



Agenda 21 de Châtel-Guyon

DEMANDE DE LABELLISATION

1 – PROJET D'AGENDA 21

Avril 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AGENDA 21.....	2
1. STRATEGIE	2
1.1 AXES ET OBJECTIFS	2
1.2 PRESENTATION DU PROJET	3
2. PLAN D' ACTIONS.....	5
2.1 PROGRAMME D' ACTIONS.....	5
2.2 LISTE D' ACTIONS	5
2.3 FICHES ACTIONS.....	8

Agenda 21

1. STRATEGIE

1.1 AXES ET OBJECTIFS

AXES PRIORITAIRES	OBJECTIFS
1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales	1 - 1 Préserver la ressource en eau
	1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel
	1 - 3 Préserver la biodiversité
	1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville
	1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population
2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville	2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville
	2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal
	2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale
	2 - 4 Promouvoir la médecine thermale
	2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire
3 / Façonner un urbanisme durable et attractif	3 - 1 Diversifier l'offre de logements
	3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain
	3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires
	3 - 4 Créer des équipements publics adaptés
	3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités
4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés	4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville
	4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations
	4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville
	4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville
5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable	5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies
	5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement
	5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté
	5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi

1.2 PRESENTATION DU PROJET

La Ville a choisi en premier axe de « **Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales** »

Faisant le point de ses forces et de ses faiblesses, la Ville a considéré que la **ressource en eau**, particulièrement dans une ville thermale, à proximité de Volvic constituait sa force et pouvait constituer son talon d'Achille si la ressource n'était pas préservée. Les efforts réalisés aux différents stades du cycle de l'eau avec les différents partenaires de la commune permettront d'obtenir une eau de qualité pour tous, quel que soit le secteur de la ville (différents captages et modes de gestion pour le territoire communal).

Le magnifique **patrimoine naturel** fait également le charme de la Ville. L'attention portée à son entretien doit s'accompagner de sa mise en valeur qui contribue à sensibiliser chaque génération au développement durable. La préservation de la **biodiversité** s'appuie également sur les deux piliers que constituent la sensibilisation en direction d'un large public (jeunes, curistes, touristes, habitants ...) et les actions concrètes à mettre en place.

La **gestion des déchets et la propreté de la Ville** correspondent à une véritable préoccupation des habitants. En plus de son intérêt écologique et sanitaire évident, dans une station touristique et thermale, la visibilité des déchets constitue un véritable enjeu économique.

A la croisée de tous ces intérêts, la **promotion du développement durable auprès de la population** des différents publics est un véritable levier pour mieux vivre ensemble. Dans une ville de seulement 6.500 habitants, elle peut être particulièrement efficace et entraîner des changements avec des comportements plus vertueux.

Une action globale et la conscientisation de nos atouts permettront de préserver nos richesses environnementales.

La Ville a choisi comme deuxième axe de « **Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville** »

L'identité d'une ville thermale est celle d'une ville de santé qui a l'habitude d'accueillir touristes et curistes. Il y a donc une véritable cohérence et complémentarité dans des actions en direction du patrimoine, de la santé, et du tourisme. S'attacher au **patrimoine bâti et à l'histoire de la ville (histoire clunisienne, thermale et histoire vigneronne)** et le promouvoir, c'est aussi le respecter et prendre conscience du potentiel de Châtel-Guyon, comme ville au cadre de vie agréable à préserver et station thermale et touristique du XXIème siècle résolument tournée vers l'avenir.

La **préservation des sources thermales** n'aura de sens que si la crédibilité et l'efficacité de la **médecine thermale** sont renforcées, notamment dans un contexte où le déremboursement des cures constitue une épée de Damoclès.

Particulièrement adapté aux atouts de Châtel-Guyon, ville de santé et porte d'entrée du parc des volcans, le tourisme durable et solidaire combine une approche environnementale et sociale qui doit permettre de concevoir des outils touristiques et thermaux plus respectueux de l'homme et de l'environnement tout en étant économiquement rentables.

Il y a donc un cercle vertueux que nous comptons renforcer et qui passe par la réalisation de différents objectifs.

En troisième axe, la Ville fait le choix de « **façonner un urbanisme durable et attractif** ». A la conjonction de nombreux enjeux et politiques transversales, l'urbanisme permet d'agir dans la durée et de façonner une ville attractive et équilibrée. Il s'agit d'une des premières compétences transférée aux communes qui gèrent également leurs voiries et espaces publics et doivent le faire de manière cohérente.

La planification qui résulte des différents documents (PLH, PLU ...) doit permettre la **diversification de l'offre de logements**. La **valorisation du cadre urbain** est une exigence attendue tant par les habitants que par les professionnels du tourisme et du thermalisme et les visiteurs, et doit s'adapter à la diversité de la commune inégalement mise en valeur et inégalement accessible. Les nombreux allers-retours domicile travail conduisent à s'intéresser au covoiturage et aux secteurs peu ou mal desservis.

La planification doit intégrer une action en faveur de la diversification économique par **l'accueil de nouvelles activités économiques** complémentaires de l'activité touristique et thermale pour sortir de la mono activité sans trahir son identité.

La commune, est un des socles du lien social et devait légitimement avoir une action de proximité auprès de tous les habitants ce qui se matérialise par l'axe 4 visant à « **favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés** »

La forte implication existante en faveur de la jeunesse et de la vie associative constitue un levier et un bien précieux pour **favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville**.

L'action culturelle particulièrement forte dans une ville comme Châtel-Guyon doit être exploitée pour contribuer au bien vivre des différentes générations. L'ouverture prochaine du Théâtre est une opportunité supplémentaire à saisir.

Il a semblé particulièrement important que la collectivité, deuxième employeur public de la commune, et investisseur essentiel, **poursuive sa dynamique éco-responsable** dans le cadre du 5^{ème} axe.

Une action globale concernant l'ensemble des services doit permettre d'arriver à des résultats concrets et à une démarche active pour faire de chacun un acteur et un prescripteur de bonnes pratiques. L'action en direction de **l'énergie** et la **limitation de l'impact sur l'environnement** découlent de cette volonté. La sensibilisation à l'éco-citoyenneté est tout aussi essentielle. L'aspect social, notamment par une **démarche d'accès à l'emploi** est particulièrement adaptée à une collectivité territoriale face à une crise qui affecte durement le taux d'emploi.

2. PLAN D' ACTIONS

2.1 PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions compte au total **63 fiches-actions**, réparties de la façon suivante :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales : **16 actions**

Axe 2 / Faire vivre le thermalisme comme un levier de développement local et vecteur d'identité pour la ville : **13 actions**

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif : **11 actions**

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés : **15 actions**

Axe 5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable : **8 actions**

Le programme s'échelonne entre 2013 et 2017. Le projet est multi-partenarial.

2.2 LISTE D' ACTIONS

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

1 - 1 Préserver la ressource en eau

1. Amélioration du réseau d'eau potable
2. Restauration et entretien du cours d'eau du Sardon au niveau de l'ex-Eden
3. Travaux de mise en conformité du réseau pluvial séparatif et réfection du réseau assainissement

1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel

4. Acquisition du foncier dans le cadre du projet de coulée verte
5. Mise en valeur et aménagement de sites naturels forestiers
6. Création de parcours botaniques dans le Parc Thermal

1 - 3 Préserver la biodiversité

7. Animation autour des ruches communales
8. Confection de nichoirs à insectes
9. Atlas de la biodiversité communale

1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

10. Amélioration de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône sur le domaine public
11. Mise en place de dispositifs visant à lutter contre les déchets sur les lieux publics
12. Mise en place du nouveau mode de gestion des espaces publics
13. Réglementation des déchets sur les lieux publics

1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population

14. Information de la population sur les gestes éco-citoyens
15. Sensibilisation des touristes aux gestes éco-citoyens
16. Charte d'usage des équipements publics

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville

2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la ville

17. Organisation de visites guidées des sites et des bâtiments remarquables de la ville
18. Remise en état du petit patrimoine bâti
19. Réhabilitation du site clunisien - Prieuré de Saint Coust

2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural thermal

20. Préservation des Grands Thermes
21. Réhabilitation du théâtre

2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale

22. Diagnostic, rénovation et protection des forages des sources thermales

2 - 4 Promouvoir la médecine thermale

23. Participation active à l'action de THERMAUVERGNE
24. Participation aux études cliniques de l'Afreth
25. Participation aux travaux du CNETh

2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

26. Réflexion sur le devenir de la station thermale
27. Promotion d'un hébergement de loisir tourné vers la nature dans la zone du Bêchet
28. Suivi d'un parcours aventure au sein de la forêt communale
29. Promotion du label tourisme et handicap

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

3 - 1 Diversifier l'offre de logements

30. Création d'un éco-quartier à Puy-Blanc
31. Aide au développement de logements sociaux

3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain

32. Réflexion sur la dynamisation des commerces locaux
33. Aménagement du parc Clémentel
34. Revitalisation de la place du marché

3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires

- 35. Création d'une aire de covoiturage
- 36. Application du plan de circulation en faveur des zones 30 et des liaisons douces
- 37. Renforcement des liaisons pour personnes à mobilité réduite

3 - 4 Créer des équipements publics adaptés

- 38. Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers

3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités

- 39. Réhabilitation et extension de la zone d'activités
- 40. Aide à la mise en place d'une pépinière d'entreprises

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville

- 41. Soutien aux associations et incitation aux éco-gestes
- 42. Création d'une maison des associations
- 43. Rencontres intergénérationnelles

4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

- 44. Etude et accompagnement pour la mise en place d'une maison médicale
- 45. Etude et accompagnement pour un accueil de jour Alzheimer
- 46. Requalification du pôle sportif de la Vouée
- 47. Aide aux plus précaires pour faciliter leur accès aux loisirs

4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

- 48. Soutien de projets innovants dans le développement durable
- 49. Soutien et valorisation du Conseil Municipal des Jeunes
- 50. Sensibilisation et réglementation liées à l'écobuage
- 51. Sensibilisation et réglementation liées au respect du bruit dans la ville
- 52. Projet santé et hygiène

4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville

- 53. Programmations culturelles pour le théâtre
- 54. Maintien et développement de manifestations d'envergure telles que JAZZ AUX SOURCES
- 55. Mise en place d'animations saisonnières tous publics

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies

- 56. Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et leurs émissions de gaz à effet de serre
- 57. Limitation de l'éclairage public
- 58. Mise en circulation de véhicules propres et formation à l'éco-conduite

5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement

59. Charte d'entretien des espaces publics

60. Gestion Différenciée

61. Dématérialisation de prestations pour économiser le papier

5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

62. Charte écoresponsable interne

5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi

63. Insertion par l'emploi

2.3 FICHES ACTIONS

Les fiches-actions figurent dans les pages suivantes :

ACTION n° 1 – Amélioration du réseau d'eau potable

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 1 Préserver la ressource en eau

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : En cas de pollution ou de casse importante, la commune ne dispose pas actuellement de système de sécurisation afin d'éviter les risques et les dangers pour les abonnés.





Objectif :

- 1 - Sécuriser le réseau d'eau potable afin de le rendre fiable en terme de qualité d'eau
- 2 - Obtenir un meilleur rendement et éviter les pertes d'eau potable.
- 3 - Assurer l'avenir en recherchant d'autres ressources dédiées propres.

Descriptif du projet par étapes :

- 1- Diagnostic : Réalisation d'un cahier des charges pour retenir un bureau d'études visant les trois objectifs.
- 2- Réalisation du diagnostic par le bureau d'études.
- 3 - Etablissement d'un programme de travaux d'entretien en fonction des priorités dégagées par le diagnostic avec chiffrage et planning en tenant compte des perspectives financières.
- 4 - Mise en place d'un process de sécurisation, avec différents travaux et un plan de secours, afin de privilégier la qualité de l'eau et l'exploitation de nouvelles ressources.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>Préserver la ressource en eau</p>	 <p>L'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur rendement permettra de réaliser des économies - Faire marcher l'économie locale via un marché public 	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir une bonne qualité de l'eau - Assurer l'approvisionnement à long terme en eau de la commune 	 <p>La bonne gouvernance</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Agence de l'Eau, Services Techniques, service des eaux, Bureau d'études, Elu référent

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2016

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1- Réalisation d'un cahier des charges pour un bureau d'études					
2- Réalisation du diagnostic					
3 - Etablissement d'un programme de travaux d'entretien					
4 - Mise en place d'un process de sécurisation avec différents travaux et plan de secours					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 580 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 540 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Agence de l'Eau Conseil Général Syndicats d'Eau</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Mètre linéaire de réseau sécurisé	0	Amélioration
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation d'une étude	0	1

ACTION n° 2 – Restauration et entretien du cours d'eau du Sardon au niveau de l'ex Eden

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 1 Préserver la ressource en eau

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Joël SAINT JOANIS

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La discothèque EDEN est actuellement en friche, en bordure immédiate du cours d'eau "le Sardon" qui présente à ce niveau, de nombreux ouvrages en maçonnerie en lit mineur.

Objectif : Remettre le Sardon dans son état naturel.





Descriptif du projet par étapes :

1- Démolition du bâtiment.

2 - Etude par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR) des modalités de remise en état naturel du Sardon ainsi que des travaux à envisager.

3 - Réalisation des travaux.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
<ul style="list-style-type: none">- Reconquérir la biodiversité du site- Préserver la ressource en eau- Assurer la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none">- Reconquérir la qualité esthétique du lieu, donc l'attractivité (notamment touristique) de la ville- Faire marcher l'économie locale via un marché public	<p>Améliorer la qualité paysagère du cadre de vie, donc le bien-être des habitants</p>	

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

SIARR, Agence de l'Eau, Conseil Général, Services techniques, Elu référent et Elu des travaux.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1- Démolition du bâtiment					
2 - Etude par le SIARR des modalités de remise en en état naturel ainsi que des travaux à envisager					
3 - Réalisation des travaux					

Budget et financement :

Budget global estimé	67 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 0</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : SIARR : 25% Conseil Général : 25% Agence de l'eau : 50%</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Démolition de la discothèque	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Etat naturel du Sardon	0	1

ACTION n° 3 – Travaux de mise en conformité du réseau pluvial séparatif et réfection du réseau assainissement

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 1 Préserver la ressource en eau

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Joël SAINT JOANIS

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le diagnostic du réseau pluvial et assainissement a été réalisé en 2007. Il a permis d'établir l'état des réseaux et les priorités des travaux à réaliser pour la réfection et la mise en conformité des réseaux.

Objectif : Limiter la pollution et favoriser un réseau séparatif afin de décharger le réseau des eaux parasites.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Prise en compte du diagnostic pour établir sur 4 ans les priorités des travaux pour chaque année.
- 2 - Maîtrise d'œuvre pour étude chaque année.
- 3 - Consultation des entreprises.
- 4 - Choix de l'entreprise.
- 5 – Réalisation des Travaux.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>Réduire la pollution dans le milieu récepteur</p>	 <p>L'économie</p> <p>Faire marcher l'économie locale via un marché public</p>	 <p>La vie sociale</p>	 <p>La bonne gouvernance</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Bureau d'études, Services Techniques, Agence de l'Eau, Elu référent, Elu des travaux.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2016

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 – Etablissement des priorités des travaux sur 4 ans					
2 – Etablissement d'un cahier des charges et choix d'un bureau d'études pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre .					
3 - Consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.					
4 – Réalisation du programme de travaux annuel					

Budget et financement :

Budget global estimé	900 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 700 000 €</p> <p>Financement externe : 200 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Agence de l'eau</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Mètre linéaire de réseau pluvial rénové		Amélioration
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Mètre linéaire de réseau d'assainissement rénové		Amélioration

ACTION n° 4 – Acquisition du foncier dans le cadre du projet de coulée verte

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Un cours d'eau « le Sardon » traverse la ville, couvert ou découvert selon les lieux.

Objectif : Mettre en valeur les berges de ce cours d'eau afin de faire un parcours vert qui traverse la commune.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Acquérir le foncier longeant les berges du cours d'eau pour lequel un emplacement réservé a été mis en place au PLU.
- 2 - Faire une étude sur les principes d'aménagement avec des étudiants d'un lycée professionnel.
- 3 - Mettre en place un phasage des travaux sur 3 ans.
- 4 - Faire réaliser une partie des aménagements par les services techniques avec l'aide d'un chantier d'insertion.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la biodiversité liée à ce cours d'eau- Réduire les pollutions	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'attractivité de la ville- Promouvoir l'emploi via le chantier d'insertion- Permettre aux lycéens de faire une plongée dans le monde professionnel	 La vie sociale <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le bien-être et la santé des personnes en créant un espace de loisirs- Développer les rencontres et de lien social sur l'espace public	 La bonne gouvernance <p>Créer des passerelles entre la ville et le monde de l'enseignement</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Services techniques, Elu référent, Elu des travaux, Agence de l'Eau, Lycée Professionnel, Chantier d'insertion

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 – Acquisition du foncier longeant les berges du cours d'eau					
2 - Etude sur les principes d'aménagement avec les étudiants					
3 - Phasage des travaux sur 3 ans					
4 - Aménagement					

Budget et financement :

Budget global estimé	50 000 € /an sur 3 ans + 20 000 € pour aménagement et 10 000€ pour étude
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Acquisition du foncier	0	100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Linéaire de cheminement créé		

ACTION n° 5 – Mise en valeur et aménagement de sites naturels forestiers

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Loïc BERTRAND**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune dispose d'une vaste forêt à vocation touristique.

Objectif :

1 - Mettre en valeur la forêt communale via des parcours de loisirs et de découvertes.

2 - Mettre en place, avec l'ONF, un programme d'aménagement pluriannuel de travaux en cohérence avec la destination de la forêt.





Descriptif du projet par étapes :

1 - Analyse de l'existant (parcours de santé et parcours botanique) et proposition de remise en état et d'amélioration permettant l'établissement d'un cahier des charges pour la réalisation des travaux en 2013.

2 - Travaux de remise en état du parcours de santé en 2013 - 2014.

3 - Travaux de remise en état du parcours botanique en 2014 - 2015.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <h4>L'environnement</h4> <p>Canaliser la fréquentation de la forêt en des endroits clés donc moduler les impacts humains sur la nature</p>	 <h4>L'économie</h4> <p>Améliorer l'attractivité de la ville par des aménagements paysagers et ludiques de qualité</p>	 <h4>La vie sociale</h4> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le bien-être et la santé des personnes en créant des espaces de loisirs- Développer les rencontres et le lien social sur l'espace public	 <h4>La bonne gouvernance</h4> <p>Sensibiliser et améliorer la connaissance des personnes sur l'environnement via le parcours botanique</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

ONF, Service espaces Verts, Service Sport jeunesse, Associations sportives (VTT, Randonnées), Elu référent.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Analyse du parcours de santé et du parcours botanique actuels - propositions de remise en état - cahier des charges pour la réalisation des travaux					
2 - Travaux de remise en état du parcours de de santé					
3 - Travaux de remise en état du parcours botanique.					

Budget et financement :

Budget global estimé	50 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : 50 000€ Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Remise en état du parcours de santé		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Remise en état du parcours botanique		100%

ACTION n° 6 – Création de parcours botaniques dans le Parc Thermal

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Nadine DAMON**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune dispose d'un parc Thermal avec un potentiel botanique diversifié et une roseraie vieillissante, très fréquenté par les touristes et curistes tant dans le cadre de cures que d'animations régulières.

Objectif : 1 - Mettre en valeur ce potentiel botanique diversifié par la réalisation d'un parcours botanique.

2 - Mettre en place un aménagement paysager avec un cadran solaire dans lequel le visiteur devient acteur.

Descriptif du projet par étapes :

Objectif 1 :

1 - Faire un diagnostic du potentiel botanique existant et référencer les espèces à mettre en valeur (2013).

2 - Mettre en place la signalétique du parcours et communiquer autour de celui-ci (2014).

Objectif 2 :





1 - Choix du prestataire (2013)

2 - Etude des propositions d'aménagements combinant le cadran solaire et les aménagements paysagers proches (2013).

3 - Mise en place du cadran solaire (2013).

4 - Réalisation des aménagements paysagers (2013 -2014)

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
Préserver le patrimoine naturel du Parc	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'attractivité de la ville par des aménagements paysagers et ludiques de qualité- Faire marcher l'économie locale via un marché public	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser le bien-être et la santé des personnes en créant un espace de loisirs- Développer les rencontres et de lien social sur l'espace public	<ul style="list-style-type: none">- Porter à connaissance des habitants le potentiel botanique de leur milieu de vie.

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Office du tourisme, ONF, Service Espaces verts, Cadranier, Référent élu.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 20013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Objectif 1 :					
1 - Diagnostic de l'existant : potentiel botanique et espèces à Valoriser					
2 – Mise en place de la signalétique du parcours et communication					
Objectif 2 :					
1 - Choix du prestataire					
2 - Etude des propositions d'aménagements : cadran solaire et aménagements paysagers proches					
3 - Mise en place du cadran solaire					
4 - Réalisation des aménagements paysagers					

Budget et financement :

Budget global estimé	2 000 € signalétique et 10 000 € Bp pour cadran et 5 000 € aménagement espaces verts
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'espèces valorisées dans la parc	0	
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Mise en place effective du cadran solaire	0	1

ACTION n° 7 – Animation autour des ruches communales

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 3 Préserver la biodiversité

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Sylvie GUBIAN

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Les abeilles sont très importantes dans le cycle de vie. Il est donc primordial de les protéger et de sensibiliser la population à la biodiversité. Châtel-Guyon s'est engagée pour la biodiversité en réintroduisant les abeilles en Ville et a installé sur son territoire quatre ruches afin d'agir, à son échelle, contre la disparition très préoccupante des abeilles. Ces ouvrières, par leur action quotidienne, assurent la pollinisation des végétaux et jouent un rôle considérable dans le développement de la flore.

Objectif : Sensibiliser les publics aux bienfaits de la biodiversité et à la préservation des abeilles.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Sensibiliser les enfants des écoles en les faisant décorer les ruches communales.
- 2 - Partager le savoir faire d'un apiculteur et les secrets de fabrication du miel avec diverses démonstrations, dégustations de miel et expositions consacrées aux modes de vie de ces petits insectes.
- 3 - Participer à la récolte du miel et distribuer des pots de miel aux enfants dans les écoles.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>Préserver la biodiversité</p>	 <p>L'économie</p> <p>Préserver la filière apicole</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>Favoriser l'apprentissage grâce à un moment de partage ludique pour les enfants</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>- Améliorer la connaissance des enfants sur l'intérêt des abeilles et la fragilité de l'environnement - Favoriser l'échange et le partage entre apiculteur et enfants</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Apiculteur, Elu référent, Service environnement, Ecoles

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Sensibiliser les enfants des écoles en les faisant décorer les ruches communales.					
2 - Démonstrations, dégustations de miel et expositions consacrées aux modes de vie des abeilles avec un apiculteur					
3 - Participer à la récolte du miel et distribuer des pots de miel dans les écoles.					

Budget et financement :

Budget global estimé	200 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 200 €</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'enfants touchés par cette action		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 8 – Confection de nichoirs à insectes

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 3 Préserver la biodiversité

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Martine TAILLANDIER**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Les insectes sont importants dans le cycle de vie et il est primordial de les protéger et de sensibiliser la population à la limitation des insecticides.

Objectif : Porter à la connaissance des enfants et du grand public l'importance de la biodiversité et de l'utilité des insectes afin notamment de conduire chacun à réduire l'utilisation d'insecticides et de pesticides.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 – Construction de l'ossature des nichoirs à insectes par les services techniques.
- 2- Expliquer le fonctionnement des hôtels à Insectes et échanger avec les enfants du Centre de Loisirs sur l'importance des insectes dans le cycle de vie, leur protection et la limitation des insecticides.
- 3 - L'hôtel, composé de cases, sera rempli par les enfants avec toutes sortes de végétaux, comme de la paille, du bois ou des bambous fournis par le service des espaces verts. Une fois installés, ils attireront certains insectes.
- 4 - Cette activité s'insère dans le cadre d'un cycle consacré aux insectes et à la biodiversité mis en place les mercredis par l'accueil de loisir de la ville. Il se poursuivra notamment par la visite d'un jardin pédagogique, mais aussi par des activités manuelles.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Préserver les insectes donc la biodiversité	 L'économie	 La vie sociale Favoriser l'apprentissage grâce à moment de partage et un moment ludique pour les enfants	 La bonne gouvernance - Améliorer la connaissance des enfants sur l'environnement et la vie des insectes
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Service Environnement, Service Espaces Verts, LPO, centre de Loisirs

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Construire l'ossature des nichoirs à insectes					
2- Expliquer le fonctionnement des hôtels à insectes et échanges avec les enfants du Centre de Loisirs					
3 - L'hôtel, composé de cases, sera rempli par les enfants					
4 - Cycle consacré aux insectes et à la biodiversité mis en place les mercredis par l'accueil de loisir de la ville - visite d'un jardin pédagogique, activités manuelles.					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 800 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de nichoirs créés		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'enfants ayant participé à cette action		

ACTION n° 9 – Atlas de la biodiversité communale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 3 Préserver la biodiversité

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Sylvie GUBIAN

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La ville de Châtel-Guyon a souhaité s'associer à la démarche régionale des atlas biologiques de la biodiversité entreprise par la DREAL Auvergne et l'Union Régionale des CPIE, dans le cadre de l'appel à projet national du ministère du développement durable.

Objectif : Recenser les espèces faune et flore sur la commune et les préserver avec la participation des habitants. Ce chantier nous engage pour une participation active à la description de la biodiversité présente sur notre territoire.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Recensement par le CPIE, avec l'aide des habitants, via le site internet, des espèces de la faune et de la flore.
- 2 - Mise en place d'un atlas communal.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Mieux connaître l'environnement pour mieux le préserver	 L'économie	 La vie sociale Permettre à tous de vivre en harmonie avec leur environnement facteur de bien-être	 La bonne gouvernance Améliorer la diffusion de la connaissance auprès de tous publics
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

CPIE, DREAL, Service Environnement, Elu référent.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Recensement par le CPIE, avec l'aide des habitants, via le site internet, des espèces de la faune et de la flore.					
2 - Mise en place d'un atlas communal.					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation de l'atlas	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'espèces recensées		

ACTION n° 10 – Amélioration de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône sur le domaine public

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Julien GROS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Aujourd'hui, Châtel-Guyon se retrouve avec un habitat concentré et des difficultés pour certains administrés de pouvoir rentrer leur poubelle.

Objectif : Eviter l'éparpillement et l'utilisation du domaine public de façon non organisée par les poubelles et faciliter le recyclage en limitant les conséquences visuelles et sanitaires.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mettre à jour le diagnostic établi par le SBA des bacs restant sur la voie publique soit en postes fixes, soit en bacs individuels (2013).
- 2 - Transférer des bacs individuels non rentrables en postes fixes en les dimensionnant en conséquence (2013).
- 3 - Informer les personnes que les bacs ont été transférés en postes fixes (2013).
- 4 - Mettre en place des caches containers dans les lieux préalablement identifiés (2013-2014).
- 5 - Participer à la réalisation de l'étude du SBA pour la mise en place des containers enterrés (2013).
- 6 - Mettre en place des containers enterrés (2014-2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Améliorer le tri des déchets donc les impacts environnementaux - Mieux organiser la collecte, donc réduire les impacts liés aux déplacements de camions.	 L'économie Améliorer l'esthétique de la ville, donc son attractivité	 La vie sociale Améliorer la qualité du cadre de vie, donc du bien-être	 La bonne gouvernance
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Services techniques, Elu référent, Service Environnement, Police Municipale, SBA

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mettre à jour le diagnostic établi par le SBA des bacs restant sur la voie publique					
2 - Transférer des bacs individuels non rentrables en postes fixes en les dimensionnant en conséquence					
3 - Informer les personnes ayant subi un changement					
4 - Mettre en place des caches containers dans les lieux identifiés					
5 - Réalisation de l'étude pour la mise en place des containers enterrés					
6 - Mettre en place des containers enterrés					

Budget et financement :

Budget global estimé	60 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 10 000 €</p> <p>Financement externe : 50 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Syndicat du Bois de l'Aumône</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de foyers touchés par le transfert en poste fixe		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de containers enterrés mis en place		

ACTION n° 11 – Mise en place de dispositifs visant à lutter contre les déchets sur les lieux publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Julien GROS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : De par l'activité thermale et touristique, les lieux publics sont très fréquentés avec aujourd'hui, un volume de déchets correspondant à la fréquentation que l'on retrouve soit dans les poubelles de la ville déjà ramassées deux fois par semaine, soit sur le sol.

Objectif : Dans le cadre de l'objectif "ville propre", éviter que les déchets se retrouvent par terre et permettre la mise en place de tri sélectif.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Sur les poubelles publiques, faire un diagnostic de l'existant afin d'identifier les besoins par rapport au volume, harmoniser les poubelles et identifier les lieux nécessitant un tri sélectif (le verre) (2013).
- 2 - Acheter et mettre en place des poubelles suite au diagnostic (2013-2014).
- 3 - Sur les équipements spécifiques visant les déchets comme les mégots, aider à la mise en place, par un co-financement, de cendriers chez les commerçants et sur les terrasses. Mettre en place par la commune, dans les lieux publics, des cendriers harmonisés avec ceux des commerçants (2013).
- 4 - Mettre en place des cibles à chewing-gum dans les lieux appropriés et ciblés, en partenariat avec le Conseil Municipal de Jeunes (2013).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Réduire la pollution liée aux déchets publics Améliorer le tri donc baisser l'impact environnemental	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Services techniques, Service Environnement, Elu référent, CMJ, Service jeunesse, Elu Jeunesse,

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Diagnostic sur les poubelles publiques (dimensionnement)					
2 – Mise en place de poubelles					
3 - Mise en place de cendriers chez les commerçants et sur les terrasses et dans la commune					
4 - Mettre en place des cibles à chewing-gum dans les lieux ciblés					

Budget et financement :

Budget global estimé	3500 € 1300 € 1500 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Part des lieux améliorés / lieux identifiés comme problématiques		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de poubelles à mégots installées		

ACTION n° 12 – Mise en place du nouveau mode de gestion des espaces publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La collectivité assurait en régie, le balayage mécanique avec un matériel arrivé en fin de vie dont le dimensionnement ne lui permettait pas d'intervenir sur l'ensemble du territoire, cette situation étant compensée par une équipe de balayeurs manuels dans les rues non accessibles. De ce fait, on se retrouve dans une inadéquation entre les moyens et les besoins. De plus, au vue de la réglementation, en terme de gestion des caniveaux, la Commune s'est heurtée au développement des herbes indésirables dans ces lieux.

Objectif : Améliorer la propreté de lieux non réalisés mécaniquement y compris pour les herbes indésirables. Mettre en adéquation les moyens et les besoins.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Définir les besoins réels en terme de nettoyage des trottoirs avec un système haute pression, les besoins de passage de la balayeuse dans les caniveaux et élimine les besoins de passage avec brosse adaptée pour les herbes indésirables dans les files d'eau.

2 - Modifier le cahier des charges du prestataire retenu en 2012.

3 - Mettre en place une communication relayée par les commerçants, destinée aux utilisateurs de la voie publique permettant de libérer les lieux afin d'optimiser le système.

4 - Mettre en place un nouveau système avec la police municipale afin de s'assurer de la libération des lieux, avec le prestataire pour l'action en elle-meme et les services techniques pour libérer, au fur et à mesure de l'avancée du dispositif, les places de stationnement.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Améliorer la propreté de la ville	 L'économie Améliorer l'esthétique de la ville donc son attractivité	 La vie sociale Améliorer le cadre de vie, donc le bien-être de tous	 La bonne gouvernance
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Service des espaces verts

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Définir les besoins en terme de nettoyage des trottoirs 2 - Modifier le cahier des charges du prestataire 3 - Communication relayée par les commerçants, destinée aux utilisateurs de la voie publique 4 - Mise en place du nouveau système avec la police municipale, le prestataire et les services techniques pour libérer les places de stationnement.					

Budget et financement :

Budget global estimé	500 € communication et intervention 32 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Part de l'espace public traité		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Mies en place d'un nouveau dispositif de traitement	0	1

ACTION n° 13 – Réglementation des déchets sur les lieux publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

Elu référent : Ramon GARCIA

Chef de projet : Thierry MAGNON

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :



Contexte : Aujourd'hui, certains propriétaires de chien ne prennent pas en compte la réglementation les obligeant à procéder au ramassage des déjections que leurs animaux abandonnent sur les lieux publics.

Objectif : Dans le cadre d'une ville propre, éviter de voir proliférer les déjections canines sur les lieux publics et faire respecter la réglementation définie par un arrêté du maire.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Faire appliquer par la police municipale, l'arrêté qui prévoit des pénalités financières dans le cas de transgression.
- 2 - Définir les lieux les plus utilisés et augmenter le nombre de toutounettes mises à dispositions, création de canisettes.
- 3 - Mettre en place des actions de sensibilisation via panneaux, affiches, pochoirs au sol...

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Améliorer l'esthétique de la ville, donc son attractivité	 La vie sociale Améliorer la qualité du cadre de vie, donc du bien-être	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Police Municipale, Elu référent, Elu sécurité, Services techniques, Service propreté.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Faire appliquer l'arrêté qui prévoit des pénalités financières					
2 - Définir les lieux les plus utilisés et augmenter le nombres de toutounettes mises à dispositions, création de canisettes.					
3 - Actions de sensibilisation via panneaux, affiches, pochoirs au sol.					

Budget et financement :

Budget global estimé	2 000 € 11 000 € 3 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de toutounettes mises à disposition		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de canisettes créées		

ACTION n° 14 – Information de la population sur les gestes éco-citoyens

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Charles THEROND**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : l'ensemble de la population n'a pas aujourd'hui, à priori, le même niveau d'information sur tous les gestes éco citoyens réalisables individuellement ou collectivement.

Objectif : Faire passer des messages sur les gestes écocitoyens et sensibiliser la population.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Utiliser tous les moyens de communication municipaux afin de diffuser les informations par thème.
- 2 - Faire des expositions, par thème, en partenariat avec la Maison de l'Habitat.
- 3 - Développer, au sein du site internet dédié à l'environnement, les gestes écocitoyens.
- 4 - Mettre en place, en partenariat avec le SBA, les visites "ambassadeurs de tri" permettant la sensibilisation.
- 5 - Soutenir les actions du CMJ basées sur les gestes éco citoyens.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Effets induits par une meilleure connaissance des enjeux environnementaux et climatiques : baisse des impacts.	 L'économie - Permettre des changements de pratiques de consommation ayant un effet sur l'économie. - Réduire sa facture énergétique.	 La vie sociale Réduire la précarité énergétique.	 La bonne gouvernance - Améliorer la connaissance des personnes sur les enjeux liés au développement durable - Générer des débats et rencontres.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Syndicat du Bois de l'Aumône, CAUE, Service Environnement, Elu référent.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Diffuser les informations par thème 2 - Faire des expositions, par thème, en partenariat avec la Maison de l'Habitat. 3 – Développer au sein du site internet dédié à l'environnement, les gestes écocitoyens 4 - Mettre en place, en partenariat avec le SBA, les visites "ambassadeurs de tri" permettant la sensibilisation. 5 - Soutenir les actions du CMJ basées sur les gestes éco citoyens					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 500 € CMJ Syndicat du Bois de l'Aumône : 1 500 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'opérations de communication lancées en faveur des éco-gestes		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation des expositions a la Maison de l'Habitat		

ACTION n° 15 – Sensibilisation des touristes aux gestes éco-citoyens

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population

Elu référent : **Danielle FAURE IMBERT** Chef de projet : **Elisabeth BERTRAND (OT)**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Dans le cadre des hébergements, Châtel-Guyon, ville touristique et thermale, compte 200 meublés, 2 campings et 6 hôtels classés, référencés par l'office du tourisme. Le classement prend en compte, comme critère, le développement durable par deux éléments : des équipements prenant en compte le développement durable tels que chasse d'eau, mousseurs, etc... et une sensibilisation des clients aux gestes écocitoyens.

Objectif : Valoriser le classement au niveau de tous les hébergeurs qui doivent répondre aux critères des gestes éco citoyens dans le cadre du classement.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Faire réaliser un diagnostic par l'office du tourisme sur la prise en compte de ce critère au sein des classements des hébergeurs 2013.
- 2 - En partenariat avec l'office du tourisme, réaliser une affiche type adaptée à chacun des hébergements permettant à chaque hébergeurs de sensibiliser leurs clients aux gestes éco citoyens.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <h4>L'environnement</h4> <p>Faire en sorte que les touristes respectent l'environnement et aient le moins d'impact lors de leur séjour ou cure</p>	 <h4>L'économie</h4> <ul style="list-style-type: none">- Permettre aux hébergeurs de réaliser des économies sur les consommables.- Améliorer l'attractivité du territoire.	 <h4>La vie sociale</h4> <p>Améliorer le rapport humain dans la relation touristes-acteurs locaux.</p>	 <h4>La bonne gouvernance</h4> <p>Mieux responsabiliser à la fois les hébergeurs et les touristes.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Service Environnement, Elu référent, Office du Tourisme, Hébergeurs.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Diagnostic sur la prise en compte de ce critère au sein des classements des hébergeurs					
2 - Réaliser une affiche type adaptée à chacun des hébergements sur les gestes éco citoyens					

Budget et financement :

Budget global estimé	500 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement :
	Financement externe :
	Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'hébergeurs prenant en compte les critères		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'affiches diffusées dans la ville		

ACTION n° 16 – Charte d'usage des équipements publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales

Objectif 1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population

Elu référent : **Mr le Maire**

Chef de projet : **Frédéric PISSAVIN / Adeliene TALAMANDIER**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Châtel-Guyon dispose d'équipements divers et variés (centre de congrès de la Mouniaude, la Halle de Sports, la Salle des Fêtes) utilisés tant par les particuliers que les associations. Ces bâtiments sont consommateurs d'énergie, d'eau et émettent de gaz à effet de serre.

Objectif : Limiter les consommations des équipements lors de l'utilisation par les partenaires de la collectivité.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Compléter le règlement intérieur signé par les utilisateurs par une charte reprenant tous les gestes écocitoyens indispensables au développement durable (2014).
- 2 - Mettre en place une affiche dans les lieux stratégiques reprenant les gestes écocitoyens adaptés aux lieux (2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduire les consommations d'énergétique et d'eau - Mieux gérer les déchets	 L'économie Réduire les factures énergétiques	 La vie sociale Améliorer le confort de tous.	 La bonne gouvernance Améliorer la prise de conscience des usagers sur les enjeux de développement durable
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Service Environnement, Service Sports, Service Animation, Elu référent, Elu environnement, Elu Sports, Associations.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2014-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Compléter le règlement intérieur signé par les utilisateurs par une charte des gestes écocitoyens					
2 - Mettre en place une affiche dans les lieux stratégiques					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation de la charte	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Consommation énergétique des bâtiments publics		

ACTION n° 17 – Organisation de visites guidées des sites et des bâtiments remarquables de la Ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT Chef de projet : Adeline TALAMANDIER

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Châtel-Guyon est une ville thermale et touristique avec un potentiel architectural diversifié.

Objectif : Faire connaître tant à la population locale qu'à la population touristique, la diversité du patrimoine et de l'histoire de la commune.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mise en place de visites guidées sur les bâtiments remarquables et réalisation de livrets pour les enfants sous forme de jeu de piste.
- 2 - Mise en valeur des fresques de l'Eglise Sainte Anne.
- 3 - Mise en place de circuits touristiques avec l'aide de l'office du tourisme.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <p>Développer l'économie touristique</p>	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité du cadre de vie par la valorisation du patrimoine - Etre vecteur d'identité pour les locaux. 	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Favoriser la connaissance sur l'histoire et le patrimoine local</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Office du Tourisme, Elu référent, Association Patrimoine et renouveau, Service Animation, Service Jeunesse.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mise en place de visites guidées sur les bâtiments remarquables et réalisation de livrets pour les enfants sous forme de jeu de piste.					
2 - Mise en valeur des fresques de l'Eglise Sainte Anne.					
3 - Mise en place de circuits touristiques avec l'aide de l'office du tourisme.					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 400 € 3 000 € 800 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 4 400 €</p> <p>Financement externe : 800 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Office du Tourisme</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de circuits touristiques créés		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation des sites et des visites		

ACTION n° 18 – Remise en état du petit patrimoine bâti

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville

Elu référent : **Gilles DOLAT**

Chef de projet : **Vincent MARREL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune de Châtel-Guyon a une histoire liée aux villages vigneron avec un petit patrimoine bâti anciens tels que des croix, des lavoirs, des fontaines et voire même un presbytère.





Objectifs : Valoriser le petit patrimoine lié à l'histoire des villages de Châtel-Guyon, permettre à la population locale et touristique de découvrir et connaître la diversité patrimoniale de la commune et rendre une fonction diocésaine au presbytère.

Descriptif du projet par étapes :

La communauté de communes VSV, en partenariat avec la commune de Châtel-Guyon a fait un état des lieux du petit patrimoine à rénover avec un plan sur trois ans. Dans ce cadre, la communauté de communes s'était engagée à financer des travaux à hauteur de 50 %.

En 2013, une fois ce plan terminé, elle a étendu son action vers du bâti plus important mais lié aux mêmes aspects patrimoniaux. Ainsi en 2013, une partie de la rénovation du presbytère va être réalisée par la commune sur les aspects extérieurs et ses accès. L'association diocésaine, pour sa part, réalisera le réaménagement intérieur de ce bâtiment.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Développer l'économie touristique	 La vie sociale - Améliorer la qualité du cadre de vie par la valorisation du patrimoine - Etre vecteur d'identité pour les locaux.	 La bonne gouvernance Favoriser la connaissance sur l'histoire et le patrimoine local
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

VSV, Commune, Insefac

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1- Rénovation du presbytère sur les aspects extérieurs et accès.					
2- L'association diocésaine, pour sa part, réalisera le réaménagement intérieur de ce bâtiment.					

Budget et financement :

Budget global estimé	Travaux : 37 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 16 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : VSV</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Rénovation du presbytère	0	Totalité
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Eléments du petit patrimoine rénovés		

ACTION n° 19 – Réhabilitation du site clunisien - Prieuré de Saint Coust

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville

Elu référent : **Danielle FAURE IMBERT** Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Il existe sur la commune, un ensemble de bâtiments témoins des liens avec l'abbaye de Cluny à un moment donné de son histoire. Ce prieuré était en état de ruine ayant même été utilisé dans le cadre de l'exploitation vigneronne (présence d'une tome) mais également par les chasseurs (présence d'une cabane de chasse).

Objectif : Aujourd'hui, l'ensemble des sites clunisiens sont regroupés au sein d'une fédération dont l'objectif est de renouer les liens entre tous les sites qui ont constitué le site clunisien en Europe occidentale de 909 à 1790, de faire connaître le patrimoine et l'histoire de ses sites en les valorisant et de créer l'image de la mention "grand itinéraire culturel du Conseil d'Europe".





Descriptif du projet par étapes :

Après avoir dégagé et débroussaillé le site et retrouvé les limites du prieuré et de l'église :

1 - Restauration des bases des murs d'enceinte.

2 - Installation d'un banc, mise en place d'allées de visite et de signalétique, en partenariat avec un chantier d'insertion.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Développer l'économie touristique- Favoriser l'emploi de personnes via les chantiers d'insertion	 La vie sociale <ul style="list-style-type: none">- Améliorer la qualité du cadre de vie par la valorisation du patrimoine- Etre vecteur d'identité pour les locaux.	 La bonne gouvernance <p>Favoriser la connaissance sur l'histoire et le patrimoine local</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Fédération des sites clunisien, Inserfac, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Après avoir dégagé et débroussaillé le site et retrouvé les limites du prieuré et de l'église :					
1 - Restauration des bases des murs d'enceinte.					
2 - Installation d'un banc, mise en place d'allées de visite et de signalétique, en partenariat avec un chantier d'insertion.					

Budget et financement :

Budget global estimé	10 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de murs d'enceinte du prieuré rénovés		4
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Bancs installés		

ACTION n° 20 – Préservation des Grands Thermes

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT

Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Châtel-Guyon, comme beaucoup de villes thermales, a vu dans le début des années 1900, la création d'un établissement thermal de première classe accueillant une population aisée. Il s'agissait du bâtiment appelé les grands thermes. Ce bâtiment, d'une architecture remarquable fut fermé en 2004 pour des raisons de sécurité et d'inadaptation de l'équipement aux besoins des curistes.

Objectif : N'ayant plus de lien avec l'activité thermique et classé comme monument remarquable au sein de la ZPPAUP, il fut racheté par la commune en 2012, à la société d'économie Mixte Châtel Développement afin de préserver cette architecture remarquable témoin de l'histoire de Châtel-Guyon.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mise hors d'eau et mise hors d'air du bâtiment afin d'éviter les dégradations liées aux incivilités et aux intempéries (2013).
- 2 - Renouveau d'expositions sur l'histoire du thermalisme en partenariat avec l'association patrimoine et renouveau (2013 2014).
- 3 - Réalisation d'une étude sur le devenir du bâtiment (2014 - 2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>Réduire les fuites et consommations liés à la dégradation du lieu</p>	 <p>L'économie</p> <p>Développer l'économie touristique, en restaurant le patrimoine bâti et en le valorisant</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>- Améliorer la qualité du cadre de vie par la valorisation du patrimoine - Etre vecteur d'identité pour les locaux.</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Favoriser la connaissance sur l'histoire et le patrimoine local</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SEM, Association patrimoine et renouveau

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mise hors d'eau et mise hors d'air du bâtiment afin d'éviter les dégradations liées aux incivilités et aux intempéries (2013).					
2 - Renouvellement d'expositions sur l'histoire du thermalisme en partenariat avec l'association patrimoine et renouveau (2013 2014).					
3 - Réalisation d'une étude sur le devenir du bâtiment (2014 - 2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 200 € pour exposition 10 000 € travaux
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Etude sur le devenir du bâtiment	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation des expositions lancées dans le site des Grands Thermes		

ACTION n° 21 – Réhabilitation du théâtre

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal

Elu référent : Mr le Maire

Chef de projet : Vincent MARREL

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Situé au centre de la ville au sein du parc thermal, le casino cache en son cœur un spacieux théâtre à l'italienne. Ce théâtre est entouré de bâtiments et de villas datant du début du siècle dernier. Ainsi préservé en l'état, de même que les grands thermes, le théâtre est représentatif de l'empreinte historique et culturelle de la cité thermale. Fermé en 2004 pour des raisons de sécurité, il est laissé à l'abandon depuis sa fermeture.

Objectif : La commune a décidé de racheter au casino, ce bâtiment classé aux monuments historiques le 22/12/2009 pour faire revivre ce lieu de culture et de souvenirs avec le soutien des habitants, de la ville et de nombreux partenaires. Ouverture au grand public avec programmation culturelle, lui redonnant sa fonction première.

Descriptif du projet par étapes :

Après une étude de préfiguration en 2010, un cabinet d'architecte clermontois de renommée internationale a été retenu. Il a, en 2011, réalisé un diagnostic qui a confirmé la réalisation du projet. Ainsi, sur l'année 2012, l'avant projet sommaire et l'avant projet définitif ont permis d'aboutir à une phase de consultation des entreprises afin de réaliser sur l'année 2013 et 2014 les travaux de rénovation totale permettant une réouverture et une programmation culturelle redonnant à ce théâtre sa vocation première. En parallèle, une association Tous en scène à Châtel-Guyon s'est constituée afin de valoriser le projet et une convention avec la fondation du patrimoine a permis de développer le mécénat.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Développer l'économie touristique, en restaurant le patrimoine bâti et en le valorisant	 La vie sociale - Améliorer la qualité du cadre de vie par la valorisation du patrimoine - Etre vecteur d'identité pour les locaux - Augmenter l'offre culturelle suite à la réouverture du théâtre.	 La bonne gouvernance - Favoriser la connaissance sur l'histoire et le patrimoine local - Soutenir le monde associatif
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Commune, Association tous en scène à Châtel-Guyon, Elu référent, Services Techniques, CG, CR, DRAC, Architecte

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux de rénovation totale permettant une réouverture et une programmation culturelle					

Budget et financement :

Budget global estimé	4 750 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 1 350 000 €</p> <p>Financement externe : 3 400 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : CR : 600 000€ CG : 400 000€ DRAC : 350 000€ VSV : 200 000€ Etat (DETR) : 150 000€ Europe (FEDER) : 200 000€ Mécénat : 750 000€ Etat (FCTVA) : 750 000€</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Rénovation du théâtre		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de spectacles développés		

ACTION n° 22 – Diagnostic, rénovation et protection des forages des sources thermales

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT

Chef de projet : Joël SAINT JOANIS

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune de Châtel-Guyon est devenue propriétaire des sources en 2009, base de son activité thermale. A cette époque, elle a pris connaissance des demandes de l'agence régionale pour la santé.

Objectif : Préserver la qualité et l'utilisation de la ressource en eau thermale.

Descriptif du projet par étapes :

Après un audit des forages thermaux et des sources :

- 1- Remettre en place des équipements de suivi des trois forages thermaux (2013).
- 2 - Mettre en place des lignes de mesures physicochimiques des sources(2014).
- 3 - Sécuriser et protéger l'environnement immédiat des sources (2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Protéger la ressource en eau thermale	 L'économie Préserver une activité thermale dans la ville	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

ARS, Commune, Elu Référent, SEM exploitant des thermes

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Après un audit des forages thermaux et des sources :					
1- Remettre en place des équipements de suivi des trois forages thermaux (2013).					
2 - Mettre en place des lignes de mesures physicochimiques des sources(2014).					
3 - Sécuriser et protéger l'environnement immédiat des sources (2014).					

Budget et financement :

Budget global estimé	130 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 8 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Réserves parlementaires</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de forage équipés pour le suivi	0	3
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Qualité physico-chimique de l'eau		Bonne

ACTION n° 23 – Participation active à l'action de THERMAUVERGNE

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 4 Promouvoir la médecine thermique

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT

Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :



Contexte : Châtel-Guyon est une des dix stations thermales d'Auvergne en activité avec une nécessité d'un rayonnement au-delà des frontières régionales.

Objectif : En adhérant à une association Thermauvergne, regroupant les stations thermales, Châtel-Guyon participe à la promotion du thermalisme en Auvergne.

Descriptif du projet par étapes :

En dehors des actions classiques de promotion du thermalisme, de la recherche thermique, du classement et de la labellisation des meublés et des actions de développement classique, Thermauvergne lance une étude en 2013 pour la mise en place d'un cluster thermal en auvergne qui est une forme d'organisation basée sur l'existence de relations étroites entre acteurs, entreprises, organismes de formation et de recherche, collectivités liés par des objectifs communs. Ce cluster permettra, sur des actions de recherche et de développement, de déclencher des financements dans les domaines d'innovation (2013-2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir le thermalisme- Favoriser l'attractivité touristique- Créer de l'innovation	 <p>La vie sociale</p> <p>Améliorer l'offre sur le thermalisme</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Favoriser les liens entre partenaires, en vue d'une meilleure appropriation des besoins pour le territoire</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Commune, Thermauvergne, Elu référent

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Thermauvergne lance une étude en 2013 pour la mise en place d'un cluster thermal en Auvergne : relations étroites entre acteurs, entreprises, organismes de formation et de recherche, collectivités liés par des objectifs communs. Actions de recherche et de développement permettant de déclencher des financements dans les domaines d'innovation.					

Budget et financement :

Budget global estimé	8 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Adhésion effective	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Taux de participation de la ville aux réunions du cluster		

ACTION n° 24 – Participation aux études cliniques de l'Association Française pour la Recherche Thermale AFRETh

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 4 Promouvoir la médecine thermique

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Les caisses d'assurance maladie exigent aujourd'hui d'apporter la preuve du service médical rendu par le Thermalisme.

Objectif : Démontrer par une preuve scientifique, l'efficacité de l'eau thermale de Châtel-Guyon.

Descriptif du projet par étapes :

L'Association française pour la Recherche Thermale a engagé une étude sur le mécanisme d'actions de l'eau thermale de Châtel-Guyon sur la flore intestinale et l'inflammation intestinale. Cette étude est réalisée par l'Université d'Auvergne.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <p>Garantir la pérennisation de l'activité thermique à vocation médicale.</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>Garantir la bonne santé des curistes</p>	 <p>La bonne gouvernance</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SEM, Afreth

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
L'Association française pour la Recherche Thermale a engagé une étude sur le mécanisme d'actions de l'eau thermale de Châtel-Guyon sur la flore intestinale et l'inflammation intestinale. Cette étude est réalisée par l'Université d'Auvergne.					

Budget et financement :

Budget global estimé	235 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 235 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Afreth</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Obtention de la preuve		Oui
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 25 – Participation aux travaux du Conseil National des Exploitants Thermaux CNETH

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 4 Promouvoir la médecine thermique

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : L'ensemble des exploitants thermaux sont regroupés en un syndicat appelé le Conseil National des Exploitants Thermaux auquel adhère la société d'économie mixte Châtel Développement.

Objectif : Ce syndicat a pour objectif de gérer la profession thermique et de négocier avec ses partenaires, caisse d'assurance maladie et Etat, toutes les conventions, accords ou évolutions juridiques liées à la profession.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Négociation de la convention thermique (remboursements des soins médicaux) (2013).
- 2 - Discussion avec l'Etat sur la TVA (2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <p>Bénéficier d'accords favorables à la profession permettant à l'activité thermique de se déployer.</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>Créer de bonnes conditions de travail pour les professionnels du thermalisme</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Favoriser le travail en réseau.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SEM, CNETh

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Négociation de la convention thermale (remboursements des soins médicaux) (2013).					
2 - Discussion avec l'Etat sur la TVA (2014).					

Budget et financement :

Budget global estimé	20 000 € pour la station
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : SEM : 20 000 €</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Convention thermale obtenue		A définir
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Taux de TVA		

ACTION n° 26 – Réflexion sur le devenir de la station thermale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

Elu référent : **Danielle FAURE IMBERT**

Chef de projet : **Valère DELGOVE / Mr WERNER**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Avant 2008, les thermes étaient exploités par une société privée avec une baisse régulière du nombre de curistes depuis une vingtaine d'années. En 2008 la SEM reprend l'exploitation, obtient l'indication rhumatologie et passe en 2010, la barre des 4000 curistes avec un équipement (les Thermes Henry) inadapté à une évolution en terme de rentabilité et de qualité.

Objectif : Assurer le développement économique du thermalisme avec un objectif de 8000 curistes en cumulant les différents modes de cures et en offrant un hébergement adapté.

Descriptif du projet par étapes :

Suite à une étude de faisabilité d'un nouvel établissement thermal réalisé par un cabinet privé en 2012, une étude financière et organisationnelle d'un nouvel Etablissement a pu être menée en 2013. Sur 2013 2014, des approches d'exploitants privés ou des partenaires dans le domaine de la santé seront effectuées pour imaginer un montage et la création de cet établissement. Les procédures et les constructions pourront se faire sur les années 2014 - 2015 -2016 afin d'envisager une ouverture en 2017. L'estimation actuelle du projet est de 10 000 000€ pour lequel aucun montage financier n'est aujourd'hui identifié.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie - Développer l'activité thermale dans la ville - Faire marcher l'économie locale via un marché public	 La vie sociale Améliorer l'offre sur le thermalisme	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SEM

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2016

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Approches d'exploitants privés ou des partenaires dans le domaine de la santé seront effectuées pour imaginer un montage et la création de cet établissement. Les procédures et les constructions pourront se faire sur les années 2014 - 2015 -2016 afin d'envisager une ouverture en 2017.					

Budget et financement :

Budget global estimé	2 000 € (étude)
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : SEM : 2 000 €</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création du nouvel établissement	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 27 – Promotion d'un hébergement de loisir tourné vers la nature dans la zone du Bêchet

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

Elu référent : Mr le Maire

Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Il existe aujourd'hui des besoins en hébergements touristiques sur la commune avec une prise en compte des orientations appuyées par la région sur le tourisme nature.

Objectif : Favoriser la création d'un hébergement de loisirs sur une zone de loisirs nature afin de répondre aux besoins locaux et territoriaux.

Descriptif du projet par étapes :

Après avoir défini un périmètre exploitable dans la zone du Bêchet et avoir créé une zone d'aménagement différée, la commune :

- 1 - Recherche un partenaire privé afin de créer un projet d'hébergement loisirs nature sur la zone.
- 2 - Acquière au fur et à mesure des propositions ou des cessions, les terrains liés à cette zone.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Concevoir un équipement touristique qui réduit ses impacts sur l'environnement	 L'économie - Développer le tourisme - Créer de l'emploi local	 La vie sociale Favoriser le confort des touristes	 La bonne gouvernance
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Rechercher un partenaire privé afin de créer un projet d'hébergement loisirs nature sur la zone. 2 - Acquies au fur et à mesure des propositions ou des cessions, les terrains liés à cette zone.					

Budget et financement :

Budget global estimé	5 000 € / an en cas de vente de terrains sur le secteur
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Part des acquisitions foncières nécessaires		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Création d'un équipement	0	1

ACTION n° 28 – Suivi d'un parcours aventure au sein de la forêt communale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Valère DELGOVE

2- LE PROJET :



Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune dispose d'une vaste forêt à vocation touristique et gère une convention avec l'ONF et un exploitant privé d'activité accrobranche, le parc Ecureuil. Objectif : La commune soutient le parc Ecureuil dans le cadre du développement de son activité accrobranche.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Révision de la convention actuelle avec une adaptation du loyer permettant à l'exploitant d'investir dans des innovations.
- 2 - Soutien du projet d'agrandissement du Parc Ecureuil et de développement de son activité (2013).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Développer l'économie touristique et de loisirs	 La vie sociale Créer de nouvelles offres de loisirs pour les locaux et les touristes	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

ONF, Parc Ecureuil, Service Environnement, Service Espaces Verts.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Révision de la convention actuelle avec une adaptation du loyer permettant à l'exploitant d'investir dans des innovations.					
2 - Soutien du projet d'agrandissement du Parc Ecureuil et de développement de son activité (2013).					

Budget et financement :

Budget global estimé	180 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : Electricité : 8 000 € Diminution de loyer : 5000 € / an</p> <p>Financement externe : 180 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Parc Ecureuil</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Surface agrandie au sein du parc accrobranche		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 29 – Promotion du label tourisme et handicap

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville

Objectif 2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

Elu référent : Françoise AUCLAIR

Chef de projet : Valère DELGOVE

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La prise en compte des personnes à mobilité réduite dans tous les actes de la vie courantes, y compris dans les équipements sportifs est aujourd'hui labellisée dans les villes touristiques.

Objectif : Après avoir obtenu le label pour l'office du tourisme et répondu dans la majorité de ses équipements sportifs à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, obtenir le label tourisme et handicap pour la piscine municipale.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - En liaison avec le CG, finaliser les travaux nécessaires à une visite de labellisation (2013).
- 2 - Faire les travaux.
- 3 - Déposer le dossier pour une labellisation en 2013.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <p>Développer un secteur économique en direction des personnes à mobilité réduite</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>Améliorer le confort des personnes à mobilité réduite, en leur donnant accès à la piscine municipale</p>	 <p>La bonne gouvernance</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, office du Tourisme

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - En liaison avec le Conseil Général, finaliser les travaux nécessaires à une visite de labellisation (2013).					
2 - Faire les travaux.					
3 - Déposer le dossier pour une labellisation en 2013.					

Budget et financement :

Budget global estimé	20 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Obtenir le label tourisme et handicap pour la piscine		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 30 – Création d'un «éco-quartier» à Puy-Blanc

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 1 Diversifier l'offre de logements

Elu référent : **Mr le Maire**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Dans le cadre du plan local d'urbanisme, la commune a souhaité stabiliser son rythme de croissance tout en continuant d'accueillir de nouvelles populations dans une démarche raisonnable. Ainsi, elle a défini des zones à finir d'urbaniser ou à urbaniser à la marge. Dans ce cadre, sur le secteur du Puy Blanc existe un centre équestre à proximité de zones résidentielles qui peut poser à terme des problématiques (nuisances sonores, olfactives...) et notamment dans le cadre de son extension. Le PLU prévoit donc son déplacement et une urbanisation du secteur.

Objectif : Favoriser le développement des formes d'urbanisation intégrée et durable, au travers notamment de l'approche environnementale de l'urbanisme et le développement de la démarche "bâtiments basse consommation sur un "éco-quartier".

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mettre en place une étude de type Approche Environnementale Urbaine sur la zone du Puy Blanc (2013 - 2014).
- 2 - Mettre en place un appel à projet pour la réalisation dans le cadre d'un partenariat public / privé d'un lotissement écologique et pilote en terme d'habitat (2014).
- 3 - Réaliser, par étape, le lotissement avec déplacement du centre équestre sur une zone appropriée (2015 -2016 -2017).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Réduction de l'empreinte carbone et écologique de l'éco-quartier, par une densification et un bâti basse consommation.	 L'économie Faire travailler des entreprises locales	 La vie sociale Améliorer la qualité du cadre de vie des futurs habitants	 La bonne gouvernance Favoriser la bonne gouvernance par la concertation des habitants dans la définition du projet
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Partenaires privés, Centre équestre, CAUE.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mettre en place une étude de type Approche Environnementale Urbaine sur la zone du Puy Blanc (2013 - 2014).					
2 - Mettre en place un appel à projet pour la réalisation dans le cadre d'un partenariat public / privé d'un lotissement écologique et pilote en terme d'habitat (2014).					
3 - Réaliser, par étape, le lotissement avec déplacement du centre équestre sur une zone appropriée (2015 -2016 - 2017).					

Budget et financement :

Budget global estimé	30 000 € étude et pas de chiffrage sur déplacement centre équestre
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
AEU réalisée	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Création de l'éco-quartier	0	1

ACTION n° 31 – Aide au développement de logements sociaux

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 1 Diversifier l'offre de logements

Elu référent : **Marie CACERES**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune de Châtel-Guyon souhaite orienter une partie de son action sociale sur l'aide au développement des habitations à loyers modérés sur la commune et ce, face à un certain nombre de logements existants et non décents liés à la transformation anarchique de certains hôtels en logements.

Objectif : Apporter une offre de logements adaptés aux personnes en difficulté sociale face aux marchands de sommeil.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Transformation du Volcan'Hôtel en logements sociaux (avec une livraison en 2013)

2 - Transformation de bâtiments médicaux sur le centre hospitalier Clémentel racheté par l'OPHIS ; démarrage du projet en 2014.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Faire travailler les entreprises locales	 La vie sociale Apporter à tous un logement décent, y compris aux foyers les plus démunis	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, OPHIS, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Transformation du Volcan'Hôtel en logements sociaux (avec une livraison en 2013)					
2 - Transformation de bâtiments médicaux sur le centre hospitalier Clémentel racheté par l'OPHIS ; démarrage du projet en 2014.					

Budget et financement :

Budget global estimé	
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de logements créés		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de bâtiments réhabilités		

ACTION n° 32 – Réflexion sur la dynamisation des commerces locaux

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain

Elu référent : **Mr le Maire**

Chef de projet : **Charles THEROND**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Avec la baisse du nombre de curistes sur les 20 ans avant 2008 et dans le cadre d'une reprise de l'activité thermale, des besoins se font ressentir au niveau des commerces locaux.

Objectif : Aider le commerce local au maintien et au développement.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Mise en place effectif du droit de préemption des baux commerciaux afin d'éviter la transformation de commerces en habitation.

2 - Organisation de réunions spécifiques avec les commerçants en dehors des réunions de pré-saison et de bilan afin de leur apporter aide et soutien.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduire les déplacements des habitants vers les pôles commerciaux périphériques	 L'économie - Soutenir l'économie locale - Accroître l'attractivité du territoire	 La vie sociale Accroître l'animation et les liens sociaux en centre-ville	 La bonne gouvernance Générer des échanges constructifs en lien avec les commerçants
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Commerçants

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mise en place effectif du droit de préemption des baux commerciaux afin d'éviter la transformation de commerces en habitation.					
2 - Organisation de réunions spécifiques avec les commerçants en dehors des réunions de pré-saison et de bilan afin de leur apporter aide et soutien.					

Budget et financement :

Budget global estimé	10 000 € / an budgété en cas de préemption 500 € pour mise en place de réunions
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de commerces de proximité		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de réunions de travail ville-commerçants		

ACTION n° 33 – Aménagement du parc Clémentel

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Vincent MARREL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : L'entrée de la ville de Châtel-Guyon est marquée par le parc Clémentel à proximité des écoles, de la piscine et de l'office du tourisme. Il est un lien entre le centre et les activités et un lieu de rencontre intergénérationnel.

Objectif : Rendre cet espace familial et ludique par un aménagement global du parc et de l'aire de jeux. Rendre ce quartier plus fonctionnel pour tous les habitants : parents d'élèves, familles, personnes âgées, services de la ville (école, espaces verts), enseignants et riverains.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Aménagement d'un sentier piéton sécurisé reliant, par le parc Clémentel, le centre Ville à l'école (2013).
- 2 - Extension de l'aire de jeux avec création d'une aire de pique nique (2013).
- 3 - Réaménagement d'un espace de détente avec des cheminements permettant l'accessibilité à tous (poussettes, fauteuils) et des équipements adaptés aux activités des familles (miroir d'eau et surfaces aérées) (2014).
- 4 - Réaménagement adapté des accès et du stationnement dans le Parc Clémentel (2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
Préserver la nature en ville	- Améliorer l'attractivité de la ville par des aménagements paysagers et ludiques de qualité - Faire travailler des entreprises locales	- Rendre ce quartier plus fonctionnel pour tous les habitants - Rendre cet espace familial et ludique	

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, élu travaux, Services techniques, Service espaces verts

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Aménagement d'un sentier piéton sécurisé reliant, par le parc Clémentel, le centre Ville à l'école (2013).					
2 - Extension de l'aire de jeux avec création d'une aire de pique nique (2013).					
3 - Réaménagement d'un espace de détente avec des cheminements permettant l'accessibilité à tous (poussettes, fauteuils) et des équipements adaptés aux activités des familles (miroir d'eau et surfaces aérées) (2014).					
4 - Réaménagement adapté des accès et du stationnement dans le Parc Clémentel (2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	200 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 40 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Conseil Général</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation du sentier piéton d'accès	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Réaménagement du parc	0	1

ACTION n° 34 – Revitalisation de la place du marché

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain

Elu référent : **Jean Louis FOURNET
FAYARD**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La place du marché, ancien cœur de village vigneron, présente des problématiques d'accessibilité, de stationnement, d'esthétisme et ne répond plus, en l'état actuel, à sa destination de lieu de rencontre et de développement de commerce local.

Objectif : Réaménager la place du marché et ses abords afin de lui rendre son esprit de place de village et permettre le maintien, voire le développement du commerce local.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Etude et convention avec le CAUE afin d'avoir une étude de l'existant et des propositions d'aménagement (2013).
- 2 - Réaménagement de la place avec réorganisation des points de collecte des déchets et du stationnement. Aménagement d'une place type village (2014).
- 3 - Réaménagement du marché couvert avec ouverture de celui-ci sur la place et réorganisation du stationnement sur le toit du marché couvert (2015).
- 4 - Démolition de l'ancienne caserne des pompiers suite à déménagement dans les nouveaux bâtiments avec réorganisation du stationnement et de cet espace (2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement <ul style="list-style-type: none">- Embellir le cadre de vie- Optimiser la distribution des points de collecte des déchets	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Dynamiser l'activité commerciale de la place	 La vie sociale <ul style="list-style-type: none">- Favoriser les échanges, les rencontres, l'activité, la vie sociale sur la place	 La bonne gouvernance
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, élu travaux, Services techniques, Service espaces verts

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Etude et convention avec le CAUE afin d'avoir une étude de l'existant et des propositions d'aménagement (2013).					
2 - Réaménagement de la place avec réorganisation des points de collecte des déchets et du stationnement. Aménagement d'une place type village (2014).					
3 - Réaménagement du marché couvert avec ouverture de celui-ci sur la place et réorganisation du stationnement sur le toit du marché couvert (2015).					
4 - Démolition de l'ancienne caserne des pompiers suite à déménagement dans les nouveaux bâtiments avec réorganisation du stationnement et de cet espace (2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	Etude : 1 200 € Travaux : 600 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge : CAUE : 1200 €

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de marchands à Châtel-Guyon		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'emplacements sur le marché		

ACTION n° 35 – Création d'une aire de covoiturage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires

Elu référent : **Jean Louis FOURNET
FAYARD**

Chef de projet : **Vincent MARREL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La population de Châtel-Guyon travaille sur un bassin de vie plus important que Châtel-Guyon nécessitant de ce fait une utilisation importante de véhicules individuels.

Objectif : Limiter l'utilisation individuelle des voitures en favorisant le co-voiturage.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Reconnaissance par le Conseil Général, du site d'entrée de Ville comme d'intérêt départemental.
- 2 - Définition des lieux en terme de passage et de regroupement (2013).
- 3 - Réalisation d'une aire de co voiturage en partenariat avec Volvic Sources et Volcans (2014).
- 4 - Mise en place d'une signalétique adaptée par le Conseil Général, permettant d'identifier le lieu (2014).
- 5 - Communication à la population afin de la sensibiliser à l'utilisation de l'aire de co voiturage (2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Favoriser la réduction du nombre de voitures dans la ville, donc réduction des émissions de gaz à effet de serre	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Conseil Général, Volvic Sources et Volcans, Services Techniques, Service Communication, Elu référent.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Reconnaissance par le Conseil Général, du site d'entrée de Ville comme d'intérêt départemental.					
2 - Définition des lieux en terme de passage et de regroupement (2013).					
3 - Réalisation d'une aire de co voiturage en partenariat avec Volvic Sources et Volcans (2014).					
4 - Mise en place d'une signalétique adaptée par le Conseil Général, permettant d'identifier le lieu (2014).					
5 - Communication à la population afin de la sensibiliser à l'utilisation de l'aire de co voiturage (2014).					

Budget et financement :

Budget global estimé	47 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 20%</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Conseil Général</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création de l'aire de covoiturage	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation de cette aire	0	



ACTION n° 36 – Application du plan de circulation en faveur des zones 30 et des liaisons douces

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires

Elu référent : **Ramon GARCIA**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : La commune de Châtel-Guyon a fait établir par un cabinet d'études, un plan de circulation notamment pour le centre bourg et le centre thermal.

Objectif : Partager les rues entre tous les utilisateurs en les rendant sécuritaires pour tous et en favorisant les modes doux de déplacement.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Analyse des problématiques liées à la circulation et aux déplacements de tous les usagers sur le centre bourg.
- 2 - Dans le cadre de l'aménagement de la place du marché et du centre bourg, prise en compte des problématiques et création de zone 30 (2014 2015 -2016 - 2017).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Réduire les déplacements automobiles et leur vitesse en ville, donc réduire les émissions de gaz à effet de serre	 L'économie Faire travailler les entreprises locales	 La vie sociale Favoriser un centre-ville plus apaisé et plus sécuritaire	 La bonne gouvernance
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, CAUE

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Analyse des problématiques liées à la circulation et aux déplacements de tous les usagers sur le centre bourg.					
2 - Dans le cadre de l'aménagement de la place du marché et du centre bourg, prise en compte des problématiques et création de zone 30 (2014 2015 -2016 - 2017).					

Budget et financement :

Budget global estimé	50 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 20%</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Conseil Général : 10% Etat : 10%</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de zones 30 créées		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de points de blocage résorbés		

ACTION n° 37 – Renforcement des liaisons pour personnes à mobilité réduite

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires

Elu référent : **Ramon GARCIA**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le relief et l'histoire de l'urbanisation de la commune pose des difficultés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Objectif : Mettre en place des liaisons permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur les points stratégiques de la commune.

Descriptif du projet par étapes :

Mise en place d'une liaison entre l'entrée de ville, le camping, la Mouniaude, le secteur de l'office du tourisme, la piscine, les écoles et le centre thermal en longeant l'Avenue des Etats Unis et l'Avenue Baraduc (2013).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Réduire l'utilisation de la voiture	 L'économie	 La vie sociale Favoriser le bien-être des personnes à mobilité réduite dans la ville	 La bonne gouvernance
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Mise en place d'une liaison entre l'entrée de ville, le camping, la Mouniaude, le secteur de l'office du tourisme, la piscine, les écoles et le centre thermal en longeant l'Avenue des Etats Unis et l'Avenue Baraduc (2013).					

Budget et financement :

Budget global estimé	32 800 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de liaisons créées		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 38 – Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 4 Créer des équipements publics adaptés

Elu référent : Ramon GARCIA

Chef de projet : SDIS

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le SDIS, dans le cadre de son projet de redéploiement de ses casernes de pompiers dans le département a acté le maintien d'une caserne sur Châtel-Guyon.

Objectif : Création d'un nouveau bâtiment mieux adapté à l'activité et rapidement accessible.

Descriptif du projet par étapes :

Après avoir défini le secteur d'implantation avec le SDIS, la commune a acquis les terrains qu'elle met à disposition du SDIS.

1 - Projet architectural réalisé par le SDIS (2013).

2 - Lancement du marché de travaux et réalisation de la caserne (2013 -2014).

3 - Extension du réseau d'eau potable par la commune (2013).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie Faire travailler les entreprises locales	 La vie sociale Assurer une sécurité sur la commune	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

SDIS, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Après avoir défini le secteur d'implantation avec le SDIS, la commune a acquis les terrains qu'elle met à disposition du SDIS. 1 - Projet architectural réalisé par le SDIS (2013). 2 - Lancement du marché de travaux et réalisation de la caserne (2013 -2014). 3 - Extension du réseau d'eau potable par la commune (2013).					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 030 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : 30 000 €
	Financement externe : 1 000 000 €
	Partenaires et part prise à leur charge : SDIS

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation de la nouvelle caserne	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 39 – Réhabilitation et extension de la zone d'activités

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités

Elu référent : **Mr le Maire**

Chef de projet : **Charles THEROND / VSV**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :


Contexte : la zone d'activités créée dans les années 70 est aujourd'hui saturée et n'a de plus, jamais fait l'objet d'un aménagement global ou d'une attention particulière dans sa qualification. La ville souhaitant être attractive, ne peut toutefois pas proposer de terrains d'activités sur Châtel-Guyon sans une requalification ou une extension de la zone actuelle.

Objectif : Requalification de la zone existante et agrandissement pour permettre l'extension des bâtiments existants ainsi que l'accueil d'activités en lien avec le positionnement de ville de santé et de bien être.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Validation de l'organisation de la future zone (2013).
- 2 - Réalisation d'un règlement de zone (2013).
- 3 - Réaménagement de la zone actuelle (2014).
- 4 - Aménagement de l'extension selon les demandes d'entreprises avec commercialisation des terrains (2015-2016-2017).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
<ul style="list-style-type: none">- Réduire l'impact de cette zone sur l'environnement grâce à une requalification- Créer de l'emploi local donc réduire les déplacements périurbains	<ul style="list-style-type: none">- Développer l'économie et l'emploi localement- Améliorer l'attractivité de la zone- Ancrer sa spécialisation de Ville de santé et de bien-être- Faire travailler les entreprises locales	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer le cadre de travail des salariés de cette zone	

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, VSV, propriétaires des terrains, Chambre d'Agriculture, Entreprises.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Validation de l'organisation de la future zone (2013).					
2 - Réalisation d'un règlement de zone (2013).					
3 - Réaménagement de la zone actuelle (2014).					
4 - Aménagement de l'extension selon les demandes d'entreprises avec commercialisation des terrains (2015-2016-2017).					

Budget et financement :

Budget global estimé	2 234 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 2 234 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : VSV</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Surface requalifiée		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Surface étendue		

ACTION n° 40 – Aide à la mise en place d'une pépinière d'entreprises

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif

Objectif 3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités

Elu référent : **Mr le Maire**

Chef de projet : **Charles THEROND /VSV**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le démarrage d'activités artisanales se heurte souvent à la nécessité de locaux adaptés et fonctionnels pour leur activité.


Objectif : Dans le cadre de la requalification de la zone d'activités, réalisation par un propriétaire privé, d'une pépinière d'entreprise avec une offre de bâtiments à louer.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Achat par un propriétaire privé de parcelles complémentaires aux siennes sur la zone d'activités pour réaliser les bâtiments (2014).

2 - Réalisation des bâtiments et mise à la location (2014 - 2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Créer de l'emploi local donc réduire les déplacements périurbains	 L'économie - Favoriser la création d'entreprises - Faire travailler les entreprises locales	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, propriétaire privé

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2014-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Achat par un propriétaire privé de parcelles complémentaires aux siennes sur la zone d'activités pour réaliser les bâtiments (2014).					
2 - Réalisation des bâtiments et mise à la location (2014 - 2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement : 0</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création de la pépinière	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 41 – Soutien aux associations et incitation aux éco-gestes

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville

Elu référent : **Louis LEVADOUX / Lionel CHAUVIN**

Chef de projet : **Frédéric PISSAVIN / Adeliene TALAMANDIER**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le milieu associatif sur la commune représente 81 associations utilisant tant les salles communales pour les réunions et les activités que les équipements sportifs. De plus, elles bénéficient, en dehors de ces avantages en nature, de subventions permettant l'accès à un coût limité aux activités à l'ensemble des générations de la commune.




Objectif : Inciter, dans le cadre de l'utilisation des locaux mais également dans les actions des associations, à des gestes éco responsables tant auprès des jeunes que des autres générations.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Après avoir mis en place en 2011 des conventions pour l'utilisation des locaux, et inscrits dès 2012, dans les règlements intérieurs des obligations sur les gestes éco responsables, les conventions d'utilisation des locaux des saisons 2013 - 2014 contiendront les gestes éco responsables à appliquer par équipement utilisé.

2 - Après avoir, dans les dossiers de subvention, dès 2012, sollicité les associations sur les actions de développement durable qu'elles pouvaient intégrer à leurs activités, mettre en place pour les subventions 2014, un critère d'éco gestes au sein des projets des associations dans les attributions de subvention.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement Réduire les impacts des activités des associations sur l'environnement	 L'économie	 La vie sociale Prendre aussi en compte des critères sociaux dans les critères de subvention	 La bonne gouvernance Accroître la prise de conscience des enjeux de développement durable auprès du monde associatif
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Associations, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 – Inscription dans les conventions d'utilisation des locaux des saisons 2013 - 2014 des gestes écoresponsables à appliquer par équipement utilisé.					
2 - Mettre en place pour les subventions 2014, un critère d'éco gestes au sein des projets des associations dans les attributions de subvention.					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de critères établis		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'associations signataires		Toutes

ACTION n° 42 – Création d'une maison des associations

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville

Elu référent : **Louis LEVADOUX**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : La Commune de Châtel-Guyon dispose actuellement de 30 salles de réunions ou d'accueil mises à disposition aux 81 associations de la commune et dispersées sur le territoire. Une opportunité s'est offerte à la commune suite au départ de l'école nationale de police et à l'arrivée de la CRS 48 qui n'utilise pas la villa Saint-Joseph, bâtiment de 1400 m2, en cœur de ville.

Objectif : Rationnaliser l'utilisation des salles afin de permettre d'optimiser les frais de fonctionnement et d'énergie par la création d'une maison regroupant l'accueil des associations.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Achat de la Villa saint Joseph auprès de l'état (2013) avec un portage par l'établissement public foncier.
- 2 - Etude financière et architecturale sur la réalisation d'une maison d'associations (2014).
- 3 - Réalisation de la maison des associations (2015 - 2016), pas de budget estimé.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
Rationnaliser les salles dédiées aux associations et réduire les coûts énergétiques en regroupant tout dans cette nouvelle structure	Faire travailler les entreprises locales	- Favoriser le dynamisme de la ville - Favoriser la cohésion sociale par le monde associatif	Accroître la prise de conscience des enjeux de développement durable auprès du monde associatif

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, EPF / SMAF

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2016

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Achat de la Villa saint Joseph auprès de l'état (2013) avec un portage par l'établissement public foncier.					
2 - Etude financière et architecturale sur la réalisation d'une maison d'associations (2014).					
3 - Réalisation de la maison des associations (2015 - 2016) pas de budget estimé.					

Budget et financement :

Budget global estimé	280 000 € achat 50 000 € étude
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Réalisation effective de la maison des associations	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 43 – Rencontres intergénérationnelles

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville

Elu référent : Nathalie ABELARD

Chef de projet : Martine TAILLANDIER

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : A l'heure où la transmission de l'information et des connaissances est de plus en plus liée aux nouvelles technologies, les relations sociales sont parfois compliquées à mettre en œuvre.

Objectif : Organiser une transmission humaine de l'information et des connaissances de façon intergénérationnelle afin de rompre l'isolement des personnes âgées, établir un lien d'échange, de plaisir, de savoir, de connaissance entre générations, établir un lien émotionnel tant pour les enfants que pour les personnes âgées, transmettre un héritage culturel, aider à la reconstruction ou à la consolidation de liens sociaux.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Participation du centre de loisirs, du conseil municipal des jeunes et de la maison de retraite : - à la décoration de la ville - à la semaine du développement durable
- 2 - Echanges entre le centre de loisirs, la maison de retraite et le conseil municipal des jeunes.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p>	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Rompre l'isolement des personnes âgées- Etablir un lien d'échange, de plaisir, de savoir, de connaissance entre générations- Favoriser la cohésion sociale	 <p>La bonne gouvernance</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Service Jeunes, Conseil Municipal des Jeunes, Centre de Loisirs

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Participation du centre de loisirs, du conseil municipal des jeunes et de la maison de retraite : - à la décoration de la ville - à la semaine du développement durable					
2 - Echanges entre le centre de loisirs, la maison de retraite et le conseil municipal des jeunes.					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de rencontres intergénérationnelles à la maison de retraite		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 44 – Etude et accompagnement pour la mise en place d'une maison médicale

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

Elu référent : Danielle FAURE IMBERT

Chef de projet : Valère DELGOVE

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La ville constate la réalité du problème d'une pénurie à terme de médecins généralistes et thermalistes sur la commune.




Objectif : Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé vers des solutions adaptées.

Descriptif du projet par étapes :

Après avoir mobilisé l'ensemble des professionnels autour du sujet, d'avoir constaté sur 4 ans, une potentielle désertification en terme de médecins si aucun remplaçant accepte de s'installer, la commune va :

- 1 - Sur 2013 et 2014 continuer par des réunions régulières, à faire entretenir des liens entre tous les professionnels
- 2 - Suivre un travail au niveau régional et national afin de faire évoluer via le Cneth, la réglementation du salaria de la médecine thermique
- 3 - Poursuivre l'étude de faisabilité d'une maison médicale.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribuer au développement de l'activité thermique- Créer de l'emploi via la maison médicale	 <p>La vie sociale</p> <p>Maintenir une offre médicale de proximité</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Favoriser le travail en réseau.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Profession libérale, Commune, ARS

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013			2014			2015			2016			2017		
Après avoir mobilisé l'ensemble des professionnels autour du sujet, d'avoir constaté sur 4 ans, une potentielle désertification en terme de médecins si aucun remplaçant accepte de s'installer, la commune va : 1 - Sur 2013 et 2014 continuer par des réunions régulières, à faire entretenir des liens entre tous les professionnels 2 - Suivre un travail au niveau régional et national afin de faire évoluer via le CNETH, la réglementation du salaria de la médecine thermique 3 - Poursuivre l'étude de faisabilité d'une maison médicale.															

Budget et financement :

Budget global estimé	400 € réunions
Proposition de plan de financement	Auto-financement :
	Financement externe :
	Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de médecins sur le territoire communal		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Création de la maison médicale	0	1

ACTION n° 45 – Etude et accompagnement pour un accueil de jour Alzheimer

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

Elu référent : **Marie CACERES**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : L'amélioration de la prise en charge globale de la maladie d'Alzheimer constitue un besoin de santé publique s'inscrivant dans le cadre de priorités établies (loi de santé publique, plan maladie d'Alzheimer 2008-2012 renouvelé) qui prévoit dans la mesure numéro un le développement et la diversification des structures de répit. « Chaque territoire doit pouvoir offrir une palette diversifiée de structures de répit correspondant aux besoins des patients et aux attentes des aidants, en garantissant l'accessibilité à ces structures ». Le bassin de santé intermédiaire de Riom, défini aujourd'hui par l'ARS, n'est aujourd'hui pas couvert par ce type de structure.

Objectif : Apporter un soutien sur le bassin de santé aux personnes malades et à leurs familles afin de permettre une poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles par la création d'un accueil de jour Alzheimer.





Descriptif du projet par étapes :

Après avoir réalisé en partenariat avec l'association Aide mémoire des Combrailles, une analyse des besoins qui a conforté la nécessité et la faisabilité d'un accueil de jour Alzheimer à Châtel Guyon (2012) :

1 - Travailler avec le Conseil Général et l'ARS, à l'inscription dans le projet de territoire du bassin de santé d'une structure d'unité d'accueil de jour Alzheimer afin qu'un appel à projet puisse être lancé (2013).

2 - Répondre à l'appel à projet de l'ARS par une étude approfondie architecturale d'implantation et de réalisation économique (2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'attractivité du territoire- Créer de l'emploi- Faire travailler les entreprises locales	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Apporter un soutien sur le bassin de santé aux personnes malades d'Alzheimer et à leurs familles- Développer ainsi une offre jusque là inexistante sur le bassin de santé	 <p>La bonne gouvernance</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Association Aide mémoire des Combrailles, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Après avoir réalisé en partenariat avec l'association Aide mémoire des Combrailles, une analyse des besoins qui a conforté la nécessité et la faisabilité d'un accueil de jour Alzheimer à Châtel Guyon (2012) :					
1 - Travailler avec le Conseil Général et l'ARS, à l'inscription dans le projet de territoire du bassin de santé d'une structure d'unité d'accueil de jour Alzheimer afin qu'un appel à projet puisse être lancé (2013).					
2 - Répondre à l'appel à projet de l'ARS par une étude approfondie architecturale d'implantation et de réalisation économique (2014).					

Budget et financement :

Budget global estimé	25 000 € études et convention avec association
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création d'une unité d'accueil de jour Alzheimer	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 46 – Requalification du pôle sportif de la Vouée

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

Elu référent : Jacques CREGUT

Chef de projet : Frédéric PISSAVIN

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : la commune comprend aujourd'hui plus de 40 associations sportives utilisant les équipements actuels que sont le pôle de la Vouée, le gymnase de la Mouniaude et celui du patural, le stade de rugby de la croze et le pôle tennis.



Objectif : face aux besoins en créneaux d'utilisation de ces équipements et, à la réforme des rythmes scolaires nécessitant une réflexion sur les activités périscolaires, y compris associatives, il est nécessaire de rationaliser les équipements sportifs de la commune en y intégrant une réflexion sur l'optimisation des frais de fonctionnement et d'énergie.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Après la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, du service sport jeunesse et d'associations sportives volontaires, une concertation via des questionnaires et des entretiens a été faite auprès de tous les utilisateurs afin d'avoir une situation précise des besoins mais également des atouts et des inconvénients de nos équipements et de leurs utilisations (2013).

2 - Avec cette analyse, un programme d'actions concertées va pouvoir être mis en place et échelonné sur les années à venir, le coût des actions n'étant pas à ce jour défini (2014).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>- Réduire les consommations énergétiques des équipements</p>	 <p>L'économie</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>- Rendre l'offre en équipements et en loisirs plus efficace</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>- Accroître le travail en réseau</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Commune, Associations sportives, Elu référent

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013			2014			2015			2016			2017		
1 - Après la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, du service sport jeunesse et d'associations sportives volontaires, une concertation via des questionnaires et des entretiens est en cours auprès de tous les utilisateurs afin d'avoir une situation précise des besoins mais également des atouts et des inconvénients de nos équipements et de leurs utilisations (2013).															
2 - Avec cette analyse, un programme d'actions concertées va pouvoir être mis en place et échelonné sur les années à venir, le coût des actions n'étant pas à ce jour défini (2014).															

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création d'un programme d'actions	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Requalification du pôle sportif	0	1

ACTION n° 47 – Aide aux plus précaires pour faciliter leur accès aux loisirs

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

Elu référent : Lionel CHAUVIN

Chef de projet : Frédéric PISSAVIN

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :




Contexte : Les jeunes de moins de 15 ans représentent 17% de la population (soit 1 042) avec des besoins d'accès aux loisirs de plus en plus important et ce malgré une évolution socio professionnelle des familles liée au contexte économique.

Objectif : La commune souhaite permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès aux loisirs proposés sur son territoire.

Descriptif du projet par étapes :

Après avoir mis en place, en partenariat avec la CAF, le pass jeunes et la notion de quotient familial, la commune va sur 2013 et 2014 analyser son impact pour pouvoir mettre en place des actions en cas de non optimisation de l'accueil.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p>	 <p>La vie sociale - Améliorer l'accès pour tous aux loisirs, favoriser l'épanouissement de chacun</p>	 <p>La bonne gouvernance</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, CAF

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2014

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Analyse de l'impact du pass jeunes pour pouvoir mettre en place des actions en cas de non optimisation de l'accueil.					

Budget et financement :

Budget global estimé

0 €

Proposition de plan de financement

Auto-financement :

Financement externe :

Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de personnes inscrites à un club de loisirs		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de pass Jeunes distribués		Augmentation

ACTION n° 48 – Soutien de projets innovants dans le développement durable

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

Elu référent : Mr le Maire

Chef de projet : Charles THEROND

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La commune réalise de nombreuses actions sur son territoire par différents acteurs privés.





Objectif : Dans ce cadre, la commune souhaite que la notion de développement durable puisse être prise en compte en favorisant les projets intégrant l'innovation dans ce domaine.

Descriptif du projet par étapes :

1 - Définir les projets pour lesquels la commune souhaiterait lancer des appels à projet avec un critère prioritaire de Développement Durable (2014).

2 - Définir les modalités de soutien selon le type de projet retenu que la commune pourra mettre en œuvre.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">- Aider les entreprises à réduire leurs impacts environnementaux	 <p>L'économie</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'innovation en faveur d'une économie "verte"	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none">- Innover dans le secteur de la vie sociale	 <p>La bonne gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser les acteurs économiques- Créer du lien entre la ville et le monde économique
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2014-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Définir les projets pour lesquels la commune souhaiterait lancer des appels à projet avec un critère prioritaire de Développement Durable (2014).					
2 - Définir les modalités de soutien selon le type de projet retenu que la commune pourra mettre en œuvre.					

Budget et financement :

Budget global estimé

0 €

Proposition de plan de financement

Auto-financement :

Financement externe :

Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de projets innovants choisis		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de projets innovants mis en place		

ACTION n° 49 – Soutien et valorisation du Conseil Municipal des Jeunes

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

Elu référent : **Catherine MAUPIED / Jacques CREGUT** / Chef de projet : **Laetitia TAVARES**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Les jeunes élus du CMJ vivent un apprentissage de la citoyenneté. Travaillant sur différents thèmes tout au long de leur mandat, ils découvrent la commune et son fonctionnement et font des observations conduisant à des projets concrets.

Objectif : Le conseil municipal des jeunes peut apporter des idées et mettre en œuvre des projets pour améliorer le cadre de vie de tous les Châtelguyonnais : opérations à but humanitaire, actions de sensibilisation, organisation d'événements festifs, projets d'aménagements... les jeunes élus peuvent alors intervenir dans de nombreux domaines tout au long de leur mandat et ainsi faire bouger la ville.

Descriptif du projet par étapes :

Avec l'aide active des élus délégués à la jeunesse, le CMJ s'exprime en proposant des actions et en mettant en place des projets tant en faveur de la jeunesse que de l'intérêt général (solidarité, développement durable, loisirs, prévention...) :

- 1 - Mise en place de cibles à chewing gum
- 2 - Festival multiculturel avec découverte de tous types de musiques et de danses
- 3 - Carnaval avec dons "rires médecins"
- 4 - Participation à l'aménagement de la plaine de jeux
- 5 - Distribution d'eau et de fruits dans le cadre du péri scolaire.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale	 La bonne gouvernance <ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes- Contribuer à la définition de projets de la ville
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Ecoles, Conseil Municipal des Jeunes

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
Avec l'aide active des élus délégués à la jeunesse, le CMJ s'exprime en proposant des actions et en mettant en place des projets tant en faveur de la jeunesse que de l'intérêt général (solidarité, développement durable, loisirs, prévention...) :					
1 - Mise en place de cibles à chewing gum					
2 - Festival multiculturel avec découverte de tous types de musiques et de danses					
3 - Carnaval avec dons "rires médecins"					
4 - Participation à l'aménagement de la plaine de jeux					
5 - Distribution d'eau et de fruits dans le cadre du péri scolaire.					

Budget et financement :

Budget global estimé	70 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'actions soutenues par le CMJ		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de conseillers		

ACTION n° 50 – Sensibilisation et réglementation liées à l'écobuage

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

Elu référent : Ramon GARCIA

Chef de projet : Thierry MAGNON

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : L'écobuage à proximité des habitations est strictement réglementé et doit faire l'objet d'une autorisation municipale. L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°12/01328 en date du 2 juillet 2012. Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée.




Objectif : Sensibiliser les administrés à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Descriptif du projet par étapes :

La réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par broyage, compostage individuel, ou en déchetterie est à privilégier :

1 - Campagnes menées par le SBA et la Commune pour sensibiliser les administrés (2013 -2014 2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p> <p>- Réduire les pollutions liées à l'écobuage et les impacts sur le climat</p>	 <p>L'économie</p>	 <p>La vie sociale</p> <p>- Améliorer la qualité de vie de tous en réduisant les nuisances liées aux feux</p>	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>- Garantir le respect des règles de vie en société</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SBA

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
La réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par broyage, compostage individuel, ou en déchetterie est à privilégier : 1 - Campagnes menées par le SBA pour sensibiliser les administrés (2013 -2014 2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement :
	Financement externe :
	Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de campagnes de sensibilisation mises en place		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de procès-verbaux délivrés		Baisse



ACTION n° 51 – Sensibilisation et réglementation liées au respect du bruit dans la ville

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

Elu référent : Ramon GARCIA

Chef de projet : Thierry MAGNON

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Châtel-Guyon est une commune thermale dont l'activité sur la saison doit pouvoir allier repos des curistes, animations saisonnières et vie locale.

Objectif : Concilier les contraintes de chacun en terme de nuisances sonores entre l'activité quotidienne, les animations saisonnières et le besoin de repos pour les curistes.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mettre en place un arrêté municipal réglementant les périodes horaires de travaux adaptées à la saison (2013).
- 2 - Mettre en place des conventions avec les restaurants, les bars et les commerces sur la gestion du bruit en fonction des heures d'ouverture et de fermeture, de l'utilisation des terrasses avec musique et d'animations (2014).
- 3 - Adapter le matériel municipal (moins bruyant) à la réalisation des chantiers (2014 - 2015).

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduire les impacts sonores sur la faune et la flore	 L'économie	 La vie sociale - Améliorer la qualité de vie de tous, par une diminution des nuisances sonores	 La bonne gouvernance - Garantir le respect des règles de vie en société
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Commerçants

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mettre en place un arrêté municipal réglementant les périodes horaires de travaux adaptées à la saison (2013).					
2 - Mettre en place des conventions avec les restaurants, les bars et les commerces sur la gestion du bruit en fonction des heures d'ouverture et de fermeture, de l'utilisation des terrasses avec musique et d'animations (2014).					
3 - Adapter le matériel municipal (moins bruyant) à la réalisation des chantiers (2014 - 2015).					

Budget et financement :

Budget global estimé	20 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Mise en place de l'arrêté municipal	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de plaintes déposées		

ACTION n° 52 – Projet santé et hygiène

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

**Elu référent : Catherine MAUPIED /
Jacques CREGUT**

Chef de projet : Frédéric PISSAVIN

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La société contemporaine tient de plus en plus compte des problématiques en termes d'hygiène alimentaire sportive et de santé.





Objectif :

- 1 - Sensibiliser le jeune public aux problématiques du bien manger et du bien bouger
- 2 - Intervenir rapidement sur les risques cardiaques sur le domaine public et privé.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Mise en place d'actions pédagogiques dans les classes
- 2 - Participation à la semaine du Goût qui fédère des initiatives locales, régionales et nationales autour de l'éducation au goût, du patrimoine culinaire et des métiers de bouche
- 3 - Mise en place de défibrillateurs dans les lieux stratégiques de la Ville (Parc Thermal, Complexe Sportif, piscine, salle des fêtes) avec formation auprès des utilisateurs des lieux.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 <p>L'environnement</p>	 <p>L'économie</p>	 <p>La vie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé par de bonnes pratiques de consommation et une bonne hygiène de vie - Réduire les accidents cardiaques mortels 	 <p>La bonne gouvernance</p> <p>Accroître la prise de conscience chez les jeunes sur une bonne alimentation et une bonne hygiène de vie</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Ecoles, Associations

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Mise en place d'actions pédagogiques dans les classes 2 - Participation à la semaine du Goût qui fédère des initiatives locales, régionales et nationales autour de l'éducation au goût, du patrimoine culinaire et des métiers de bouche 3 - Mise en place de défibrillateurs dans les lieux stratégiques de la Ville (Parc Thermal, Complexe Sportif, piscine, salle des fêtes) avec formation auprès des utilisateurs des lieux.					

Budget et financement :

Budget global estimé	10 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de classes touchées par une action pédagogique		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de défibrillateurs installés		

ACTION n° 53 – Programmations culturelles pour le théâtre

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville

Elu référent : Louis LEVADOUX

Chef de projet : Sabine GRIOL

2- LE PROJET :





Contexte et objectifs visés :

Contexte : Dans le cadre de l'action 21 "Réhabilitation du théâtre", une programmation culturelle devra être mise en place pour être effective dès l'ouverture du théâtre, la commune ayant d'ores et déjà programmé depuis 4 ans des spectacles vivants, des conférences, du cinéma et des séminaires dont l'objectif est d'amorcer l'ouverture du théâtre.
Objectif : Mener une réflexion sur la politique culturelle en vue de la réouverture du théâtre.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Réalisation d'une étude par un stagiaire, master actions culturelles et gestion de projets arts du spectacles, afin d'analyser :
 - la programmation culturelle locale passée et présente ainsi que la satisfaction du public face à cette programmation
 - l'environnement culturel régional en terme d'offres. Cette étude débouchant sur des préconisations
- 2 - Mise en place d'un contrat de prestations afin de définir les orientations des programmations futures du théâtre.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Permettre au stagiaire d'avoir une expérience professionnelle- Créer de l'emploi dans le domaine culturel (un prestataire)	 La vie sociale <ul style="list-style-type: none">- Accroître l'offre de services de loisirs pour permettre l'épanouissement des habitants et des touristes	 La bonne gouvernance <ul style="list-style-type: none">- Accroître les liens entre service public et monde universitaire
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Stagiaire, Prestataires

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Réalisation d'une étude par un stagiaire, master actions culturelles et gestion de projets arts du spectacles, afin d'analyser - la programmation culturelle locale passée et présente ainsi que la satisfaction du public face à cette programmation - l'environnement culturel régional en terme d'offres. Cette étude débouchant sur des préconisations 2 - Mise en place d'un contrat de prestations afin de définir les orientations des programmations futures du théâtre.					

Budget et financement :

Budget global estimé	10 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Etude	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Prestataire	0	1



ACTION n° 54 – Maintien et développement de manifestations d'envergure telles que JAZZ AUX SOURCES

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville

Elu référent : Louis LEVADOUX

Chef de projet : Adeline TALAMANDIER

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Châtel-Guyon, ville touristique a su depuis 4 ans maintenir des manifestations d'envergure régionale qui donne à cette ville un attrait en terme d'animation locale.

Objectif : Continuer à donner à la commune de Châtel-Guyon sa reconnaissance territoriale en matière d'animation.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Maintenir des budgets important en terme d'animation
- 2 - Développer la qualité des expositions et d'événements autour de l'art
- 3 - Augmenter le nombre de conférences sur des thèmes de société : « Les entretiens de Châtel ».

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie - Développer l'économie des loisirs et de la culture	 La vie sociale - Animer la vie locale	 La bonne gouvernance - Fédérer les acteurs culturels au-delà de la commune
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Comité animation, artistes

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Maintenir des budgets important en terme d'animation					
2 - Développer la qualité des expositions et d'événements autour de l'art					
3 - Augmenter le nombre de conférences sur des thèmes de société : « Les entretiens de Châtel ».					

Budget et financement :

Budget global estimé	170 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 38 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : DALD : 3500€ CG : 3000€ Région : 5500€ VSV : 6000€ Comité Animation : 11000€ Privés : 9000€</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation de Jazz aux Sources		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'évènements d'envergure dans l'année autour de la culture et l'art		Stabilité



ACTION n° 55 – Mise en place d'animations saisonnières tous publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés

Objectif 4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville

Elu référent : Louis LEVADOUX

Chef de projet : Adeline TALAMANDIER

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : La ville de Châtel-Guyon a su développer un intérêt pour les familles dans le cadre d'animations saisonnières.
Objectif : Faire de Châtel-Guyon, en terme d'animations une station familiale.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Maintenir les manifestations culturelles tous publics que sont « les Estivales ».
- 2 - Développer les animations dans le Parc pour les familles le dimanche (récré du parc) et en 2013, création d'un tremplin musical dédié aux jeunes talents.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie	 La vie sociale - Animer la vie locale, notamment pour les familles et les jeunes - Créer de la cohésion sociale	 La bonne gouvernance
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Prestataires, Jury tremplin musical (directeur école musique, artistes locaux, élus, professeur de chants et journaliste artistique de La Montagne, Directeur Société JFM matériel musical)

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Maintenir les manifestations culturelles tous publics que sont les Estivales.					
2 - Développer les animations dans le Parc pour les familles le dimanche (récré du parc) et en 2013, création d'un tremplin musical dédié aux jeunes talents.					

Budget et financement :

Budget global estimé	87 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 12 800 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : Casino : 10 000 € Conseil Général : 2 800 €</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation des Estivales		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Fréquentation des tremplins musicaux		

ACTION n° 56 – Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et leurs émissions de gaz à effet de serre

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies

Elu référent : **Serge BRIOT**

Chef de projet : **Vincent MARREL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Le Plan Climat National vise à répondre à l'enjeu climatique. Pour respecter l'objectif du protocole de Kyoto, il s'agit de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France au niveau de celles de 1990. Directement responsables de 12% des émissions de gaz à effet de serre et pouvant indirectement agir sur plus de 50%, les collectivités locales ont, en tant que donneurs d'ordres publics, un rôle important à jouer dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Objectif : Les collectivités locales sont invitées à réaliser leur propre plan d'actions, le Plan Climat Territorial (PCT). La mise en œuvre de ce plan peut s'inscrire dans une démarche d'agenda 21 local qui fait de la lutte contre le changement climatique l'une de ses cinq finalités.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Diagnostic thermique dans les principaux bâtiments communaux en collaboration avec la DDT (2013 -2014).
- 2 - Amélioration de l'isolation (2013-2015).
- 3 - Mise en place de programmation du chauffage dans les bâtiments publics (2013-2015).
- 4 - Diminution de la température dans les bâtiments avec température adaptée aux besoins (2013-2015)

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduction des consommations énergétiques liées aux bâtiments publics, donc des émissions de gaz à effet de serre	 L'économie - Améliorer l'attractivité du territoire - Réaliser des économies	 La vie sociale - Améliorer le confort et la fonctionnalité des bâtiments	 La bonne gouvernance
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, DDT, ADEME, ADHUME

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Diagnostic thermique dans les principaux bâtiments communaux en collaboration avec la DDT (2013 -2014).					
2 - Amélioration de l'isolation (2013-2015).					
3 - Mise en place de programmation du chauffage dans les bâtiments publics (2013-2015).					
4 - Diminution de la température dans les bâtiments avec température adaptée aux besoins (2013-2015)					

Budget et financement :

Budget global estimé	75 000 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe : 25 000 €</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : ADEME</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Part des bâtiments communaux couverts par un diagnostic thermique		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Part des bâtiments isolés		A compléter

ACTION n° 57 – Limitation de l'éclairage public

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies

Elu référent : **Serge BRIOT**

Chef de projet : **Vincent MARREL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : L'éclairage public en France est constitué de 9 millions de lampes pour une consommation annuelle d'environ 5,6 TWh et représente plus de 670 000 tonnes d'émissions de CO₂. Le parc d'éclairage public Français est vieillissant (3 millions de foyers lumineux ont plus de 25 ans d'âge, lampes énergétivores, luminaires non-conformes, etc.) et représente la moitié des consommations d'électricité des communes. (Source : ADEME)



Son renouvellement indispensable doit prendre en compte les enjeux économiques, environnementaux et sociaux propres à répondre aux questions de consommation, de nuisances, de sécurité et de qualité de vie des espaces publics. L'éclairage public est un poste important dans le budget électricité.

Objectif : La rénovation doit permettre d'optimiser les installations en assurant un service d'éclairage satisfaisant et adapté, de consommer le moins possible et de limiter les impacts sur l'environnement.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Baisse de la puissance de l'éclairage public sur des secteurs définis
- 2 - Utilisation de lampes à meilleur rendement lumineux
- 3 - Choix de lampadaires à meilleur rendement lumineux et taux de réjection vers le ciel pratiquement nul dans le cadre de remplacements
- 4 - Suppression progressive des lampes HPL (vapeur de mercure)
- 5 - Mise en place d'un système d'abaissement de 30% de la puissance lumineuse en milieu de nuit

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduction des consommations énergétiques liées à l'éclairage public - Réduire les nuisances visuelles sur la faune et la flore	 L'économie - Réaliser des économies	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, SIEG

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Baisse de la puissance de l'éclairage public sur des secteurs définis 2 - Utilisation de lampes à meilleur rendement lumineux 3 - Choix de lampadaires à meilleur rendement lumineux et taux de réjection vers le ciel pratiquement nul dans le cadre de remplacements 4 - Suppression progressive des lampes HPL (vapeur de mercure) 5 - Mise en place d'un système d'abaissement de 30% de la puissance lumineuse en milieu de nuit					

Budget et financement :

Budget global estimé	50 000 € / an
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge : SIEG : participation suivant travaux 10% ou %

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Part des lampes remplacées sur les lampadaires		100%
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Consommation électrique liée à l'éclairage		Baisse

ACTION n° 58 – Mise en circulation de véhicules propres et formation à l'éco-conduite

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS / Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : face à son parc de véhicules et de matériel, le poste carburants et combustibles de la commune de Châtel-Guyon est un poste important tant en quantité utilisée qu'en dépenses de fonctionnement.

Objectif : la commune souhaite réduire la pollution liée à l'usage des carburants et combustibles.



Descriptif du projet par étapes :

1 - Utilisation de mélange 2 temps, type ASPEN, entraînant une diminution des émissions polluantes, sur le matériel des espaces verts avec période de tests en 2013 et développement sur le matériel des services techniques en 2014 si les tests sont concluants.

2 - Mise en place de formation à l'éco conduite auprès de l'ensemble du personnel utilisant les véhicules communaux.

3 - Prise en compte du critère bi-carburant ou véhicule propre dans le cadre du renouvellement de certains véhicules.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux carburants d'origine fossile	 L'économie - Réaliser des économies de carburant liées à la pratique de l'éco-conduite	 La vie sociale - Réduire les pollutions, donc améliorer la santé des riverains	 La bonne gouvernance - Responsabiliser les agents aux enjeux climatiques liés à la conduite
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Commune, Services et Agents municipaux,

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013 -2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Utilisation de mélange 2 temps, type ASPEN, entraînant une diminution des émissions polluantes, sur le matériel des espaces verts avec période de tests en 2013 et développement sur le matériel des services techniques en 2014 si les tests sont concluants.					
2 - Mise en place de formation à l'éco conduite auprès de l'ensemble du personnel utilisant les véhicules communaux.					
3 - Prise en compte du critère bi-carburant ou véhicule propre dans le cadre du renouvellement de certains véhicules.					

Budget et financement :

Budget global estimé	4 000 € 400 € 6 000 €
Proposition de plan de financement	Auto-financement : Financement externe : Partenaires et part prise à leur charge :

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre d'agents formés à l'éco-conduite		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Part des véhicules propres sur l'ensemble de la flotte de véhicules municipaux		Augmentation

ACTION n° 59 – Charte d'entretien des espaces publics

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Sandie MONTEL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : PHYT'EAUVERGNE réalise des mesures de pesticides dans les eaux de rivière et dans les nappes souterraines de la région Auvergne. Ces mesures révèlent des contaminations régulières sur de nombreux secteurs. Une part importante de ces pollutions est due à l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes, en particulier lié au désherbage des espaces publics. En effet les désherbants chimiques sont le plus souvent utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables. Sur ces surfaces, les ruissellements sont canalisés et rejoignent rapidement le cours d'eau le plus proche, entraînant une pollution des rivières.

Objectif : Réduire au maximum la pollution liée à l'utilisation de produits phytosanitaires. Le contexte réglementaire européen et français invite aujourd'hui tous les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire les risques de pollution et à réduire l'usage de ces produits, avec notamment les engagements suivants : La directive européenne cadre sur l'eau (DCE) fixe aux états membres l'objectif d'une eau de bonne qualité d'ici 2015 en particulier vis-à-vis des pesticides. Le plan Ecophyto 2018, issu du Grenelle de l'Environnement, fixe un objectif de réduire de moitié l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018 si possible.

Descriptif du projet par étapes :

En partenariat avec la FREDON AUVERGNE Châtel Guyon s'engage dans la charte d'entretien des espaces publics et s'est donné comme objectif de mieux, et surtout de moins utiliser de produits phytosanitaires :

- 1 - Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- 2 - Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- 3 - Former et accompagner la commune sur les bonnes pratiques d'entretien ; sensibiliser les élus, services techniques et administrés afin de changer les mentalités.
- 4 - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants afin qu'ils comprennent et adhèrent aux nouvelles techniques d'entretien mises en œuvre.
- 5 - Assister à des démonstrations de techniques alternatives.
- 6 - Poursuivre les efforts entrepris pour un passage au niveau 2 de la charte.
- 7 - Atteindre le niveau 2 de la charte.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :




L'environnement

- Améliorer la qualité des cours d'eau
- Réduire les impacts sur la biodiversité




L'économie



La vie sociale

- Améliorer la qualité sanitaire de notre ressource en eau, et réduire ainsi les impacts sur notre santé



La bonne gouvernance

Permettre à tous les acteurs de connaître les bonnes pratiques de gestion d'un espace vert

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Service Espaces verts, Service Environnement, Elu référent, FREDON.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.					
2 - Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.					
3 - Former et accompagner la commune sur les bonnes pratiques d'entretien ; sensibiliser les élus, services techniques et administrés afin de changer les mentalités.					
4 - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants afin qu'ils comprennent et adhèrent aux nouvelles techniques d'entretien mises en œuvre.					
5 - Assister à des démonstrations de techniques alternatives.					
6 - Poursuivre les efforts entrepris pour un passage au niveau 2 de la charte.					
7 - Atteindre le niveau 2 de la charte.					

Budget et financement :

Budget global estimé	1 050 € / an
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Qualité de l'eau en aval de la commune		Bonne
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Tonnages de phytosanitaires utilisés annuellement		Baisse

ACTION n° 60 – Gestion Différenciée

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Sandie MONTEL**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain. Elle consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Châtel-Guyon est classé 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris. Chaque année 50000 plantes annuelles et bisannuelles sont produites pour fleurir les 600 m² de massifs fleuris. La ville compte 1200 arbres et 25 hectares de pelouse à entretenir.

Objectif : Adapter la gestion des espaces verts de la commune à leur destination et à leur fréquentation afin de réduire, pour les années à venir, la consommation en eau, en produits phytosanitaires et en carburant pour l'entretien des végétaux.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Réduction de l'utilisation des pesticides et des désherbants (signature de la Charte d'entretien des espaces publics en 2012).
- 2 - Mise en place de plantes vivaces en remplacement d'une partie des massifs de plantes annuelles.
- 3 - Remplacement de la tonte par des fauchages dans certaines zones prédéfinies.
- 4 - Généralisation de la taille douce des arbres et la sélection des essences adaptées à l'environnement urbain.
- 5 - Certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux pourront être laissés à eux-mêmes, fauchés ou extensivement pâturés, éventuellement même une fois tous les deux ans sur certaines parties afin d'y conserver des «refuges» pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Réduire la consommation d'eau - Améliorer l'état de la biodiversité sur la commune	 L'économie	 La vie sociale - Vivre dans un environnement sain - Améliorer la qualité du cadre de vie	 La bonne gouvernance
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Service espaces verts

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
<p>1 - Réduction de l'utilisation des pesticides et des désherbants (signature de la Charte d'entretien des espaces publics en 2012).</p> <p>2 - Mise en place de plantes vivaces en remplacement d'une partie des massifs de plantes annuelles.</p> <p>3 - Remplacement de la tonte par des fauchages dans certaines zones prédéfinies.</p> <p>4 - Généralisation de la taille douce des arbres et la sélection des essences adaptées à l'environnement urbain.</p> <p>5 - Certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux pourront être laissés à eux-mêmes, fauchés ou extensivement pâturés, éventuellement même une fois tous les deux ans sur certaines parties afin d'y conserver des «refuges» pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondues en raison de leurs fonctions.</p>					

Budget et financement :

Budget global estimé	3 000 € / an
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Consommation d'eau liée aux espaces verts		
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Label 3 fleurs		Maintien

ACTION n° 61 – Dématérialisation de prestations pour économiser le papier

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :

Contexte : Les collectivités continuent à consommer chaque année de plus en plus de papier, alors que l'industrie papetière est l'une des plus polluantes. Les échanges commerciaux imposent aux collectivités d'émettre un certain nombre de documents tels que les factures. Pour cela, le support le plus répandu est bien entendu le papier, mais il existe aujourd'hui une autre solution plus économique et plus écologique : la dématérialisation visant à remplacer un support papier par un fichier informatique. D'ici une dizaine d'années, selon la tendance actuelle, la consommation mondiale de papier pourrait croître de 40%, impliquant une déforestation dramatique pour l'équilibre environnemental de la planète et une augmentation importante du prix du papier.

Objectif : Réduire significativement l'utilisation de papier au niveau de la commune et diminuer ainsi son impact sur l'environnement. Diminuer significativement les coûts, liés à l'achat de papier, aux traitements de documents papier et de frais d'envoi postaux. Améliorer l'image écoresponsable de notre commune par une communication adéquate en interne et en externe. Faire disparaître les temps de transmission de documents. L'envoi et la réception sont quasiment instantanés.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Identifier les documents pouvant être dématérialisés c'est-à-dire transformés en documents électroniques.
- 2 - Identifier les interlocuteurs susceptibles de recevoir des documents électroniques.
- 3 - Dématérialiser les documents : transformer les documents en format électronique.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement - Contribuer à limiter les effets de l'industrie papetière sur la déforestation	 L'économie - Avoir une attitude d'achat responsable - Moderniser notre façon de travailler - Réaliser des économies	 La vie sociale - Améliorer le service public en le rendant plus rapide	 La bonne gouvernance
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Services Communaux, tous les élus, partenaires institutionnels

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2015

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Identifier les documents pouvant être dématérialisés c'est-à-dire transformés en documents électroniques.					
2 - Identifier les interlocuteurs susceptibles de recevoir des documents électroniques.					
3 - Dématérialiser les documents : transformer les documents en format électronique.					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de ramettes de papier A4 achetées annuellement		baisse
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 62 – Charte écoresponsable interne

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

Elu référent : **Nathalie ABELARD**

Chef de projet : **Sylvie GUBIAN**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :





Contexte : Les principales sources d'énergie que nous utilisons quotidiennement s'épuisent de jour en jour. Leur exploitation et leur utilisation s'accompagnent souvent de conséquences néfastes pour la santé et pour l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, accidents, dégradation des sols...). Les gaz à effet de serre émis par les activités humaines provoquent le réchauffement de la planète ; les scénarii des scientifiques montrent que d'ici la fin de ce siècle, la France devrait connaître des étés moyens équivalents à celui de 2003 (canicule).

Objectif : En tant que consommateur d'énergie, d'eau et producteur de déchets, et de ce fait, générateur de pollution, la ville de Châtel-Guyon doit montrer l'exemple en gérant et maîtrisant au mieux ses ressources et en évitant la pollution.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Faire un état des lieux des locaux et des habitudes de la collectivité.
- 2 - Constituer un groupe de pilotage.
- 3 - Décliner les actions à conduire dans différents domaines concernant aussi bien des stratégies globales que la vie quotidienne des agents municipaux et visant les objectifs définis.
- 4 - Faire évoluer la charte par des réunions annuelles avec les responsables développement durable de chaque service.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement <ul style="list-style-type: none">- Réduire notre empreinte écologique globale : réduction de la consommation d'eau, d'énergie- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Faire lever sur le monde économique par des achats et des marchés plus responsables	 La vie sociale <ul style="list-style-type: none">- Améliorer le bien-être global des agents	 La bonne gouvernance <ul style="list-style-type: none">- Permettre à tous d'avoir conscience des enjeux liés au développement durable- Systématiser la réflexions sur le développement durable lors de tout projet
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Services techniques, Service Espaces verts, Service Sport Jeunesse, Service Animation, Service Administratif.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Faire un état des lieux des locaux et des habitudes de la collectivité.					
2 - Constituer un groupe de pilotage.					
3 - Décliner les actions à conduire dans différents domaines concernant aussi bien des stratégies globales que la vie quotidienne des agents municipaux et visant les objectifs définis.					
4 - Faire évoluer la charte par des réunions annuelles avec les responsables développement durable de chaque service.					

Budget et financement :

Budget global estimé	0 €
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge :</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Création de la charte	0	1
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu

ACTION n° 63 – Insertion par l'emploi

1 - CADRE STRATEGIQUE :

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable

Objectif 5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi

Elu référent : **Marie CACERES / Serge BRIOT**

Chef de projet : **Joël SAINT JOANIS / Valère DELGOVE**

2- LE PROJET :

Contexte et objectifs visés :


Contexte : La ville compte une multiplicité d'actions, d'entretiens à réaliser dans les parcs, la forêt, au niveau des petits bâtiments communaux, du mobilier urbain, etc...

Objectif : Dans ce cadre, en complément de nos équipes et des renforts saisonniers, la commune souhaite développer la réinsertion des personnes en difficulté dans le monde du travail.

Descriptif du projet par étapes :

- 1 - Valoriser les chantiers d'insertion par des réalisations et des chantiers de plus en plus nombreux via la convention avec INSERFAC.
- 2 - Recruter des contrats uniques d'insertion avec formation diplômante.
- 3 - Mettre en place le service civique permettant à des jeunes de compléter leur formation théorique par une expérience pratique de plus de six mois.

Quels sont les effets bénéfiques attendus du projet sur :

 L'environnement	 L'économie <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le retour à l'emploi de personnes inactives- Créer des emplois	 La vie sociale	 La bonne gouvernance
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cohérence de l'action avec les 5 finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable

3- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pilotage du projet :

Elu référent, Services techniques, Service Espaces verts.

Planning (date début et fin prévisionnelle) : 2013-2017

Principaux postes	2013	2014	2015	2016	2017
1 - Valoriser les chantiers d'insertion par des réalisations et des chantiers de plus en plus nombreux via la convention avec INSERFAC. 2 - Recruter des contrats uniques d'insertion avec formation diplômante. 3 - Mettre en place le service civique permettant à des jeunes de compléter leur formation théorique par une expérience pratique de plus de six mois.					

Budget et financement :

Budget global estimé	<p>4 000 € en plus /an INSERFAC</p> <p>47 000 € CAE / an</p> <p>3 200 € services civiques /an</p>
Proposition de plan de financement	<p>Auto-financement :</p> <p>Financement externe :</p> <p>Partenaires et part prise à leur charge : CONCORDIA (services civiques) : 800 € / an Etat (CAE) : 27 000 €</p>

4- SUIVI DU PROJET – CRITERES D'EVALUATION

Indicateur 1	Etat actuel	Résultat attendu
Nombre de personnes en insertion travaillant sur la commune annuellement		Augmentation
Indicateur 2	Etat actuel	Résultat attendu
Part des emplois aidés		Augmentation



Agenda 21 de Châtel-Guyon

DEMANDE DE LABELLISATION

2 – DECLARATION D'INTENTION

Avril 2013

Déclaration d'intention

Un Agenda 21 pour Châtel-Guyon

La Ville s'est engagée le 15 décembre 2009 dans la réalisation d'un Agenda 21 communal. L'équipe municipale élue en 2008 avait inauguré son mandat par une matinée de nettoyage des chemins communaux pour répondre à une situation d'urgence écologique, mais aussi à une nécessité économique. En effet comment tolérer dans une Ville thermale, choisie par ses habitants en raison de son cadre naturel que des tonnes de déchets jonchent les chemins communaux ?

Très vite les initiatives se sont multipliées en faveur du développement durable, et il est apparu nécessaire de matérialiser et d'organiser différemment le travail de la Ville et de passer d'actions municipales concrètes et immédiates à une stratégie construite dans la durée en tissant des partenariats.

L'utilisation du cadre de référence que constituent un Agenda 21 et ses 5 finalités permet d'arriver à une logique plus structurée en hiérarchisant les priorités et les actions en fonction des problématiques de la ville. La réflexion intègre aussi simultanément toutes les composantes du Développement Durable : écologie, social et économie. C'est pourquoi des élus investis dans différentes Commissions, des habitants, des responsables associatifs ont été associés tout le long de notre réflexion à la réalisation de cet agenda 21.

Une période charnière pour Châtel-Guyon

En outre, la commune se trouvait au début de l'élaboration de l'Agenda 21 à une période charnière de sa stratégie de développement : elle mettait en même temps en place son Plan Local d'Urbanisme et travaillait à une stratégie de relance économique, alors que le premier employeur privé de la commune, l'exploitant thermal, avait connu de graves difficultés qui avaient conduit la ville à racheter l'établissement et à le confier à une Société d'Economie Mixte dans laquelle la Ville est l'actionnaire principal.

Le développement de l'attractivité de la Ville constitue actuellement une priorité politique dans laquelle se retrouvent des habitants et des acteurs économiques qui ont un intérêt commun à vivre et travailler dans une commune écologiquement responsable, un cadre préservé, dynamique et attractif.

Le respect de l'environnement est considéré comme structurel pour l'économie de la Ville et son image. Châtel-Guyon est une station thermale et donc une ville de santé. Aussi, un Agenda 21 est particulièrement cohérent pour la mise en place d'une stratégie locale qui bénéficie à la qualité de vie des habitants, des curistes et des touristes, et fasse converger l'action des acteurs locaux vers un développement plus durable.

Forces et Faiblesses du projet

La mise en œuvre de la concertation avec les acteurs de la mairie, comme avec les partenaires a permis de développer de nombreuses actions, mises en œuvre avant même la finalisation de l'Agenda 21, qui constituent le début d'une dynamique collective autour du développement durable. En outre, elle a contribué à mettre en place un Plan Local d'Urbanisme particulièrement cohérent avec la volonté municipale et contribué à la mise en place de politiques publiques locales transversales.

Précisons à ce stade que les premiers acteurs à s'investir fortement aux côtés de la ville sont les Thermes et l'Office du Tourisme qui cumulent deux caractéristiques communes : un lien fort avec la mairie et des acteurs ayant une sensibilité préexistante au Développement Durable.

Le présent programme d'actions doit permettre à terme de convaincre des acteurs plus éloignés de la ville et moins sensibilisés à ces problématiques de rejoindre la dynamique engagée.

La réalisation du programme d'actions reste dépendante du contexte dans lequel il est élaboré. Aujourd'hui, la commune est sortie d'une période de doute sur sa vocation thermique et peut se porter sur l'avenir et la réalisation d'un Agenda 21. Nous n'ignorons cependant pas que notre programme d'action, tout comme les moyens financiers dont dispose la commune sont étroitement dépendants de la stratégie de développement touristique et thermal et que, si, par exemple, les cures thermales venaient à être dé remboursées comme cela a failli être le cas en 2009, une nouvelle stratégie devrait être rebâtie. Nous faisons aussi le pari qu'une commune plus respectueuse du développement durable consolidera la stratégie actuelle.

Un point fort de notre commune reste indéniablement sa jeunesse. C'est pourquoi nous souhaitons intensifier des actions de sensibilisation en direction des plus jeunes. Ils constituent notre chance de parvenir à un vrai changement de mentalités auquel doit contribuer le programme d'actions de l'agenda 21 de Châtel-Guyon.

Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés dans la réalisation de ce document stratégique pour notre commune tout au long de son élaboration.



Frédéric BONNICHON
Maire de Châtel-Guyon
Conseiller Régional d'Auvergne



Nathalie ABELARD
Adjoint en charge de l'eau
et de l'environnement



Agenda 21 de Châtel-Guyon

DEMANDE DE LABELLISATION

3 - SYNTHÈSE

Avril 2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
DOSSIER DE SYNTHÈSE	4
1. CONTEXTE DU PROJET	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	4
1.2 MOTIVATIONS EN FAVEUR D'UN AGENDA 21.....	6
1.3 EVENEMENTS PRECEDANT LE LANCEMENT DU PROJET.....	7
1.4 ENGAGEMENT ENVERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AMONT DU PROJET.....	7
2. METHODOLOGIE GLOBALE	8
3. DIAGNOSTIC	9
3.1 METHODOLOGIE.....	9
3.2 DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	9
3.3 DIAGNOSTIC INTERNE.....	13
3.4 ENJEUX.....	18
4. STRATEGIE	19
4.1 METHODOLOGIE.....	19
4.2 STRATEGIE.....	19
5. PLAN D' ACTIONS	22
5.1 METHODOLOGIE.....	22
5.2 PROGRAMME D' ACTIONS.....	22
6. PARTICIPATION ET PILOTAGE	26
6.1 LA CONCERTATION.....	26
6.2 LA COMMUNICATION.....	32
7. PILOTAGE	36
7.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET.....	36
8. EVALUATION	38
8.1 EVALUATION.....	38
8.2 ORGANISATION EVALUATION.....	38
8.3 OUTILS D' EVALUATION.....	39
9. ORIGINALITE DU PROJET ET EXEMPLARITE	41
9.1 SINGULARITE DU PROJET.....	41
9.2 EXEMPLARITE DU PROJET.....	41
10. ETAT ACTUEL DU PROJET	43

PREAMBULE

Issu de la délibération du conseil municipal en décembre 2009, le projet d'agenda 21 vient d'être approuvé le 25 avril 2013.

Outil créé lors du Sommet de la Terre à Rio pour intégrer le développement durable dans l'action des collectivités locales, l'agenda 21 représente ainsi à la fois une **démarche**, mais constitue aussi un **plan d'actions**.

La ville, qui était déjà impliquée en faveur du développement durable a souhaité lancer un agenda 21 pour, d'une part, apporter de la cohérence dans son action municipale, et amorcer une réflexion multipartenariale sur le développement de la ville pour la prochaine décennie intégrant plus avant la notion de développement durable.

En effet, Châtel-Guyon connaît quelques mutations importantes depuis la dernière décennie, entre autres : une périurbanisation importante entraînant une croissance démographique et des effets induits (étalement urbain, augmentation des déplacements pendulaires, impacts environnementaux, besoins en services...), mais aussi la baisse significative du secteur thermal, « moteur de développement », qui connaît néanmoins un rebond très significatif depuis 2009.

L'agenda 21 a été lancé parallèlement au Plan Local d'Urbanisme, ce qui permet une vraie complémentarité et cohérence des projets.

Enfin, la ville a souhaité impliquer les services dans une démarche d'éco-responsabilité afin d'une part, de favoriser l'appropriation du concept de développement durable par tous les agents, et d'autre part d'être en mesure de donner l'exemple en tant qu'institution publique.

Le présent rapport de synthèse permet de donner des éclairages de méthode et de contenu sur l'agenda 21 de Châtel-Guyon, en vue de la labellisation du projet.

Dossier de synthèse

1 . CONTEXTE DU PROJET

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

- *Présentation générale : ville thermale*

La commune de Châtel-Guyon, comptant 6500 habitants, se situe au centre de la région Auvergne, au nord-ouest de l'agglomération clermontoise. Cité thermale et touristique, elle est aussi une ville périurbaine en développement.

Etant incluse au sein du Parc des Volcans d'Auvergne, la ville recèle de richesses naturelles. C'est d'abord une ville d'eau, mais Châtel-Guyon possède un cadre de verdure de qualité, avec 25 hectares d'espaces verts, et 215 hectares de forêts. C'est aussi une ville au patrimoine riche hérité de son passé (entre autre issu de l'âge d'or du thermalisme) : maisons vigneronnes, monuments religieux ou encore remarquables, villas du début du siècle sont dissimulés dans les différents quartiers de la ville. Cela lui a valu de classer une partie de son bourg en ZPPAUP.

- *Structure de la ville*

La commune se compose de 5 entités bâties, un centre-ville et quatre villages, regroupant environ 6 400 habitants en 2010 :

- La ville de Châtel-Guyon (marquée par une fonction thermale)
- Les Grosliers,
- Le Bournet,
- Rochepradière,
- Saint-Hippolyte.

La commune s'étend sur une superficie de 1 406 hectares, avec une densité de 373 hab. /km². Malgré l'étendue de son territoire, la densité est importante car la majorité de la population est regroupée au sein des entités bâties.



- *Présentation administrative*

La ville est limitrophe des communes de : Prompsat au nord, Yssac-la-Tourette et Saint-Bonnet-près-Riom à l'est, Riom et Enval au sud, Charbonnières-les-Varennes et Loubeyrat à l'ouest.

Châtel-Guyon fait partie de l'arrondissement de Riom et du canton de Riom-Est.

Châtel-Guyon fait ainsi partie de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans, du Pays du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

- *La communauté de communes Volvic Sources et Volcans*



La communauté de communes Volvic Sources et Volcans (VSV) a été créée en 2002. Elle regroupe 7 communes : Charbonnières-les-Varennes, Pulverrières, Volvic, Chant-la-Mouteyre, Saint-Ours-les-Roches, Sayat, Châtel-Guyon.

Elle représente un territoire charnière entre la ville et la campagne, situé à proximité de l'agglomération clermontoise. Elle fait partie intégrante du Pays du Grand Clermont et certaines de ses communes adhèrent au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Lors de sa création, plusieurs compétences lui ont été transférées :

- des compétences obligatoires telles que l'aménagement de l'espace et le développement économique,
- des compétences optionnelles telles que la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie et la petite enfance.



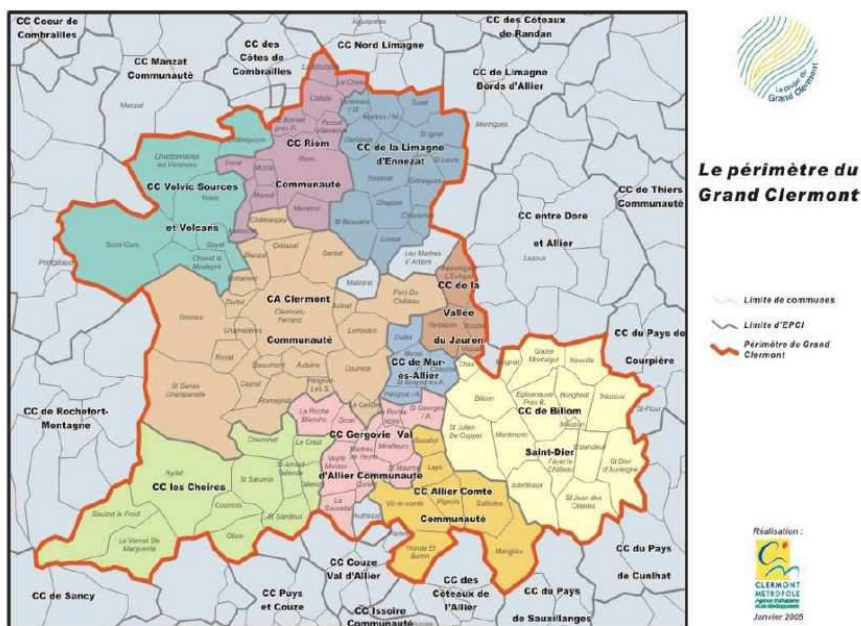
Carte n°4 : Périmètre de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans
Source : www.vsv.fr

- *Le Pays du Grand Clermont*

Depuis 2003, la commune de Châtel-Guyon adhère au Pays du Grand Clermont, une circonscription administrative visant à aménager le territoire de manière cohérente. Le Pays du Grand Clermont, porté par un Syndicat Mixte, s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) qui a été approuvé en 2011.

Il cherche à trouver les équilibres entre les espaces urbains, ou à urbaniser, et les espaces naturels. Il fixe un cap en matière de développement de l'habitat, de déplacements, d'équipements...

Il doit permettre de mieux maîtriser le développement urbain, en cohérence avec l'environnement et contribue ainsi au développement territorial durable.



Carte n°5 : Périmètre du Pays du Grand Clermont
 Source : www.auvergne.pref.gouv.fr

- *Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (P.N.R.V.A.)*

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est un immense territoire composé de paysages variés et d'une faune et d'une flore remarquables. Il doit aussi sa forte identité à toute une société rurale qui a su préserver ses savoir-faire et sa culture.

Conscients de la richesse et de la fragilité de leur environnement, les élus locaux, en accord avec le Conseil Régional d'Auvergne, ont fondé le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le 25 octobre 1977.

Châtel-Guyon trouve toute sa place au sein du Parc. Elle présente toutes les caractéristiques de ce territoire, disposant de nombreux espaces naturels, d'une richesse faunistique et floristique importante et d'un caractère rural qui tend cependant peu à peu à s'estomper.

1.2 MOTIVATIONS EN FAVEUR D'UN AGENDA 21

L'Agenda 21 était d'abord une occasion pour la collectivité de se questionner de façon prospective sur l'avenir de son territoire, au regard de ses enjeux principaux : phénomène de périurbanisation, d'une part, et reprise depuis 2009 de son moteur économique : le thermalisme, d'autre part. Et cela, en prenant en compte de façon globale les 4 piliers d'un développement durable que sont la vie sociale, l'environnement et l'économie, ainsi que la bonne gouvernance.

C'était aussi une opportunité de faire le bilan de l'état actuel de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques, pour à la fois apporter de la cohérence dans les actions engagées, tout en permettant de percevoir la marge de progression existante. Cohérence qui devait aussi s'opérer avec le Plan Local d'Urbanisme construit en parallèle.

En outre, c'était aussi une opportunité pour aller au contact des acteurs du territoire (élus, agents, curistes, habitants, partenaires) au sein d'une concertation globale. Cela, en vue de mieux appréhender les enjeux du territoire, mais aussi afin de favoriser une émulation autour de la construction de l'avenir de la commune.

Enfin, cela devait permettre d'accroître la prise en compte du développement durable en interne au sein de l'administration.

1.3 EVENEMENTS PRECEDANT LE LANCEMENT DU PROJET

La délibération visant à la réalisation d'un agenda 21 a été prise 1 an et demi après les élections municipales de 2008 : le 15 décembre 2009 ; celle-ci visait à valider le lancement d'un agenda 21 ainsi que le recrutement d'un bureau d'études.

Un bureau d'études a été recruté le 05/03/2010, date à laquelle la mission a débuté.

Le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré en parallèle du projet, puisque le diagnostic (ou rapport de présentation) a été présenté le 23 Novembre 2009.

1.4 ENGAGEMENT ENVERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AMONT DU PROJET

La ville de Châtel-Guyon ne partait pas de zéro en terme de développement durable au sein de la commune, puisque de nombreuses actions allant déjà dans ce sens étaient engagées :

Domaine social :

- Mise en place d'une banque alimentaire
- Permanence d'informations pour les personnes en situation de handicap
- Création de la carte Pass'Jeunes, donnant un droit d'accès à toutes les activités de loisirs et sportives de la commune (activités, stages...) et du quotient familial
- Travail en relation avec une Association d'insertion pour l'entretien des forêts et de nombreux travaux : Inserfac

Domaine Gouvernance :

- Des habitudes de concertation sur les projets de la ville (PLU, aménagements de la ville, concertation continue avec les acteurs économiques ...)
- Enquêtes de satisfaction sur le stationnement et sur les des équipements sportifs de la ville
- Une gestion municipale avec des délégations réelles pour les adjoints
- Boîte mail d'idées relatives à l'environnement environnement@chatel-guyon.fr

Domaine Environnemental / paysage :

- Forêts gérées PEFC depuis 2009
- ZPPAUP en centre bourg
- Subvention pour la rénovation de logements et les ravalements de façades (jusqu'à 40% plafonné à 10 000 € de travaux dans la ZPPAUP)
- Mise à la disposition des habitants, des touristes et des curistes de navettes pour desservir les principaux sites touristiques et thermaux de la commune et le marché (en saison estivale)
- Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Domaine économique :

- Implication de la Ville dans la relance thermale (participation à une SEM) depuis 2009
- Opérations commerciales soutenues par la Ville : foires, marchés de Noël, marchés nocturnes, pour faire connaître le tissu de commerçants et artisans locaux.

2 METHODOLOGIE GLOBALE

Le projet mené à Châtel-Guyon comprend à la fois une démarche interne d'éco-responsabilité, et une démarche externe de territoire.

Chronologie du déroulement du travail mené à Châtel-Guyon :

- 15 décembre 2009 : délibération en faveur d'un agenda 21
- 05 Mars 2010 : recrutement du bureau d'études MATI
- Janvier – Mai 2010 : travail de diagnostic thématique
- Juillet - Septembre 2010 : questionnaire population / questionnaire agents municipaux
- Octobre 2010 – Mai 2011 : finalisation diagnostic interne / externe
- Juin 2011 : 1^{er} comité de pilotage pour présenter :
 - La démarche d'agenda 21
 - Les diagnostics interne/externe
 - Les phases de concertation
- Juin-Juillet 2011 : 4 ateliers participatifs thématiques pour partager le diagnostic
- Août 2011 : questionnaire curistes et touristes
- Juillet – Septembre : rédaction du diagnostic global et partagé
- Octobre 2011 : forum participatif sous forme de 4 tables-rondes thématiques, pour recueillir les idées d'actions des acteurs locaux suivi d'échanges avec la salle et d'un rendu en assemblée plénière et mise en place d'une boîte à suggestions.
- Fin 2011: compte-rendu des ateliers participatifs
- Janvier 2012 : diagnostic interne : première réunion pour la mise en place d'une charte éco-responsable
- 19 Juin 2012 : commission environnement élargie : construction d'axes stratégiques et avant-programme d'actions
- 18 juillet 2012 : délibération en conseil municipal pour valider le diagnostic territorial et les axes stratégiques
- Fin 2012-2013 : finalisation des actions : rédaction des fiches
- 21 Février 2013 : Recrutement Cabinet ADRET & TERRITOIRES
- 19 Avril 2013 : Réunion du COPIL pour validation du Plan d'actions
- 20 Avril 2013 : Commission Environnement élargie au Conseil Municipal pour validation du Plan d'actions
- 25 Avril 2013 : Délibération du Conseil Municipal : Validation des stratégies et du plan d'actions de l'Agenda 21
- En cours : rédaction de la charte éco-responsable par les agents.

3 DIAGNOSTIC

3.1 METHODOLOGIE

Le diagnostic s'est fait à plusieurs niveaux :

- Recherche documentaire et analyse du territoire dans toutes ses composantes par le bureau d'études
- Analyse qualitative : questionnaires agents, grand public et curistes/touristes, mais aussi ateliers thématiques grand public.
- Travail interne des agents
- Synthèse globale : diagnostic partagé et formulation d'enjeux.

3.2 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic s'est structuré en 6 chapitres :

- Section 1: Une commune périurbaine
- Section 2: Un cadre de vie à préserver
- Section 3: Un territoire dynamique, équipé et diversifié
- Section 4: Une économie en redressement
- Section 5: Le thermalisme: poumon économique de la ville
- Section 6: Le tourisme : un axe fort de développement

Un diagnostic global et rédigé a été réalisé, mais nous ne ferons apparaître ici que la synthèse ainsi que les principaux Atouts/Faiblesses et enjeux par sections :

Section 1 : Une commune périurbaine (habitat, transport et mobilité)

La cité thermale attire de nouveaux résidents depuis 1975, avec une augmentation significative de sa population entre 1999 et 2006.

Cette évolution a une incidence sur l'organisation urbaine du territoire. Elle a provoqué un étalement urbain, que les pouvoirs publics s'efforcent aujourd'hui de maîtriser via les instruments de planification urbaine (le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Grand Clermont).

La commune de Châtel-Guyon devra relever un important défi en ce qui concerne les problématiques et les politiques liées à l'habitat et au développement urbain. Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) élaboré par la Communauté de Communes « Volvic Sources et Volcans » tente d'y répondre.

La maîtrise du développement urbain est un enjeu de développement durable majeur à Châtel-Guyon, comme à l'échelle nationale.

Les habitants de Châtel-Guyon effectuent quotidiennement de nombreux déplacements. Le positionnement géographique de la commune justifie en grande partie ces différents flux vers les pôles urbains. Cependant, le tout automobile est très présent et les comportements devront nécessairement évoluer vers une moindre utilisation de la voiture.

À noter : Si la ville est desservie par un très bon réseau routier, le territoire souffre d'une véritable carence concernant l'offre de transports en commun, existante mais méconnue et inadaptée.

SECTION 1 : Une Commune périurbaine (habitat, transport et mobilité)

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">• Une commune attractive → forte croissance démographique → solde migratoire largement positif et reprise du solde naturel depuis le début des années 2000• Bonne desserte routière• Proximité de pôles urbains	<ul style="list-style-type: none">• Pression foncière importante (étalement urbain et augmentation du coût du foncier)• Inadéquation entre l'offre et la demande de logements• Très peu d'offres de transport en commun	<ul style="list-style-type: none">• Encourager la réduction de la consommation d'espace• Gérer plus durablement les transports• Promouvoir une politique de l'habitat adaptée aux différents besoins de la population

Section 2 : Un cadre de vie à préserver

A la vue de la qualité et de la reconnaissance de ces espaces naturels, on peut dire qu'ils représentent un véritable atout pour la commune de Châtel-Guyon. Certains sont considérés comme des espaces stratégiques à protéger et développer dans les orientations du Pays du Grand Clermont.

À noter : Le Pays du Grand Clermont souhaite protéger les espaces naturels grâce à une gestion cohérente des espaces naturels prenant en compte leur vocation écologique, paysagère et récréative.

La vocation touristique et thermale de la ville permet aussi à la commune de pouvoir bénéficier de ce statut d'« espace stratégique ».

L'eau à Châtel-Guyon, que l'on parle d'eau thermale ou d'eau potable, est une ressource naturelle d'une qualité indiscutable.

Son exploitation entraîne des consommations d'énergie considérables. Aussi, il est indispensable de rationaliser toujours plus cette exploitation, pour gérer cette ressource précieuse durablement.

La commune possède un patrimoine architectural riche et diversifié, qu'il soit thermal, religieux ou agricole. Il est reconnu et protégé. Cependant, la Ville doit agir pour le préserver. Les espaces naturels et le patrimoine de Châtel-Guyon ont participé à créer un cadre de vie agréable et attractif.

La Ville développe une politique de développement durable afin de réduire son impact sur l'environnement.

Elle agit notamment dans le but de diminuer les consommations énergétiques et les différentes pollutions qui nuisent à la protection du cadre de vie.

De nombreuses actions doivent encore être menées en lien avec les partenaires locaux.

SECTION 2 : Des ressources à préserver

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • De multiples espaces naturels et une diversité paysagère • Un zonage de qualité (Natura 2000, Z.N.I.E.F.F.) • Des initiatives de la collectivité pour gérer plus durablement son territoire • Une ressource en eau thermale • Un patrimoine bâti riche valorisé par la Z.P.P.A.U.P. (thermal et vigneron) • Un cadre de vie de qualité (environnement préservé, peu de pollution sonore, de l'air ou de l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de mise en valeur du patrimoine bâti • Pression foncière sur les espaces naturels • Mécontentements de la population sur certains aspects de la propreté de la ville (<i>ex</i> : propreté des rues, collecte de la S.B.A., déchetterie) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les richesses naturelles et les paysages • Mettre en valeur le patrimoine bâti • Continuer à promouvoir une politique d'écocitoyenneté • Préserver la qualité de vie

Section 3 : Un territoire dynamique, équipé et diversifié

La commune dispose de nombreux services sur son territoire. Ils s'adressent à l'ensemble des habitants de la commune, des plus jeunes aux plus âgés.

La ville de Châtel-Guyon a une réelle vocation ludique et récréative pour ses habitants, mais aussi pour les curistes et les touristes.

Son tissu associatif dense et ses différentes manifestations sportives et culturelles, tout comme ses équipements, font d'elle une commune reconnue, dynamique et innovante.

À noter : la richesse des infrastructures de Châtel-Guyon est le fruit de la vocation thermale de la commune.

SECTION 3 : Un territoire équipé, dynamique et diversifié

ATOUS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> • Nombreux équipements sur la commune (secteur de l'enfance, social) • Une offre de loisirs riche et diversifiée • Une importante saison culturelle • Un riche tissu associatif (sport, musique, création, nature, patrimoine...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de la ville de Riom, pôle important d'équipements • Effet de « saisonnalité » pour la saison culturelle (en lien direct avec le thermalisme et le tourisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les équipements existants • Répondre aux besoins futurs en matière d'équipement

Section 4 : Une économie en redressement

L'économie de la ville est aujourd'hui en phase ascendante.

Ce dynamisme doit beaucoup à la « renaissance » de sa principale activité économique : le thermalisme.

Des outils comme le F.I.S.A.C. pour lequel la commune a déposé un dossier en 2011 constitueraient une aide importante pour pouvoir poursuivre ce renouveau et ainsi reconfigurer et moderniser le tissu économique châtel-guyonnais.

SECTION 4 : Une économie en redressement

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">• Offre de services de proximité satisfaisante et diversifiée• Des entreprises importantes sur le territoire intercommunal• Important réseau de petites entreprises• Baisse du taux de chômage entre 1999 et 2007• Une identité reconnue grâce au thermalisme	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté pour maintenir les petits commerces de proximité• Pas ou très peu d'industrie forte• Déprise agricole due à une quasi disparition du nombre d'exploitants	<ul style="list-style-type: none">• Conforter les activités économiques de la commune• Accueillir de nouvelles activités artisanales (thème : bien-être, santé, environnement)• Préserver les terres agricoles de la déprise

Section 5 : Le thermalisme: poumon économique de la ville

La relance du thermalisme, engagée par la Municipalité en 2008, est un pari réussi.

La collectivité comme ses partenaires (commerçants, thermes, SEM...) se sont mobilisés et sont parvenus à créer une dynamique économique.

Petit à petit, la ville reconstruit son identité autour de bases solides et de projets tels que la relance de l'activité thermale ou encore la réhabilitation du Théâtre, des projets qui contribueront au repositionnement de la cité thermale.

SECTION 5 : Le thermalisme : poumon économique de la Ville

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">• Obtention de l'indication « Rhumatologie »• Volonté municipale de relancer le thermalisme (+ participation des habitants)• Augmentation du nombre de curistes (+ 20 % en 2 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Palier à la dynamique générale de diminution de la fréquentation des activités thermales• Outil vieillissant et consommateur d'énergie	<ul style="list-style-type: none">• Redynamiser les activités thermales• Conforter cette dynamique d'augmentation du nombre de curistes

Section 6 : Le tourisme : un axe fort de développement

Le développement de la station thermale peut se faire en accord avec les principes du développement durable.

Le tourisme et le thermalisme, les deux leviers historiques du développement économique de Châtel-Guyon, pourraient permettre de bâtir une stratégie de développement touristique correspondant pour partie au tourisme vert, complété par des activités liées au plaisir de l'eau, du bien-être et du ressourcement.

SECTION 6 : Un axe fort de développement

ATOUPS	FAIBLESSES	ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">• Commune touristique du fait de ses activités thermales, de sa nature et de ses paysages• Programmation culturelle attractive (Jazz aux sources, concerts d'été...)• Sites touristiques à proximité immédiate	<ul style="list-style-type: none">• Manque de diversification et de modernité dans l'hébergement touristique	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir et conforter les activités thermales proposées• Renforcer et moderniser les capacités d'accueil et d'hébergement touristique• Adopter une stratégie de développement touristique

3.3 DIAGNOSTIC INTERNE

Un questionnaire pour évaluer les attentes du personnel communal :

Contexte : Questionnaire qui appelait tous les agents communaux à s'exprimer dans le cadre de la consultation sur l'Agenda 21 de juillet à septembre 2010

Objectif : Recueillir l'ensemble des idées, attentes et opinions sur les divers aspects du développement durable au sein de la collectivité

Modalités de distribution du questionnaire : Questionnaire joint au bulletin de paye avec une note de service

Résultats : 53 réponses obtenues

Profil des enquêtés

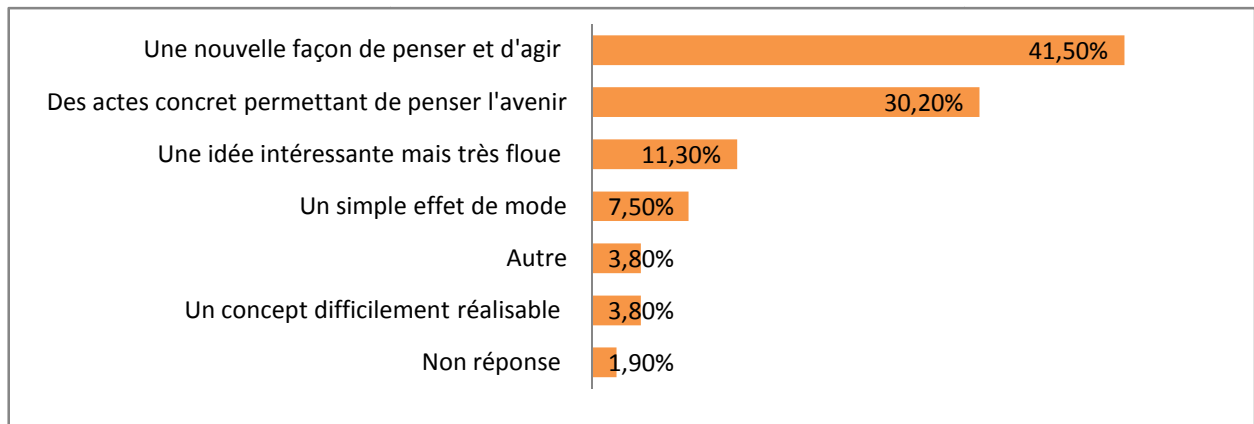
58.5% de femmes

Catégorie d'âge moyenne : 40 à 60 ans (52.8%)

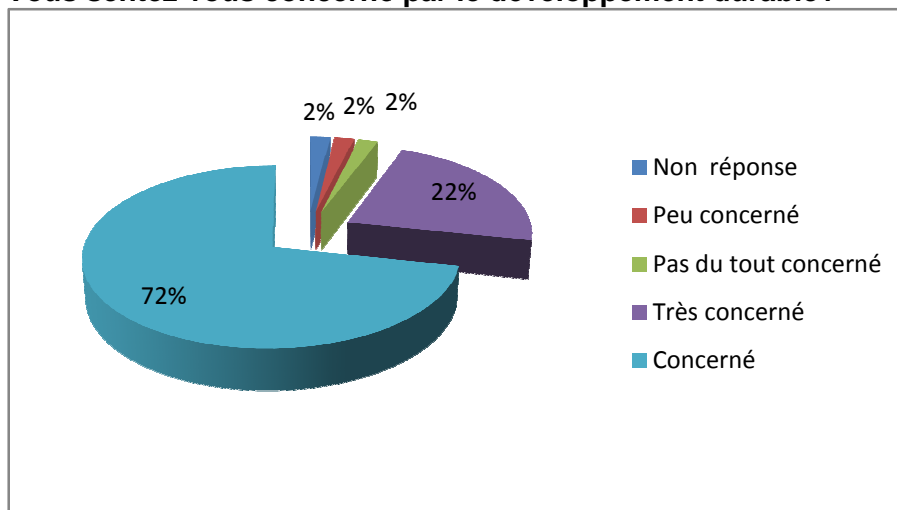
49% d'entre eux sont prêt à participer à un groupe de travail

Éléments de réponse des agents :

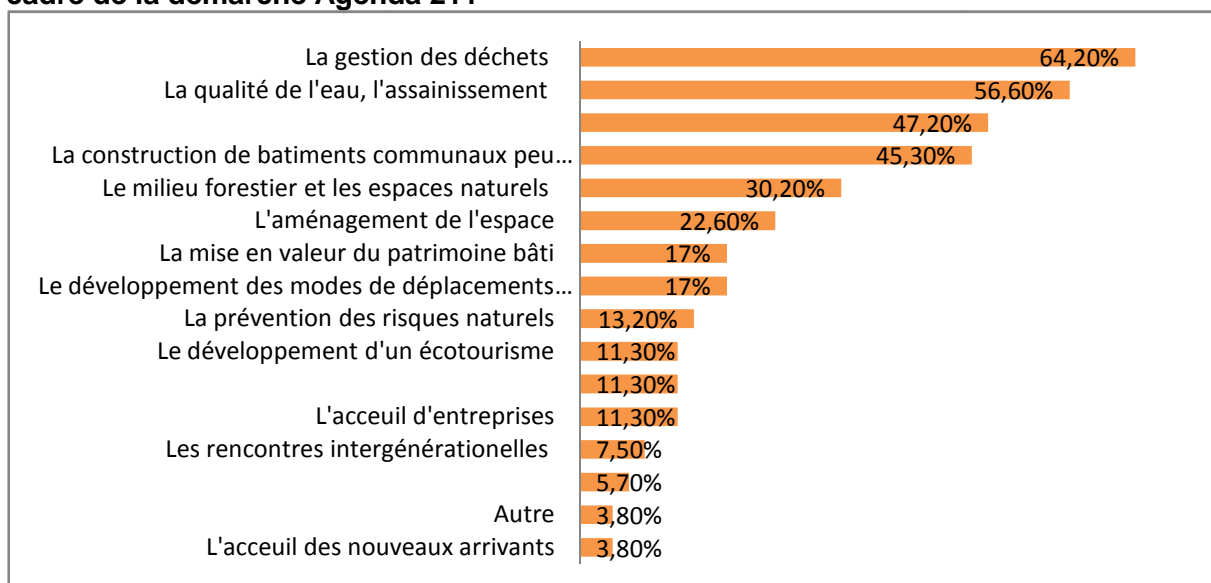
Pour vous le développement durable est avant tout :



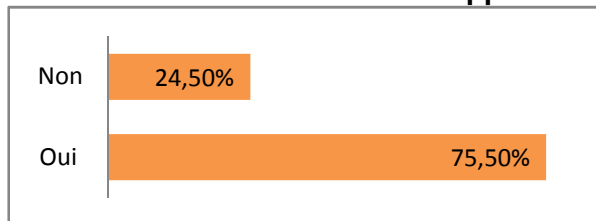
Vous sentez-vous concerné par le développement durable?



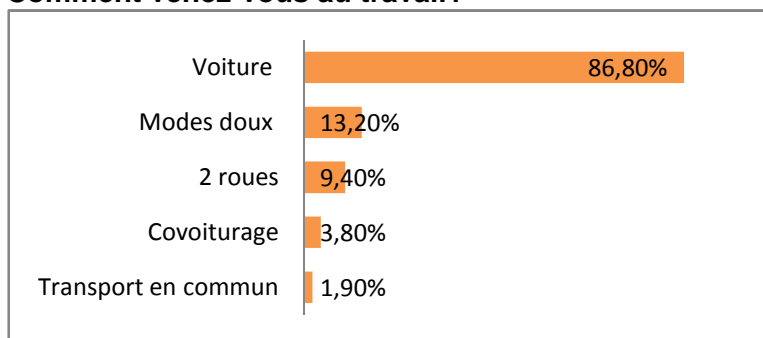
Dans quels domaines souhaitez-vous que la commune agisse en priorité dans le cadre de la démarche Agenda 21?



Seriez-vous sensible à un développement plus durable de la collectivité?



Le déplacement des agents Comment venez-vous au travail?



Pour vous rendre à votre travail, s'il existait un mode de transport autre que la voiture, seriez-vous susceptible de l'emprunter?

Pratique du covoiturage	
Oui	71.7%
Non	28.3%

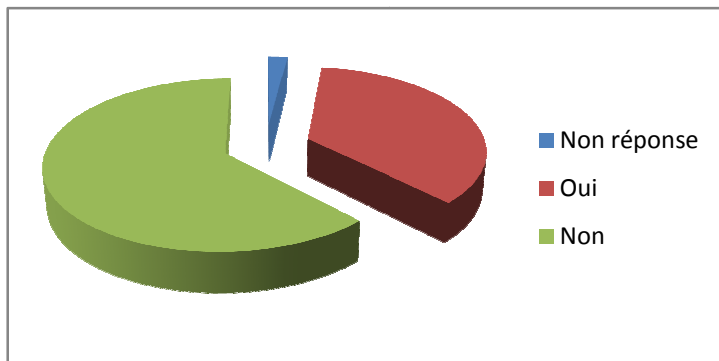
Les pratiques quotidiennes des agents

	Oui	Non
Etre attentif à la consommation d'eau	88.7%	11.3%
Etre attentif à la consommation d'énergie	94.3%	5.7%
Etre attentif à la consommation d'énergie via la température du radiateur	52.8%	47.2%
Coupez-vous le chauffage lorsque vous aérez vos bureaux?	45.3%	54.7%

	Oui	Non
Eteignez-vous la lumière chaque fois que vous quittez votre bureau?	94.3%	5.7%
Etes-vous sensible à l'achat de véhicules polluants « éco-labélisés » par la collectivité?	81.1%	18.9%
Seriez-vous sensible à la mise en place de différentes actions en faveur d'un développement plus durable au sein de votre service?	75.5%	24.5%
Dans le cadre de votre activité, avez-vous l'impression d'être confronté à certains risques?	35.8%	62.3%

Les risques des agents

Dans le cadre de votre activité, avez-vous l'impression d'être confronté à certains risques?



Risques exprimés par les agents :

- Pollution via la fumée de moteurs ou encore de vapeur de carburant, la présence de pesticides ou d'engrais.
- Bruit, gestes répétitifs.
- Agressivité de certains administrés.
- Incendie, explosion...

3.4 ENJEUX

Les principaux enjeux liés au territoire de Châtel-Guyon sont donc les suivants :

THEMES	ENJEUX
Section 1 : Une commune périurbaine (habitat, transport et mobilité)	1/ Continuer à orienter la politique «habitat » de la ville vers une limitation de l'étalement urbain
	2/ Encourager une gestion plus durable des transports, avec une offre de transports en commun adaptée
	3/ Permettre une mobilité adaptée aux déplacements doux (piétons poussettes, cycles, personnes à mobilité réduite...)
Section 2 : Un cadre de vie à préserver	4/ Préserver la qualité et le cadre de vie
	5/ Continuer à adopter une politique de protection des richesses naturelles et des paysages
	6/ Conserver l'aspect attractif et touristique des forêts en lien avec une utilisation durable
	7/ Mettre en valeur le patrimoine bâti
	8/ Gérer plus durablement les énergies (déplacements, consommations, etc.)
9/ Promouvoir une politique d'éco-citoyenneté pour sensibiliser la population	
Section 3 : Un territoire dynamique, équipé et diversifié	10/ Gérer durablement les équipements (promotion de l'éco-citoyenneté)
	11/ Continuer à promouvoir une politique d'animation culturelle et sportive tout au long de l'année
	12/ Préserver et encourager le tissu associatif
	13/ Renforcer la solidarité entre les habitants et les générations
Section 4 : Une économie en redressement	14/ Conforter les activités économiques de la ville
	15/ Limiter l'évasion commerciale
	16/ Aider les acteurs économiques locaux à agir en faveur du développement durable
	17/ Préserver les terres agricoles en luttant contre la déprise et en limitant la pression urbaine
Section 5 : Le thermalisme: poumon économique de la ville	18/ Développer les entreprises de production et de transformation de façon sélective et qualitative en cohérence avec le positionnement santé/bien-être
	19/ Continuer la dynamique de relance du thermalisme
	20/ Conforter cette dynamique d'augmentation du nombre de curistes
	21/ Définir un véritable projet pour la station thermale avec des équipements adaptés (ex: étude de faisabilité d'un nouvel équipement thermal)
Section 6 : Le tourisme un axe fort de développement	22/ Forger une légitimité touristique et thermale sur le positionnement « bien-être et ressourcement du corps et de l'esprit »
	23/ Maintenir et conforter les activités proposées
	24/ Favoriser la création de nouveaux types d'établissements
	25/ Renforcer et moderniser les capacités d'accueil et d'hébergements touristiques
	26/ Travailler avec les partenaires de la Ville pour renforcer l'attractivité touristique et obtenir des écolabels et des certifications
	27/ Développer une offre d'hébergements collectifs (nombreuses demandes notamment de clubs sportifs)

4 STRATEGIE

4.1 METHODOLOGIE

La stratégie a été élaborée en plusieurs temps :

- Forum grand public et tables-rondes pour déterminer les grands axes
- Commission Environnement élargie pour construire la stratégie : axes et objectifs
- Validation politique
- Rédaction du « projet ».

4.2 STRATEGIE

La Ville a choisi en premier axe de « **Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales** »

Faisant le point de ses forces et de ses faiblesses, la Ville a considéré que la **ressource en eau**, particulièrement dans une ville thermale, à proximité de Volvic constituait sa force et pouvait constituer son talon d'Achille si la ressource n'était pas préservée. Les efforts réalisés aux différents stades du cycle de l'eau avec les différents partenaires de la commune permettront d'obtenir une eau de qualité pour tous, quel que soit le secteur de la ville (différents captages et modes de gestion pour le territoire communal).

Le magnifique **patrimoine naturel** fait également le charme de la Ville. L'attention portée à son entretien doit s'accompagner de sa mise en valeur qui contribue à sensibiliser chaque génération au développement durable. La préservation de la **biodiversité** s'appuie également sur les deux piliers que constituent la sensibilisation en direction d'un large public (jeunes, curistes, touristes, habitants ...) et les actions concrètes à mettre en place.

La **gestion des déchets et la propreté de la Ville** correspondent à une véritable préoccupation des habitants. En plus de son intérêt écologique et sanitaire évident, dans une station touristique et thermale, la visibilité des déchets constitue un véritable enjeu économique.

A la croisée de tous ces intérêts, la **promotion du développement durable auprès de la population** des différents publics est un véritable levier pour mieux vivre ensemble. Dans une ville de seulement 6.500 habitants, elle peut être particulièrement efficace et entraîner des changements avec des comportements plus vertueux.

Une action globale et la conscientisation de nos atouts permettront de préserver nos richesses environnementales.

La Ville a choisi comme deuxième axe de « **Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville** »

L'identité d'une ville thermale est celle d'une ville de santé qui a l'habitude d'accueillir touristes et curistes. Il y a donc une véritable cohérence et complémentarité dans des actions en direction du patrimoine, de la santé, et du tourisme. S'attacher au **patrimoine bâti et à l'histoire de la ville (histoire clunisienne, thermale et histoire vigneronne)** et le promouvoir, c'est aussi le respecter et prendre conscience du potentiel de Châtel-Guyon, comme ville au cadre de vie agréable à préserver et station thermale et touristique du XXIème siècle résolument tournée vers l'avenir.

La **préservation des sources thermales** n'aura de sens que si la crédibilité et l'efficacité de **la médecine thermique** sont renforcées, notamment dans un contexte où le déremboursement des cures constitue une épée de Damoclès.

Particulièrement adapté aux atouts de Châtel-Guyon, ville de santé et porte d'entrée du parc des volcans, le tourisme durable et solidaire combine une approche environnementale et sociale qui doit permettre de concevoir des outils touristiques et thermaux plus respectueux de l'homme et de l'environnement tout en étant économiquement rentables.

Il y a donc un cercle vertueux que nous comptons renforcer et qui passe par la réalisation de différents objectifs.

En troisième axe, la Ville fait le choix de « **façonner un urbanisme durable et attractif** ». A la conjonction de nombreux enjeux et politiques transversales, l'urbanisme permet d'agir dans la durée et de façonner une ville attractive et équilibrée. Il s'agit d'une des premières compétences transférée aux communes qui gèrent également leur voirie et espaces publics et doivent le faire de manière cohérente.

La planification qui résulte des différents documents (PLH, PLU ...) doit permettre la **diversification de l'offre de logements**. La **valorisation du cadre urbain** est une exigence attendue tant par les habitants que par les professionnels du tourisme et du thermalisme et les visiteurs et doit s'adapter à la diversité de la commune inégalement mise en valeur et inégalement accessible. Les nombreux allers-retours domicile travail conduisent à s'intéresser au covoiturage et aux secteurs peu ou mal desservis.

La planification doit intégrer une action en faveur de la diversification économique par **l'accueil de nouvelles activités économiques** complémentaires de l'activité touristique et thermique pour sortir de la mono activité sans trahir son identité.

La commune, est un des socles du lien social et devait légitimement avoir une action de proximité auprès de tous les habitants ce qui se matérialise par l'axe 4 visant à « **favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés** »

La forte implication existante en faveur de la jeunesse et de la vie associative constitue un levier et un bien précieux pour **favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville**.

L'action culturelle particulièrement forte dans une ville comme Châtel-Guyon doit être exploitée pour contribuer au bien vivre des différentes générations. L'ouverture prochaine du Théâtre est une opportunité supplémentaire à saisir.

Il a semblé particulièrement important que la collectivité, deuxième employeur public de la commune, et investisseur essentiel, **poursuive sa dynamique éco-responsable** dans le cadre du 5^{ème} axe.

Une action globale concernant l'ensemble des services doit permettre d'arriver à des résultats concrets et à une démarche active pour faire de chacun un acteur et un prescripteur de bonnes pratiques. L'action en direction de **l'énergie** et la **limitation de l'impact sur l'environnement** découlent de cette volonté. La sensibilisation à l'éco-citoyenneté est tout aussi essentielle. L'aspect social, notamment par une **démarche d'accès à l'emploi** est particulièrement adaptée à une collectivité territoriale face à une crise qui affecte durement le taux d'emploi.

Présentation synthétique de la stratégie :

AXES PRIORITAIRES	OBJECTIFS
1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales	1 - 1 Préserver la ressource en eau
	1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel
	1 - 3 Préserver la biodiversité
	1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville
	1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population
2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville	2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville
	2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal
	2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale
	2 - 4 Promouvoir la médecine thermale
	2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire
3 / Façonner un urbanisme durable et attractif	3 - 1 Diversifier l'offre de logements
	3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain
	3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires
	3 - 4 Créer des équipements publics adaptés
	3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités
4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés	4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville
	4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations
	4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville
	4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville
5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable	5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies
	5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement
	5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté
	5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi

5 PLAN D' ACTIONS

5.1 METHODOLOGIE

Le plan d'actions découle de plusieurs travaux :

- Le Forum grand public
- Les questionnaires
- Les réunions en interne pour caractériser le plan d'actions interne
- Les réunions de la commission environnement

Les fiches-actions ont été élaborées début 2013.

5.2 PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions compte au total **63 fiches-actions**, réparties de la façon suivante :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales : **16 actions**

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville : **13 actions**

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif : **11 actions**

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés : **15 actions**

Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable : **8 actions**

Le programme s'échelonne entre 2013 et 2017. Le projet est multi-partenarial.

➔ La liste des actions figure page suivante :

- **Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales**

1 - 1 Préserver la ressource en eau

1. Amélioration du réseau d'eau potable
2. Restauration et entretien du cours d'eau du Sardon au niveau de l'ex-Eden
3. Travaux de mise en conformité du réseau pluvial séparatif et réfection du réseau assainissement

1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel

4. Acquisition du foncier dans le cadre du projet de coulée verte
5. Mise en valeur et aménagement de sites naturels forestiers
6. Création de parcours botaniques dans le Parc Thermal

1 - 3 Préserver la biodiversité

7. Animation autour des ruches communales
8. Confection de nichoirs à insectes
9. Atlas de la biodiversité communale

1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville

10. Amélioration de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône sur le domaine public
11. Mise en place de dispositifs visant à lutter contre les déchets sur les lieux publics
12. Mise en place du nouveau mode de gestion des espaces publics
13. Réglementation des déchets sur les lieux publics

1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population

14. Information de la population sur les gestes éco-citoyens
15. Sensibilisation des touristes aux gestes éco-citoyens
16. Charte d'usage des équipements publics

- **Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville**

2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la ville

17. Organisation de visites guidées des sites et des bâtiments remarquables de la ville
18. Remise en état du petit patrimoine bâti
19. Réhabilitation du site clunisien - Prieuré de Saint Coust

2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural thermal

20. Préservation des Grands Thermes
21. Réhabilitation du théâtre

2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale

22. Diagnostic, rénovation et protection des forages des sources thermales

2 - 4 Promouvoir la médecine thermale

23. Participation active à l'action de THERMAUVERGNE
24. Participation aux études cliniques de l'Afreth
25. Participation aux travaux du CNETh

2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire

26. Réflexion sur le devenir de la station thermale
27. Promotion d'un hébergement de loisir tourné vers la nature dans la zone du Bêchet
28. Suivi d'un parcours aventure au sein de la forêt communale
29. Promotion du label tourisme et handicap

- **Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif**

3 - 1 Diversifier l'offre de logements

30. Création d'un éco-quartier à Puy-Blanc
31. Aide au développement de logements sociaux

3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain

32. Réflexion sur la dynamisation des commerces locaux
33. Aménagement du parc Clémentel
34. Revitalisation de la place du marché

3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires

35. Création d'une aire de covoiturage
36. Application du plan de circulation en faveur des zones 30 et des liaisons douces
37. Renforcement des liaisons pour personnes à mobilité réduite

3 - 4 Créer des équipements publics adaptés

38. Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers

3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités

39. Réhabilitation et extension de la zone d'activités
40. Aide à la mise en place d'une pépinière d'entreprises

- **Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés**

4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville

41. Soutien aux associations et incitation aux éco-gestes
42. Création d'une maison des associations
43. Rencontres intergénérationnelles

4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations

- 44. Etude et accompagnement pour la mise en place d'une maison médicale
- 45. Etude et accompagnement pour un accueil de jour Alzheimer
- 46. Requalification du pôle sportif de la Vouée
- 47. Aide aux plus précaires pour faciliter leur accès aux loisirs

4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville

- 48. Soutien de projets innovants dans le développement durable
- 49. Soutien et valorisation du Conseil Municipal des Jeunes
- 50. Sensibilisation et réglementation liées à l'écobuage
- 51. Sensibilisation et réglementation liées au respect du bruit dans la ville
- 52. Projet santé et hygiène

4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville

- 53. Programmations culturelles pour le théâtre
- 54. Maintien et développement de manifestations d'envergure telles que JAZZ AUX SOURCES
- 55. Mise en place d'animations saisonnières tous publics

- **Axe 5 / Promouvoir une collectivité écoresponsable**

5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies

- 56. Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et leurs émissions de gaz à effet de serre
- 57. Limitation de l'éclairage public
- 58. Mise en circulation de véhicules propres et formation à l'éco-conduite

5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement

- 59. Charte d'entretien des espaces publics
- 60. Gestion Différenciée
- 61. Dématérialisation de prestations pour économiser le papier

5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

- 62. Charte écoresponsable interne

5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi

- 63. Insertion par l'emploi

6 PARTICIPATION ET PILOTAGE

6.1 LA CONCERTATION

La participation citoyenne fait partie des préconisations du Cadre de Référence du MEEDDAT :

Comme l'indique l'Action 21 (section III), « La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux ».

« Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »

- *Les cibles :*

La concertation s'est appuyée sur les acteurs clés du territoire :

- Les élus
- Les habitants de chaque génération
- Les agents des services
- Les curistes et touristes
- Les partenaires socio-économiques

- *Les types de concertation :*

La concertation du projet s'est manifestée sous plusieurs formes :

- Une information régulière (bulletin municipal, site internet...)
- Des questionnaires
- Des ateliers de travail / commissions
- 1 Forum
- Une exposition

- *Les temps de concertation*

La concertation est intervenue dans un réel souci de co-construction du projet. La phase de concertation à Châtel-Guyon a débuté en Juillet 2010.

Les étapes de concertation ont été les suivantes :

A. Lors du diagnostic :

- Juillet 2010 : Questionnaire population

Réalisation d'un questionnaire à destination de la population distribué dans le bulletin municipal Châtel Info et téléchargeable sur le site Internet de la ville. Le taux de retour a été de 2% équivalant à 80 questionnaires en donnée relative.

Il interrogeait les habitants sur 4 grands thèmes :

- ❖ Thème 1 : Votre vision du développement durable
- ❖ Thème 2 : Consommation, déchets, eau, énergie : vos pratiques quotidiennes
- ❖ Thème 3 : Vie sociale et déplacements
- ❖ Question ouverte : Avez-vous des suggestions, des remarques ou d'ores et déjà des pistes d'actions pour l'agenda 21 ?

A titre d'exemple, concernant la qualité de vie, les habitants ont répondu :

Pour une meilleure qualité de vie, qu'est ce qui semble le plus important à vos yeux :



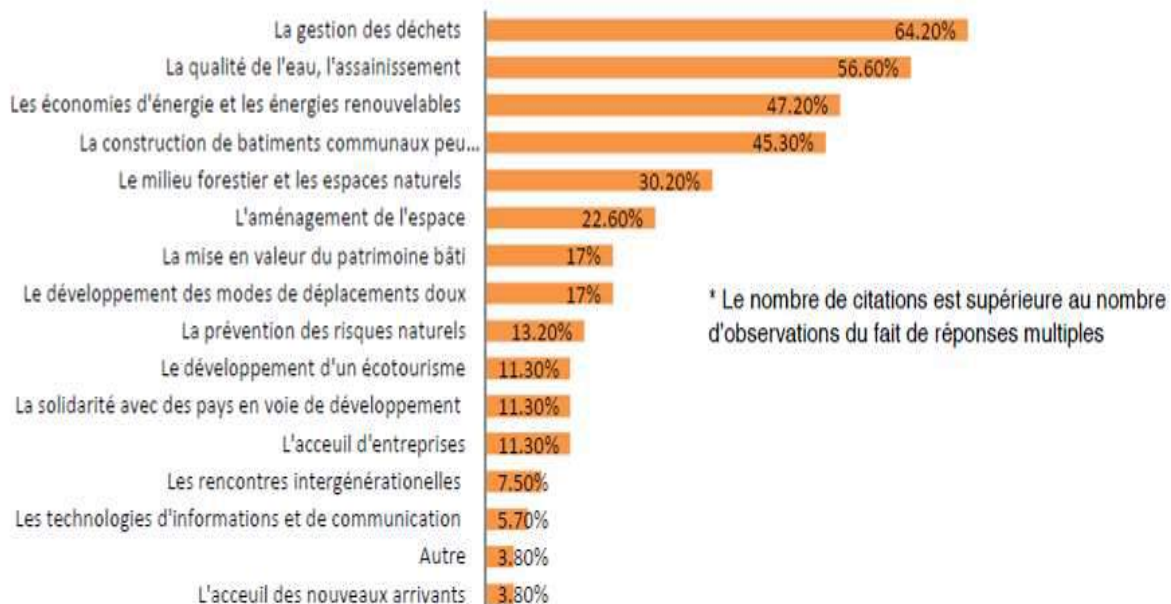
- Juillet 2010 : Questionnaire agents des services

Un questionnaire à destination des agents a également été mis en place avec un taux de retour de près de 50 % du personnel municipal.

Afin d'avoir des réponses spécifiques à leurs domaines d'actions, la ville a interrogé de façon ciblée chaque service selon un questionnaire propre : services techniques, agents d'entretien, service des espaces verts, police municipale, crèche et service sport, jeunesse, vie scolaire, services animation et administratif.

Exemple d'une réponse à une question commune :

Dans quels domaines souhaitez-vous que la commune agisse en priorité dans le cadre de la démarche Agenda 21?



- Septembre 2010 – mai 2011 : diagnostic interne

Un interlocuteur volontaire par service a été désigné pour faire partie du groupe de travail où les questionnaires étaient traités et analysés. Ce groupe de travail a eu pour objectif de faire un état des lieux des locaux et des habitudes de la collectivité, et dont la finalité est de construire une charte éco responsable interne.

- Juin 2011 : Comité de pilotage de présentation du diagnostic

Le comité de pilotage s'est réuni pour valider le diagnostic, externe et interne.

- Juin – Juillet 2011 : Ateliers participatifs de diagnostic

Afin d'établir une véritable phase de concertation et d'être en position d'écoute à la fois avec les élus de la commune et les citoyens de Châtel-Guyon, la Ville a décidé de mettre en place quatre ateliers thématiques participatifs, premier temps de la concertation avec la population. Ces ateliers ont été mis en place au mois de juin et de juillet 2011, dans le but de préparer un Forum participatif ouvert à tous les acteurs du territoire en octobre 2011.

L'objectif était de partager le diagnostic territorial avec divers acteurs notamment les habitants et de pouvoir bénéficier du regard technique et de l'expérience de terrain de nombreux intervenants.

Les thématiques de ces ateliers ont été les suivantes, issues du diagnostic :

Atelier n°1 : Préserver notre cadre de vie – 27 juin 2011 – 25 participants

Président d'atelier : Nathalie ABELARD – Adjointe à l'Eau et à l'Environnement

Rapporteur : Jacques FONDRAT

Atelier n°2 : Penser l'aménagement et l'urbanisme de façon durable –

23 juin 2011 – 20 participants

Président d'atelier : Jean Louis FOURNET FAYARD – Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

Rapporteur : Bernard ANDRE

Atelier n°3 : Assurer un développement économique et thermal de façon responsable–

30 Juin 2011 – 19 participants

Président d'atelier : Danielle FAURE IMBERT – Première adjointe et Adjointe au thermalisme et patrimoine thermal

Rapporteur : Jean Baptiste CHAREYRAS (remplaçante : Elisabeth BERTRAND)

Atelier n°4 : Conserver une ville à visage humain – 7 juillet 2011 – 25 participants

Président d'atelier : Louis LEVADOUX GILLET – Adjoint en charge de la culture et des animations

Rapporteur : Monique TEUBERT

Les participants de ces ateliers étaient constitués en commissions, respectivement composés d'élus et de citoyens ayant un lien avec le thème représenté.

L'ensemble des ateliers a vu se succéder une moyenne de vingt cinq personnes par atelier.

Les ateliers thématiques préparatoires ont vu un certain nombre de pistes d'actions se « dégager », servant en partie de base de travail pour le forum participatif.

L'ensemble de ces ateliers bénéficiaient de rapporteurs extérieurs à la Mairie qui ont établi un compte-rendu, dont la synthèse a été restituée en assemblée plénière le jour du Forum Agenda 21.

- Août 2011 : questionnaire des curistes et touristes

Afin de recueillir le regard de l'ensemble des « publics » de Châtel-Guyon, la ville a décidé d'interroger aussi les curistes.

Les questionnaires n'étaient pas intégralement centré sur l'environnement, il recouvrait aussi divers domaines tels que l'hébergement, la mobilité, la propreté de la ville....

Une équipe de 2 personnes en charge de l'Agenda 21 s'est donc rendue au sein du Parc Thermal une matinée afin d'interroger directement les curistes.

Les questionnaires ont aussi été mis à la disposition des curistes au sein de la boutique l'«imaginaire » tenue par un agent de la Mairie.

38 questionnaires ont donc été remplis.

B. Lors de la phase d'actions:

- 22 Octobre 2011 : le Forum participatif

Le Forum est l'aboutissement de la phase de concertation de l'Agenda 21. Il clôture cette étape et initie la phase d'élaboration du futur plan d'actions de la ville.

Le Forum constitue une matinée d'échanges et de réflexions ouvert à tous les acteurs locaux de Châtel-Guyon. Cet événement a été organisé autour de 4 ateliers thématiques participatifs dans lesquels les premières pistes d'actions ont pu être imaginées.

Ces ateliers qui se sont déroulés durant la matinée, ont eu pour objectif de cerner plus finement les enjeux liés au développement durable dans chacune des thématiques. Ces ateliers ont réuni des citoyens, des élus, des acteurs du territoire ainsi que des experts de la thématique, pour qu'ensemble ils puissent élaborer des propositions d'actions.

Les propositions d'actions qui ont émergées des différents ateliers thématiques participatifs ont servi de base à l'élaboration des enjeux, de la stratégie et du programme d'actions.

Tout comme les ateliers préparatoires au Forum, les mêmes intitulés d'ateliers ont été abordés :

Atelier n°1 : Préserver notre cadre de vie – 15 participants

Atelier n°2 : Penser l'aménagement et l'urbanisme de façon durable – 18 participants

Atelier n°3 : Assurer un développement économique et thermal de façon responsable – 9 participants

Atelier n°4 : Conserver une ville à visage humain- 13 participants

Au total, le Forum a réuni une soixantaine de participants.

Une boîte à idée a aussi été créée pour recueillir les idées d'actions.

12/12/2011 : Travail en concertation avec le cabinet MATI sur la stratégie à construire.

2012 : réunions de services en interne :

- 24/01/2012 : Réflexion sur la Charte éco responsable avec les différents services communaux
- 02/04/2012 : Réflexion sur les axes stratégiques et orientation des objectifs en bureau des adjoints
- 19/06/2012 : Réflexion sur les axes stratégiques et orientation des objectifs avec la commission Eau et Environnement élargie à l'ensemble des élus du conseil municipal. Cette réunion a permis de définir les axes stratégiques et les objectifs.
- Début avril 2013 : présentation du plan d'actions

La ville a réalisé des panneaux d'exposition afin de présenter et rendre compte aux habitants du projet final : stratégie et plan d'actions. Cela s'est déroulé à l'occasion de la semaine du développement durable début avril et a permis à un public nombreux d'en prendre connaissance.

- Avril 2013 : Présentation au comité de pilotage

Une réunion de présentation de l'agenda 21 au comité de pilotage a permis de clôturer le projet.

→ Exemples d'ateliers et forums / photos :





6.2 LA COMMUNICATION

- *Création d'une identité visuelle*

Le logo de l'agenda 21 de Châtel-Guyon a été créé pour promouvoir l'agenda 21 et les démarches éco-responsables. Il s'agit d'une tortue, personnage qui apprécie l'eau et avance lentement mais sûrement, comme l'agenda 21. Son nom Capucine est le fruit d'un travail de proposition par les écoles et la maison de retraite qui a donné lieu à un vote durant la Semaine du Développement Durable en 2010.

Nous avons fait faire un costume de Capucine et cette dernière se rend sur les différentes manifestations de la Ville afin de soutenir les messages de l'environnement lors de la semaine du Développement Durable, des jeux dans le Parc Thermal, dans les écoles, lors du Carnaval, etc...



Cette mascotte a servi à de nombreux supports de communication.



- **Création d'outils permanents :**

La ville a créé sur son site Internet une rubrique agenda 21, afin d'expliquer, d'une part, les fondements de cette démarche, mais aussi pour diffuser les travaux réalisés.

- **Création d'outils ponctuels :**

La ville a conçu des panneaux d'exposition durant la semaine du développement durable en avril 2013, afin de présenter le projet d'agenda 21 : la stratégie et le plan d'actions.

Exemple de panneau de communication page suivante.

- **Moyens et outils de mobilisation lors des temps de concertation :**

- Affiches
- Presse locale
- Bulletin municipal Châtel Info
- Site Internet
- Courriers, mails

Une plaquette expliquant la démarche et le programme du forum participatif, avec un bulletin d'inscription, a été distribuée dans les lieux publics de la Ville.

La Commune a adhéré à l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable.

→ Exemples de flyers ou affiches :



Axe stratégique 2

MAIRIE DE CHATEL-GUYON
APPROUVE
AGENDA 21

Faire vivre le thermalisme comme un levier de développement local et vecteur d'identité pour la Ville

Objectifs

- Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville
- Préserver notre patrimoine architectural Thermal
- Préserver nos ressources en eau thermale
- Promouvoir la médecine thermale
- Favoriser un tourisme durable et solidaire

Exemple d'actions

Réhabilitation et valorisation du patrimoine bâti de la Ville

Rénovation des forages des sources thermales

Réhabilitation du Théâtre

Promotion du label Tourisme et Handicap

Réflexion pour une station thermale moderne et attractive



Réfléchir ensemble pour inventer la ville de demain ! Forum Agenda 21

Samedi 22 Octobre - 9 h

Centre culturel de la Mouniaude



Renseignements : 04.73.86.01.88

Châtel-Guyon
www.chatel-guyon.fr

Agenda 21 : préparer les actions concrètes de demain

Depuis 2008, une démarche volontariste en faveur du Développement Durable a été mise en place par la municipalité.

L'acte a notamment porté des actions de sensibilisation des enfants, et de promotion de la biodiversité, dont la création d'une mascotte environnementale, la création de l'Agenda 21 local, l'élaboration de projets d'investissement et de la concertation, le changement de conditions qui contribue à l'économie d'énergie...
... et a également mis en place des actions concrètes, les acteurs sont les citoyens, comme les « résidents seniors » et des ateliers de concertation communale. Un effet, que l'on parait, un complément du travail actuel des services de la ville, associations locales, mais et surtout, quelle l'impact sur les habitants pour collecter plusieurs heures de sérénité.

Au-delà de l'action environnementale, la requalification de la Ville au développement économique et social, est un exemple d'action plus globale, que nous avons mis en place pour le développement durable.
L'Agenda 21 est une formidable opportunité pour faire un point sur notre démarche et de préparer avec vous, l'avenir de notre ville.
Une large concertation a été menée par un Forum Participatif et permis d'établir un diagnostic partagé et d'évaluer ensemble les pistes de travail.

L'Agenda 21 est une formidable opportunité pour faire un point sur notre démarche et de préparer avec vous, l'avenir de notre ville.



Où en est-on à Châtel-Guyon ?

Un diagnostic a été établi et une large concertation a été mise en place

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, une stratégie qui nous verra présenter et au sein de nos 23 objectifs et plus de 60 actions que nous comptons mettre en œuvre. Vous avez une idée ou souhaitez être informé sur cette démarche ? Contactez la mairie (municipalite@chatel-guyon.fr ou 04 73 86 25 78) ou environnement@chatel-guyon.fr

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21 local désigne un processus, menant à la réalisation d'un programme d'actions concrètes de développement durable, pour le 21^e siècle.

Il correspond à la traduction locale et concrète des engagements du Développement Durable pris par la France au Sommet de la Terre (Rio, 1992) et révisés à Johannesburg (2002).

Il s'agit en fait d'établir un recueil des Richesses locales, qui servent pour chaque département, un budget, un calendrier de mise en œuvre, des indicateurs de suivi, la liste des personnes responsables de sa réalisation, etc.

Un Agenda 21 local a une portée territoriale, il définit les approches territoriales. L'objectif est de mettre en perspective, pour toute action de la collectivité, la relation qui existe entre les actions locales et les autres territoires. Les actions locales de développement durable ont un impact sur le territoire et le développement durable.

→ Concertation Agenda 21



du 2 au 7 Avril 2013

L'eau dans tous ses états !

- Jeux
- Cinéma
- Expositions
- Randonnée
- Matinée propre
- Goûter-spectacle



samedi 6 avril - 9h
MATINÉE PROPRE

Rendez-vous à la Mouniaude



Châtel-Guyon

5 axes 23 objectifs + de 60 actions

La Ville de Châtel-Guyon s'engage sur 5 axes stratégiques qui correspondent à 23 objectifs et plus de 60 actions déjà identifiées pour un Développement Durable.

Le développement durable implique un changement de comportement de chacun (citoyens, consommateurs, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions internationales) face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète (inégalité sociale, risques industriels et sanitaires, changements climatiques, perte de biodiversité...).

Le développement durable est un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.



Les 5 finalités du développement durable qui sont mises en avant dans les traités internationaux sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.
- L'épuisement de tous les sites humains.
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales.

2. Faire vivre le thermalisme comme un levier de développement local et vecteur d'identité pour la Ville.

3. Favoriser un urbanisme durable et attractif.

4. Promouvoir une collectivité éco-responsable.

5. Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés.

6. Plus d'informations, contactez le service Environnement : 04 73 86 25 78 (environnement@chatel-guyon.fr)



7 PILOTAGE

→ Rappel de la définition du pilotage dans le Cadre de Référence à ce sujet :

« Le pilotage (de la décision à la mise en œuvre) d'un projet de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre la cohérence des politiques menées dans chaque domaine concernant le territoire et leur articulation avec celles des autres territoires proches ou lointains.

L'objectif doit être d'assurer, d'une part, la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées et, d'autre part, la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux. »

7.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET

Les instances de pilotage ont été définies en amont du projet.

- *L'équipe technique*

Composition

L'équipe technique, ou « commission environnement » se compose de :

- L'élue à l'environnement, Mme ABELARD
- Du Directeur Général des Services, M. DELGOVE
- La chargée de mission du projet, Mme GUBIAN, responsable du service environnement
- Du cabinet du maire, M. THEROND
- Le service des Ressources Humaines
- Une stagiaire, lors de la période adéquate
- Du bureau d'étude MATI en phase diagnostic
- Du bureau d'études ADRET & TERRITOIRES en phase plan d'actions

Rôle

Le rôle de groupe est de préparer chaque phase en amont, d'anticiper le planning, la méthode, la concertation, d'organiser les réunions publiques et de préparer les comités de pilotage. Il a aussi un rôle de médiateur, afin de finaliser les différents travaux, notamment au moment des fiches actions (remplissage des fiches).

- *Le Comité de pilotage*

Composition

Présidé par Frédéric BONNICHON, Maire de Châtel-Guyon, le comité de pilotage est composé de :

- Nathalie ABELARD, Adjointe à l'eau et à l'environnement- Mairie de Châtel-Guyon

- Serge BRIOT, Adjoint en charge du personnel communal et des énergies - Mairie de Châtel-Guyon
- Marie CACERES, Adjointe à l'action sociale - Mairie de Châtel-Guyon
- Chantal CRETIN, Conseillère Municipale - Mairie de Châtel-Guyon
- Gilles DOLAT, conseiller municipal - Mairie de Châtel-Guyon
- Danielle FAURE IMBERT, Premier adjoint, adjointe au thermalisme et patrimoine thermal , Présidente de la SEM Châtel Développement - Mairie de Châtel-Guyon
- Jean Louis FOURNET FAYARD, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme et - Mairie de Châtel-Guyon
- Ramon GARCIA, adjoint à la sécurité - Mairie de Châtel-Guyon
- Louis LEVADOUX, Adjoint à la culture et aux animations - Mairie de Châtel-Guyon
- Mathilde MORGE CHANUDET, Conseillère Municipale - Mairie de Châtel-Guyon
- Dominique RAVEL, Conseiller municipal - Mairie de Châtel-Guyon

- Isabelle BLANC, Directrice du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne Suppléante : Virginie DELAGE, Chargée de mission « Energies, management environnemental ».
- Sebastien CONTAMINE , Directeur de l'ADHUME
- Alain FRAYSSE, Président de l'association ADEP (Association Défense Environnement et Patrimoine) de Châtel-Guyon
- Bernadette GRANDJEAN, Présidente association « Jazz aux Sources »
- Pierre JAL, Directeur de la communication de THERMAUVERGNE et des Routes des Villes d'Eaux du massif Central
- Philippe LEOTOING , Inspecteur d'académie adjoint
- Joël LOISEAU, Directeur de la maison de retraite « Les Candélie » de Châtel-Guyon
- Régis LOUIS, Président association des commerçants, « Châtel, sources de vie » ; Suppléante : Marie Pierre RONCHAUD, Vice-présidente
- Danielle PAYRAUDEAU, Présidente de l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon Suppléante : Elisabeth BERTRAND, Directrice de l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon
- Michelle PORTE, Médecin Châtel-Guyon et Présidente de la Société des médecins de Châtel-Guyon
- Claude SERVAJEAN, Directeur du Casino Châtel-Guyon ; Suppléante : Sophie LOPES
- Maurice SKALINSKI, habitant

Rôle et réunions

Le rôle du comité de pilotage est de donner un avis et valider les différentes étapes de l'agenda 21.

Le comité de pilotage s'est réuni 2 fois :

- Lors du diagnostic au préalable de la concertation, afin de valider le diagnostic et la méthodologie proposée pour construire l'agenda 21.
- A la fin du projet, pour valider la stratégie, le programme d'actions et les modalités d'évaluation.

- *Le conseil municipal*

Le conseil municipal a un rôle de validation politique du projet.

Les élus se sont impliqués dans toutes les phases de concertation : ateliers d'actions et forum participatif de proposition d'enjeux et d'actions.

Au total, 3 délibérations ont été prises :

- Lors du lancement : le 26 Novembre 2009
- A mi-parcours pour valider le diagnostic et les axes stratégiques : le 20 juillet 2012
- A la fin pour valider le projet : le 25 avril 2013

8 EVALUATION

8.1 EVALUATION

La formation, la création d'outils et du dispositif d'évaluation ont été menés et élaborés en réunion technique.

Le bureau d'études Adret et Territoires a accompagné la commune sur ces derniers points.

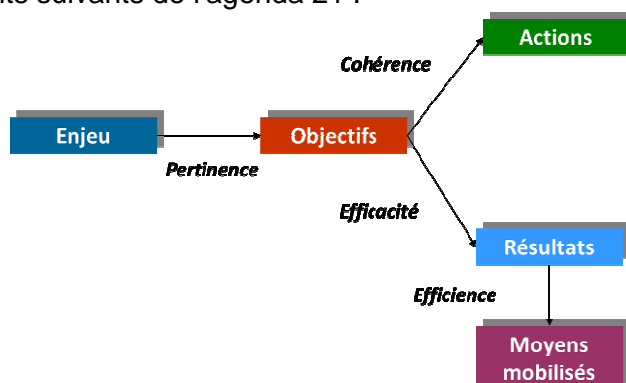
Ainsi, la ville a mis en place :

- Des indicateurs stratégiques
- Un tableau de bord de suivi et d'évaluation
- Un dispositif d'organisation de suivi et d'évaluation

8.2 ORGANISATION EVALUATION

L'évaluation à Châtel-Guyon se déroulera de la façon suivante :

- **Chaque année :**
 - La chargée de mission agenda 21 remplit les indicateurs d'objectifs
 - Chaque responsable technique des actions remplit les indicateurs d'actions
 - La chargée de mission fait le tour des responsables d'actions pour recueillir les chiffres des indicateurs et financiers.
 - Elle fait le bilan de l'état d'avancement global de l'agenda 21
 - Elle convoque le comité de pilotage pour lui présenter ce bilan
 - Une exposition annuelle sera faite lors de la semaine du Développement Durable, sur l'état d'avancement global de l'agenda 21, présenté en Conseil Municipal et en accès sur le site internet.
- **Au bout de 3 ans :**
 - Forum auprès de la population permettant de refaire le point en toute transparence sur le projet d'agenda 21
- **Au bout de 5 ans :**
 - La chargée de mission fait un bilan global de tout le projet, en s'appuyant si besoin sur un évaluateur externe.
 - Une évaluation qualitative et quantitative est donc menée ; elle porte sur les éléments suivants de l'agenda 21 :



Elle vise à réorienter le projet dans une optique d'amélioration continue.

8.3 OUTILS D'ÉVALUATION

Un tableau de bord de pilotage est conçu de façon à pouvoir renseigner les éléments suivants :

- les indicateurs stratégiques
- les indicateurs d'actions
- l'état d'avancement des actions

Les indicateurs stratégiques retenus sont les suivants :

AXES PRIORITAIRES	OBJECTIFS	INDICATEURS	TENDANCE A DONNER
1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales	1 - 1 Préserver la ressource en eau	Qualité physico-chimique de l'eau en aval de Châtel-Guyon	↗
	1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel	Km de sentiers balisés situés en zone naturelle	↗
	1 - 3 Préserver la biodiversité	Superficie des espaces naturels gérés et protégés sur la commune OU Part des zones naturelles protégées / Surface communale	↗ ↔
	1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville	Part des espaces publics (à définir) équipés de poubelles OU Nombre de plaintes relatives à la propreté de la ville OU rien	↗ ↘
	1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population	Consommation moyenne d'eau / habitant / an Consommation moyenne d'énergie / habitant / an	↘ ↘
2 / Faire vivre le thermalisme comme un levier de développement local et vecteur d'identité pour la Ville	2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville	Fréquentation annuelle des sites patrimoniaux (à définir) OU Nombre de sites patrimoniaux restaurés	↗ ↗
	2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal	Nombre de sites thermaux restaurés	↗
	2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale	Part des forages d'eau thermale sécurisés	↗
	2 - 4 Promouvoir la médecine thermale	Nombre de médecins thermalistes travaillant à Châtel-Guyon	↗
	2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire	Nombre de curistes / an Nuitées touristiques annuelles à Châtel-Guyon ET/OU Fréquentation du site internet de l'office du tourisme de Chatel-Guyon Part des établissements touristiques ayant un label (écologique ou tourisme et handicap)	↗ ↗ ↗ ↗
3 / Façonner un urbanisme durable et attractif	3 - 1 Diversifier l'offre de logements	Part de logements sociaux sur la commune Nombre de logements créés annuellement	↗ ↗
	3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain	Nombre de commerces en centre-ville OU Fréquentation des commerces / du marché en centre-ville (difficile)	↔ ↔
	3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires	Nombre de voitures circulant en ville = comptage routier sur un axe important (difficile) OU Nombre de zones 30 dans la ville	↘ ↗
	3 - 4 Créer des équipements publics adaptés	Rien	
	3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités	Nombre d'entreprises sur le territoire Nombre d'emplois créés annuellement	↗ ↗
4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés	4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville	Part de la population inscrite dans une association chatel-guyonnaise	↗
	4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations	Satisfaction de la population par rapport aux services (accès aux soins, loisirs) - questionnaire annuel OU Rien	↗
	4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville	Nombre de plaintes liées au non respect des règles de vie en collectivité OU Rien	↘
	4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville	Fréquentation annuelle des principales manifestations (à définir : Jazz aux Sources...) Nombre de festivals annuels	↔ ↔
5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable	5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies	Consommation énergétique moyenne des bâtiments communaux / an Consommation annuelle d'eau liée à l'activité de la collectivité/an	↘ ↘
	5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement	Part des agents utilisant un autre mode de déplacement que la voiture au moins 1 fois par semaine (vélo, pieds, co-voiturage, bus) Volume de déchets produits par les bâtiments administratifs / an	↗ ↘
	5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté	Part des achats labellisés (éco-label, bio...) dans le montant global d'achats	↗
	5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi	Nombre d'emplois aidés créés / an à la mairie	↗

9 ORIGINALITE DU PROJET ET EXEMPLARITE

9.1 SINGULARITE DU PROJET

L'agenda 21 de Châtel-Guyon se singularise des autres projets par les aspects suivants :

- Une forte mobilisation des services, en vue de la réalisation d'une charte éco-responsable
- Un enjeu propre à la ville de Châtel-Guyon qu'est le thermalisme, dans ses aspects patrimoniaux, identitaires et économiques.
- Une volonté d'être une station touristique « exemplaire », avec la promotion du tourisme label et handicap, la promotion d'un équipement touristique écologique, la sensibilisation des touristes aux éco-gestes...
- Un agenda 21 qui doit permettre à la collectivité de valoriser ses atouts (environnementaux et patrimoniaux) afin d'améliorer la qualité du cadre de vie.
- Une cohérence entre PLU et agenda 21.
- Une mascotte capucine qui se rend sur les différentes manifestations de la Ville afin de soutenir les messages de l'environnement.

9.2 EXEMPLARITE DU PROJET

Les actions phares du projet :

04 -Acquisition du foncier dans le cadre du projet de coulée verte
15 - Sensibilisation des touristes aux gestes éco-citoyens
21 - Réhabilitation du théâtre
26 - Réflexion sur le devenir de la station thermale
27- Promotion d'un hébergement de loisir tourné vers la nature dans la zone du Bêchet
30 - Création d'un éco-quartier à Puy-Blanc
33 - Aménagement du parc Clémentel
39 - Réhabilitation et extension de la zone d'activités
46 - Requalification du pôle sportif de la vouée
62 – Charte éco responsable interne

Cohérence de la stratégie avec les 5 finalités du Cadre de Référence

Le projet a été construit de façon à prendre en compte les 5 finalités du développement durable, tout en intégrant les enjeux propres à la collectivité, comme le thermalisme.

(→ Page suivante)

Représentativité de chaque finalité du Cadre de Référence dans la stratégie de l'Agenda 21 :

AXES PRIORITAIRES	OBJECTIFS	FINALITE 1: changement climatique	FINALITE 2: ressources biodiversité	FINALITE 3: solidarité territoriale et sociale	FINALITE 4: épanouissement de tous	FINALITE 5 : économie responsable
1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales	1 - 1 Préserver la ressource en eau		X			X
	1 - 2 Mettre en valeur notre patrimoine naturel	X	X	X	X	X
	1 - 3 Préserver la biodiversité		X	X	X	X
	1 - 4 Améliorer la gestion des déchets et la propreté de la Ville	X	X			
	1 - 5 Promouvoir le développement durable auprès de la population	X	X	X	X	X
2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la ville	2 - 1 Préserver notre patrimoine bâti et l'identité de nos villages et promouvoir l'histoire, le patrimoine et la culture de la Ville			X	X	
	2 - 2 Préserver notre patrimoine architectural Thermal			X	X	
	2 - 3 Préserver nos ressources en eau thermale		X		X	
	2 - 4 Promouvoir la médecine thermale				X	X
	2 - 5 Favoriser un tourisme durable et solidaire	X	X	X	X	X
3 / Façonner un urbanisme durable et attractif	3 - 1 Diversifier l'offre de logements	X	X	X	X	
	3 - 2 Valoriser le cadre de vie urbain	X	X	X	X	X
	3 - 3 Faciliter les mobilités durables et solidaires	X		X	X	
	3 - 4 Créer des équipements publics adaptés				X	
	3 - 5 Conforter la vocation économique par l'accueil de nouvelles activités	X	X	X		X
4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés	4 - 1 Favoriser le lien social et intergénérationnel dans la ville	X	X	X	X	X
	4 - 2 Maintenir un haut niveau de services pour toutes les générations			X	X	X
	4 - 3 Inciter à la citoyenneté dans la ville	X	X	X	X	X
	4 - 4 Développer la dimension culturelle et l'animation de la ville			X	X	
5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable	5 - 1 Réduire nos consommations d'énergies	X	X	X		X
	5 - 2 Réduire nos impacts sur l'environnement	X	X			X
	5 - 3 Sensibiliser à l'éco-citoyenneté	X	X	X	X	X
	5 - 4 Soutenir l'accès à l'emploi			X		X

10 ETAT ACTUEL DU PROJET

La création du plan d'actions vient de se terminer ; le projet entame donc sa phase de mise en œuvre à compter de Juin 2013.

La mise en route du pilotage avec le pré-remplissage du tableau de bord est aussi à lancer. Concernant le diagnostic interne, les agents sont en train de rédiger la charte éco-responsable.



Agenda 21 de Châtel-Guyon

DEMANDE DE LABELLISATION

4 - DELIBERATION

Avril 2013

COMMUNE DE CHATEL-GUYON
(Puy de Dôme)
Canton de RIOM-EST
Arrondissement de RIOM

N° 2013.03.10

Nbre de Conseillers :	29
Nbre de Présents :	22
Nbre de Pouvoirs :	06
Nbre de Votants :	28
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 avril 2013

Objet : Validation des stratégies et du plan d'actions de l'Agenda 21 de Châtel-Guyon et demande de reconnaissance auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

L'an deux mille treize, le vingt cinq avril à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BONNICHON – Mme Danièle FAURE-IMBERT - Mme Marie CACERES - M. Louis LEVADOUX-GILLET - Mme Nathalie ABELARD – M. Jean-Louis FOURNET-FAYARD - M. Ramon GARCIA - Mme Chantal CRETIN - M. Serge BRIOT - Mme Marlys LALLEMENT - M. Dominique RAVEL - M. Gilles DOLAT - M. Jacques CRÉGUT – Mme Brigitte GUILLOT - Mme Catherine MAUPIED – Mme Brigitte LICHERON - Mme Claudine BELOT - M. Jacques MARCEL - M. Thierry VIDAL - Mme Anna MIGNOT - M. François CHEVILLE – M. Pierre FASSONE

Pouvoirs :

M. Lionel CHAUVIN	à	M. Dominique RAVEL
M. Yves COGNET	à	M. Frédéric BONNICHON
Mme Arminda FARTARIA	à	Mme Catherine MAUPIED
Mme Mathilde MORGE-CHANUDET	à	M. Ramon GARCIA
M. Franck POMMIER	à	Mme Danièle FAURE-IMBERT
M. Guy VEILLET	à	M. Pierre FASSONE

Absents excusés : Mme Françoise AUCLAIR -

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Anna MIGNOT est nommée secrétaire de séance.

I - Le contexte

Monsieur le Maire rappelle que l'intérêt de l'Agenda 21, c'est une feuille de route. C'est une démarche permettant une vision maîtrisée de la ville. C'est aussi une véritable dynamique de concertation avec les habitants, les usagers et les acteurs locaux. Enfin, c'est le partage d'ambitions fortes et d'actions ciblées.

Lancée par une délibération du Conseil Municipal du 15 Décembre 2009, l'élaboration de l'Agenda 21 est menée en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme.

Elle se découpe en différentes phases : le diagnostic, les stratégies, les actions et l'évaluation. Elle est fondée sur une large concertation avec la population et sur un partenariat avec différentes institutions, ou autres partenaires, mais également les associations locales, les groupes scolaires, etc...

Dans le cadre de cette concertation, des ateliers de travail et un forum ont été organisés.

Cette démarche partagée a permis d'établir un diagnostic approfondi faisant ressortir les problématiques, et de dégager des orientations répondant aux enjeux locaux.

La mairie s'est également engagée dans une démarche interne. Objectif : être une collectivité exemplaire en matière de développement durable. L'élaboration de ce programme est portée par des agents municipaux.

La mise en place de l'Agenda 21 représente un immense chantier pour l'avenir et il permettra de faire des économies.

Monsieur le Maire rappelle, ensuite, la validation, par le Conseil Municipal du 18 juillet 2012, sur les orientations de l'Agenda 21 et qui sont reprises dans le dossier joint à la présente.

Pour mettre en place les cinq axes stratégiques, un plan d'actions composé de 63 actions est proposé.

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

29 AVR. 2013

Art. 3 Loi 82-213 du 02.03.82

Ce plan d'actions est partie prenante du dossier en annexe à la présente délibération.

Le plan d'actions vise les cinq finalités du développement durable :

- Changements climatiques
- Biodiversité, milieux, ressources
- Epanouissement de tous
- Cohésion sociale et solidarité
- Production et consommation responsable.

Les actions sont finalisées par des fiches-actions techniques et jointes au dossier de l'Agenda 21.

Le document global de l'Agenda 21 est joint en annexe.

Monsieur le Maire précise que cette démarche a été faite dans le respect des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux, permettant à la Commune de le soumettre à cette reconnaissance auprès du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les orientations et le plan d'actions de l'Agenda 21 tel que joint à la présente,

DECIDE de soumettre l'Agenda 21 de la Commune de Châtel-Guyon au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, pour la demande de reconnaissance des "Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux",

DIT que le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre en Mairie.

Fait à Châtel-Guyon, le 26 avril 2013



Frédéric BONNICHON
Le Maire
Frédéric BONNICHON

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le 29.04.2013

Et la délibération ayant été reçue par le Représentant de l'Etat le 29, 04, 2013



Frédéric BONNICHON
Le Maire,
Frédéric BONNICHON



Agenda 21 de Châtel-Guyon

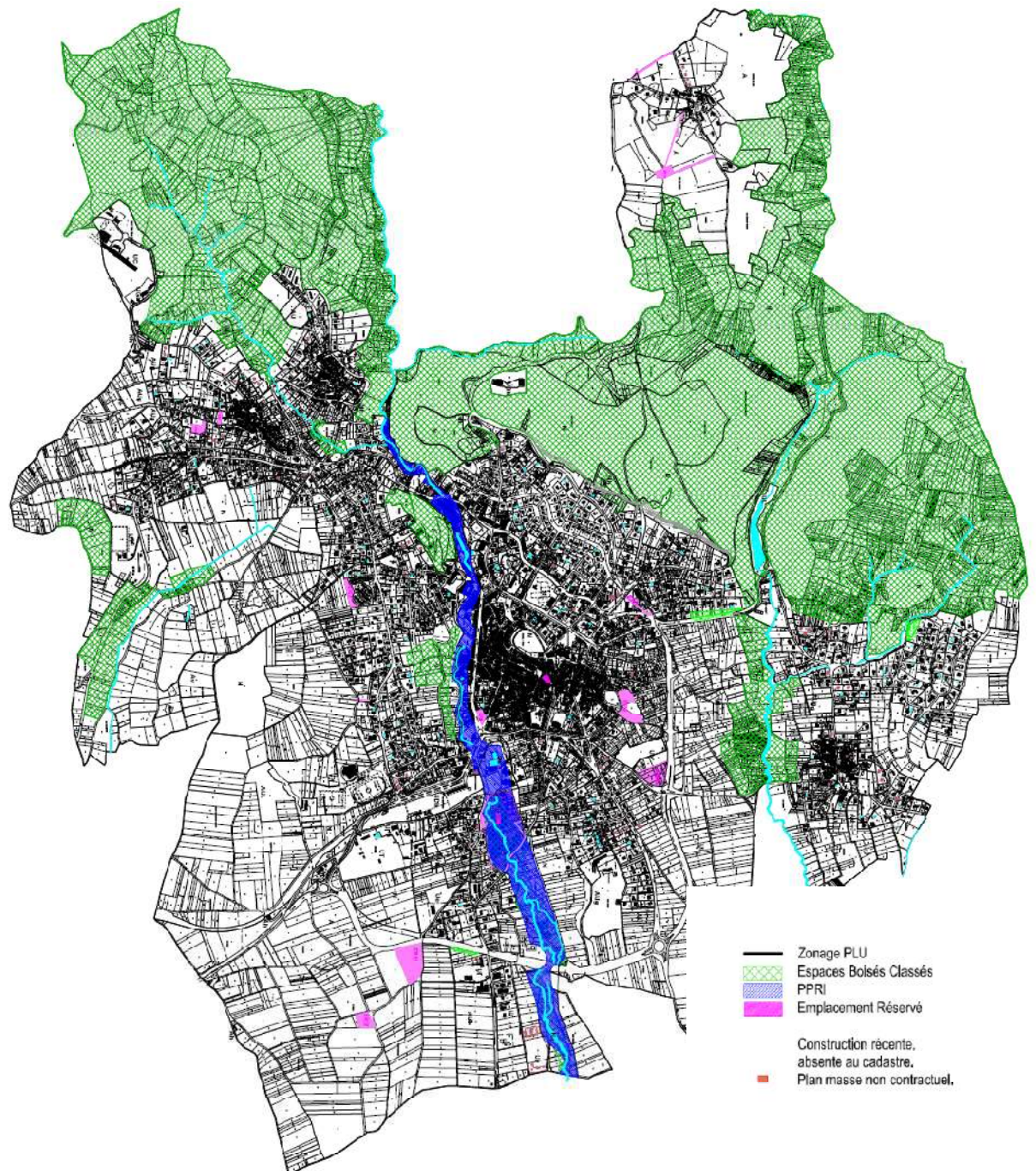
DEMANDE DE LABELLISATION

5 – CARTE DES ENJEUX

Avril 2013

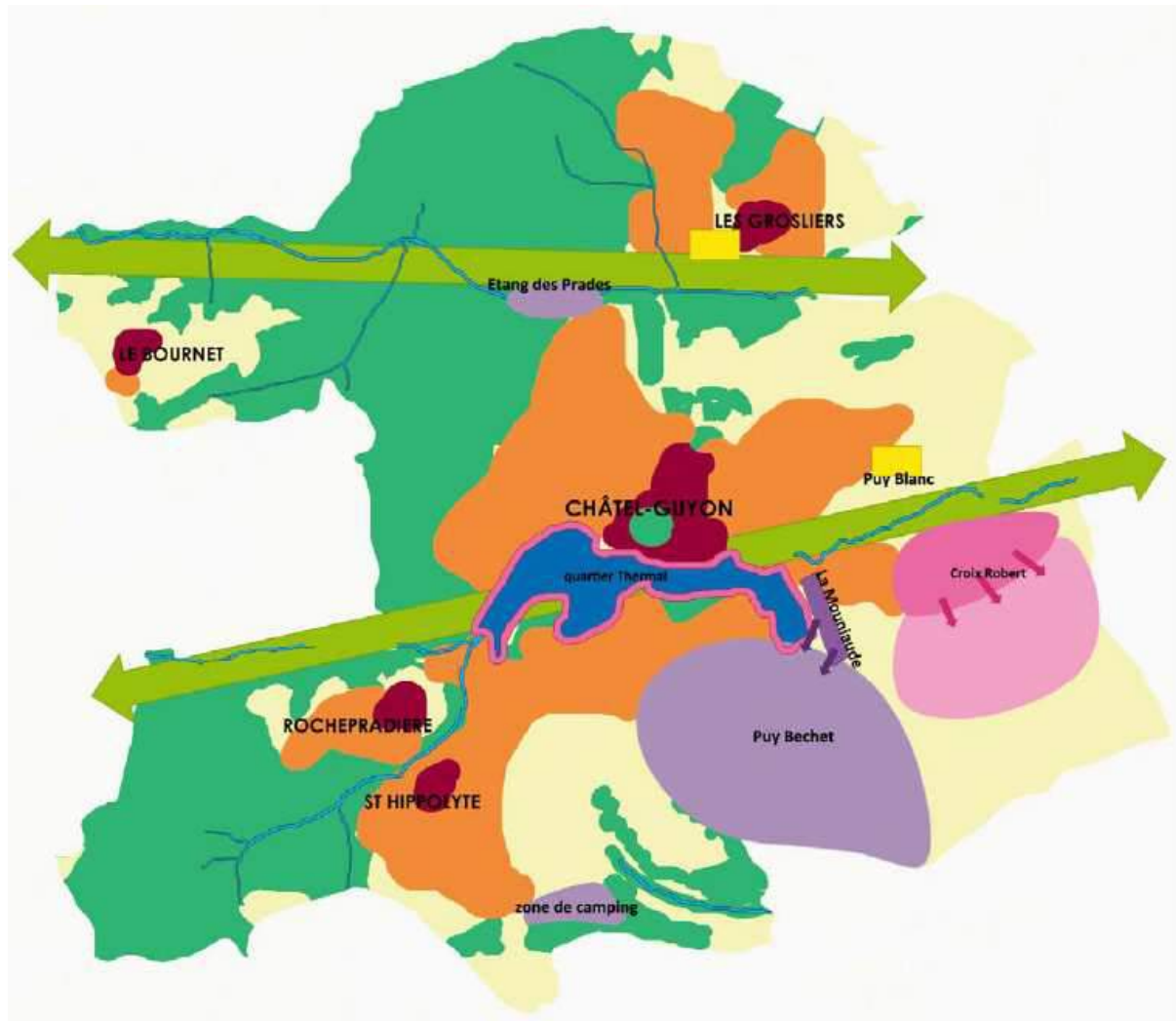
CARTES

1. CARTE DU PLU / ZONAGE



2. SYNTHÈSE ISSUE DU PADD

LES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE - PRESERVER DEVELOPPER AMENAGER



DEVELOPPER / ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Maitriser l'urbanisation / Densifier l'existant

- - bourgs centres
- - quartier thermal
- - extensions urbaines
- Ouvrir de nouvelles zones à urbaniser

DEVELOPPER / LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

- Conforter les zones à vocation économique (artisanales)
- Développer les activités économiques et artisanales
- Redynamiser la vocation thermique
- Conforter les zones à vocation culturelle, sportive et touristiques existantes
- Développer les politiques culturelles, sportives et touristiques

PRESERVER LES PAYSAGES, L'ENVIRONNEMENT ET LA VOCATION AGRICOLE

- Protéger les masses boisées, les espaces naturels, les structures végétales, les poumons verts
- ~ Protéger les trames bleues (cours d'eau, ripisylve, ressources naturelles ...)
- Maintenir / recréer des corridors écologiques
- Maintenir la vocation agricole



Agenda 21 de Châtel-Guyon

DEMANDE DE LABELLISATION

6 – FICHE D'IDENTIFICATION

Avril 2013

Appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux- 8^{ème} session de reconnaissance - 2013

FICHE D'IDENTIFICATION

	Agenda 21 de Châtel-Guyon
INTITULE DU PROJET	
Nom du territoire	Châtel-Guyon
Type de territoire	Commune
Département principal	Puy-de-Dôme
Région	Auvergne
Nombre d'habitants concernés	6421 habitants
Nombre de communes concernées	1
Superficie (km²)	14.06 km ²
Site Internet	http://www.chatel-guyon.fr/
Responsable élu	Nathalie ABELARD
Fonction	Adjoint en charge de l'Eau et de l'Environnement

Adresse : 10 rue de l'hôtel de ville

Code postal : 63 140 **Ville :** Châtel-Guyon

Téléphone : 04 73 86 01 88 **Télécopie :** 04.73.86.08.51

Informations concernant le chef de projet :

NOM, prénom : Sylvie GUBIAN

Service ou département : Cellule environnement

Adresse (si différente) :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : 04 73 86 25 70 **Télécopie :** 04.73.86.08.51

Date de lancement du projet	Délibération du 15 décembre 2009
Date d'adoption du projet	Délibération du 25 Avril 2013
Durée d'exécution prévue	2013-2017

RESUME DU PROJET

Le résumé a pour objectif de présenter en une page :

- la collectivité et son contexte*
- la démarche A 21 et sa motivation*
- les objectifs retenus et le plan d'action*
- la mise en œuvre et les réflexions sur l'évolution du projet*

1/ Contexte de la collectivité

Châtel-Guyon est une ville de 6500 habitants, située en deuxième couronne périphérique de Clermont-Ferrand, et incluse au sein d'une intercommunalité (La communauté de communes Volvic Sources et Volcans).

La ville est la porte d'entrée du Parc Régional des Volcans d'Auvergne, qui compte parmi ses atouts une qualité du cadre de vie, des richesses environnementales et des commerces : Châtel-Guyon est une ville d'eau.

Sa spécificité est le fait d'être une ville thermale qui a connu une apogée durant le XXème s., léguant à la ville un trésor de patrimoine architectural des années 1900, qui forge son identité, mais aussi fournissent à la ville une activité économique depuis plus d'un siècle et demi.

Châtel-Guyon a connu quelques mutations importantes depuis la dernière décennie.

D'une part, un phénomène de périurbanisation important entraînant une croissance démographique et des effets induits (étalement urbain, augmentation des déplacements pendulaires, impacts environnementaux, besoins en services...). Et d'autre part, une baisse significative du secteur thermal, « moteur de développement » de la ville, qui connaît néanmoins un rebond très significatif depuis 2009.

C'est donc naturellement que la ville a lancé une réflexion prospective sur les enjeux de la ville :

- Comment combiner accueil de nouvelles populations et maintien de la qualité du cadre de vie ?
- Comment répondre aux besoins en services dans une ville en constante croissance démographique ?
- Comment agir à la fois face à la croissance démographique et à la reprise du principal moteur économique (qui connaît un rebond depuis 2009) ? Comment éviter l'effet « cité dortoir » (on habite et l'on travaille à deux endroits différents) ?
- Comment optimiser les atouts locaux pour dynamiser l'attractivité touristique et thermale ?
- Comment développer le tourisme et l'accueil de nouveaux habitants sans nuire à l'environnement et à la biodiversité ?

2/ Démarche agenda 21 et sa motivation

Deux outils ont donc servi conjointement à réfléchir à l'avenir de la ville : le PLU et l'agenda 21.

En termes de développement durable, la collectivité ne partait pas de zéro, que ce soit dans les domaines **sociaux** (banque alimentaire, informations pour les personnes en situation de handicap, carte Pass'Jeunes...), **environnementaux** (forêts gérées PEFC, ZPPAUP, PPRI, navettes pour relier les sites touristiques thermaux et le marché au centre-ville...), **économiques** (implication de la Ville dans la relance thermale, opérations commerciales, soutien à l'insertion...) ou dans la **bonne gouvernance** (conseil municipal des jeunes, habitudes de concertation pour les projets de la ville, enquêtes de satisfaction...).

L'agenda 21 était donc une opportunité de faire le bilan de l'état actuel de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques, pour à la fois mieux structurer les actions engagées, tout en permettant de percevoir la marge de progression existante.

L'agenda devait aussi permettre de créer une réelle feuille de route pour les 5 prochaines années.

En outre, c'était aussi une opportunité pour aller au contact des acteurs du territoire (élus, agents, curistes, habitants, partenaires) au sein d'une concertation globale. Cela, en vue de mieux appréhender les enjeux du territoire, mais aussi afin de favoriser une émulation autour de la construction de l'avenir de la commune.

Enfin, cela devait permettre d'interroger la prise en compte du développement durable en interne au sein de l'administration.

3/ Objectifs retenus et plan d'actions

L'agenda 21 de Châtel-Guyon s'attache à 5 choses prioritairement :

- Améliorer la **qualité du cadre de vie et l'attractivité** de la ville, tant pour les touristes que pour les locaux (propreté, aménagements, facilitation d'accès pour tous, respect de la citoyenneté ...)
- S'appuyer sur les **atouts verts** (environnement, forêts, parc des Volcans) et **bleus** (l'eau, le thermalisme) mais aussi le **patrimoine** (architectural) pour relancer l'attractivité, notamment touristique (créer un hébergement éco-touristique, des sentiers pédagogiques, parcours de santé ...), tout en les préservant.
- Poursuivre la relance du **thermalisme** comme activité économique / touristique à part entière
- Créer du « **bien vivre ensemble** » (actions intergénérationnelles, culture et loisirs, monde associatif, personnes à mobilité réduite...)
- Rendre **l'administration exemplaire** en interne, et dans ses actions sur le territoire (limiter l'éclairage public, réduire ses déchets, inciter les acteurs à réaliser des éco-gestes, embaucher des personnes en insertion, créer des abris à insectes...)

Le programme d'actions compte au total **63 fiches-actions**, réparties de la façon suivante :

Axe 1 / Préserver et valoriser notre atout vert, prendre conscience de nos richesses environnementales : **16 actions**

Axe 2 / Faire du thermalisme, du patrimoine et du tourisme des leviers de développement pour la Ville : **13 actions**

Axe 3 / Façonner un urbanisme durable et attractif : **11 actions**

Axe 4 / Favoriser le bien vivre ensemble par la solidarité et des services adaptés : **15 actions**

Axe 5 / Promouvoir une collectivité éco-responsable : **8 actions**

Le programme s'échelonne entre 2013 et 2017.

Il est multi-partenarial.

4/ Mise en œuvre et réflexion sur l'évolution du projet

La collectivité s'est dotée d'un programme de suivi et d'évaluation :

- Suivi :
 - Un tableau de bord d'actions pour suivre l'état d'avancement de l'action (% réalisé, crédit dépensé, indicateurs)
 - Des réunions annuelles du COPIL pour faire le point avec une présentation en Conseil Municipal
 - Exposition annuelle sur l'état d'avancement
- Evaluation globale : à mi-parcours (2015) avec un forum auprès de la population et en fin de projet (2017).
- Un tableau de bord d'indicateurs pour évaluer et réorienter les objectifs et actions dans 5 ans.



Agenda 21 de Châtel-Guyon

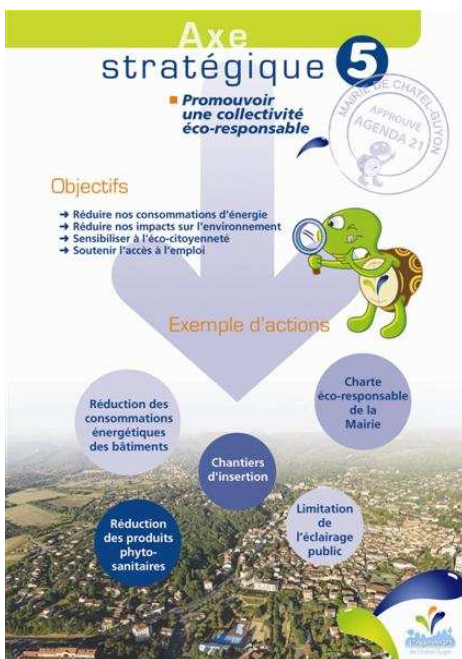
DEMANDE DE LABELLISATION

7 – PHOTOS

Avril 2013

PHOTOS

LA CONCERTATION :



Exposition



Ateliers



Forum



Ateliers

LA MASCOTTE DE L'ENVIRONNEMENT : CAPUCINE :



Choix du nom de la mascotte



Dans les écoles



Dans les écoles



Dans le Parc Thermal

ANIMATION SOCIAL :



Piscine communale



Repas des aînés



Emmaüs



Jazz aux Sources

THERMALISME :



Le hall des sources



Les Grands Thermes



Sources du parc Thermal



Les Thermes Henry

GESTES ECO CITOYENS :



Entretien des bordures



Nettoyeuse électrique



Matinée propre



Bacs phytosanitaires

NATURE FORET :



Parc Ecureuil



Plan d'eau de Châtel-Guyon



Décoration d'automne sur les ronds points



Serres municipales

PATRIMOINE :



Le Continental



La Mouniaude, centre de congrès



Villa les Jeannettes



Le Théâtre